

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE** : La politique monétaire dans le régime de l'étalon-or international : 1880-1914, par A.I. Bloomfield — Les budgets de 1958 et 1959 — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

## LA POLITIQUE MONETAIRE

### DANS LE REGIME DE L'ETALON-OR INTERNATIONAL : 1880-1914

par Arthur I. BLOOMFIELD,

*Professeur à l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie.*

#### INTRODUCTION

Bien que l'on ait écrit et dit bien des choses déjà au sujet du fonctionnement de l'étalon-or international avant 1914, il est étonnant de constater que ce sujet a donné lieu à relativement peu de recherches systématiques, c'est-à-dire basées sur un examen attentif des matériaux disponibles et une analyse de ces matériaux à la lumière de la théorie moderne des relations commerciales et financières internationales.

Au contraire, à mesure que s'éloigne la période d'avant 1914, ce sont des vues simplifiées à l'excès et devenues des lieux communs qui s'imposent progressivement quand il s'agit d'expliquer le fonctionnement de l'étalon-or avant la première guerre mondiale.

Ainsi, on nous dit généralement que les pays ayant adopté l'étalon-or se conformaient loyalement aux « règles du jeu »; que le respect de ces règles était un élément essentiel du bon fonctionnement du système; que celui-ci agissait plus ou moins « automatiquement » avec un minimum d'interventions discrétionnaires de la part des autorités; que la Banque d'Angleterre « dirigeait » l'étalon-or dans son ensemble, et ainsi de suite. Trop souvent, d'ailleurs, le système d'avant 1914 a été décrit en se référant aux opérations de la Banque d'Angleterre exclusivement, ou à son fonctionnement en Angleterre, et parfois en France et en Allemagne, sans accorder assez d'atten-

tion à la situation et aux problèmes des nombreux autres pays qui avaient adopté l'étalon-or.

Sans doute, au cours des dernières années, nombre d'études importantes ont analysé de manière empirique et théorique le sujet ou divers de ses aspects; elles ont soumis à un examen sérieux certaines idées toutes faites. Il n'en demeure pas moins qu'un travail important de recherche systématique devra encore être effectué avant qu'on puisse retracer plus exactement comment dans son ensemble l'étalon-or fonctionnait et pourquoi son action fut relativement heureuse.

Le présent article est un sous-produit des recherches que l'auteur a poursuivies récemment dans ce domaine plus vaste, dont cette étude ne couvre qu'une partie limitée (1). Son but est de présenter, sous la forme d'un aperçu comparatif, un bref résumé systématique des politiques monétaires des princi-

(1) L'auteur a bénéficié d'une bourse de la Rockefeller Foundation et d'un congé de la Federal Reserve Bank de New-York à laquelle il était attaché ces derniers temps; il a pu se consacrer pendant un an, 1957-1958, à faire en Europe des recherches sur le fonctionnement de l'étalon-or avant 1914. Au cours de cette année, il a visité douze banques centrales d'Europe occidentale. Il désire exprimer ici ses remerciements sincères aux dirigeants et membres des services de ces banques pour leur grande obligeance et, entre autres, pour leur aide précieuse dans la collection et l'interprétation des données statistiques et autres matériaux d'études concernant leurs banques et pays respectifs. Ces remerciements s'adressent également à de nombreux dirigeants de banques commerciales européennes, fonctionnaires gouvernementaux et économistes académiques pour l'aide apportée à l'examen de points particuliers.

pales banques centrales du monde pendant les beaux jours de l'étalon-or, entre 1880 environ et 1914, et d'en tirer certaines conclusions concernant la nature et le rôle de la politique monétaire dans le fonctionnement du système monétaire avant la première guerre mondiale.

A ma connaissance, on ne dispose encore d'aucune étude de ce genre, même sous une forme aussi modeste que celle-ci (1). Tout en espérant que l'analyse ci-dessous apportera quelques vues nouvelles sur le fonctionnement de l'étalon-or avant 1914, il importe de souligner avec netteté que cet article ne concerne qu'un seul aspect, sans doute considéré comme important, d'un problème plus vaste, qui ouvre un plus large champ à la pensée scientifique.

Si les matériaux publiés dont dispose celui qui étudie les politiques monétaires entre 1880 et 1914 sont relativement abondants, ils sont très épars et leur portée et leur qualité laissent beaucoup à désirer (2). Au cours de la période étudiée, la plupart des banques centrales publiaient des rapports annuels, mais ceux-ci ne sont pas d'une très grande utilité. Dans la mesure où ces rapports ne se contentent pas de résumer très concrètement les mouvements des différentes rubriques du bilan, ils soulignent principalement des problèmes d'intérêt particulier pour les actionnaires privés, tels que les bénéfices et le volume des activités bancaires. Les problèmes de la politique de crédit ne retenaient guère — ou même pas — l'attention des auteurs — si l'on excepte la simple énumération des variations du taux d'escompte — et ce n'est qu'à titre tout à fait exceptionnel qu'on trouve dans ces rapports une argumentation relative aux motifs de telle ou telle politique ou aux critères sur lesquels se fondait le choix de cette politique. On consulte avec plus de fruit les ouvrages historiques officiels ou semi-officiels qui existent actuellement pour la plupart des banques centrales pour la période précédant 1914 (3). Toutefois, la majorité de ces études, pour autant qu'elles

(1) Un grand nombre de travaux résument les fonctions, les opérations et l'histoire avant 1914 de nombreuses banques centrales considérées séparément, mais ils ne contiennent pas d'étude comparative des politiques monétaires du genre de celle qui fait l'objet de cet article. On consultera, entre autres, C.A. Conant, *History of Public Banks of Issue*, 1909; R. Ulen, *Les Banques d'Emission*, 1906; R.G. Levy, *Banques d'Emission et Trésors Publics*, 1911; R. Täuber, *Die Banken der Welt*, 1912, et *A History of Banking in all the Leading Nations*, 1896.

(2) Il est également permis de croire que même les données non publiées de nombreuses banques centrales avant 1914 ne révéleraient pas clairement la nature et les objectifs des politiques de ces banques.

(3) Parmi les plus importantes de ces études, citons : J.H. Clapham, *The Bank of England*, 1944; G. Ramon, *Histoire de la Banque de France*, 1929; *Die Reichsbank*, 1876-1900, 1900, et *Die Reichsbank*, 1901-1925, 1925; *Steorges Riksbank*, 1688-1924, 1931; P. Kauch, *La Banque Nationale de Belgique, 1850-1918*, 1950; E. Slansky, *La Banque Impériale de Russie*, 1910; E. Schybergson, *Finlands Bank*, 1811-1911, 1914; H. Schneebeli, *La Banque Nationale Suisse, 1907-1932*, 1932; N. Rygg, *Norges Bank Historie*, 1954, et A. Rubow, *Nationalbankens Historie, 1878-1908*, [Banque Nationale de Danemark], 1920. Le premier volume d'une histoire officielle de la Nederlandsche Bank par A.M. de Jong a déjà paru, mais il ne couvre que la période qui s'étend jusqu'à 1864.

examinent dans le détail la politique monétaire, sont conçues en faisant appel à des conceptions démodées des mécanismes monétaires ou ne répondent pas aux critères modernes de la discipline scientifique en histoire (1).

Dans quelques cas, on trouve des indications utiles sur les politiques suivies par les banques centrales avant 1914 et leurs objectifs, dans les dépositions de divers fonctionnaires de banques centrales devant des commissions gouvernementales ou dans des rapports gouvernementaux et des débats parlementaires (2). Néanmoins, pour la période étudiée, les matériaux de ce genre sont relativement peu nombreux.

Les statistiques publiées par les banques centrales avant 1914 consistaient en bilans annuels et, dans de nombreux cas, mensuels ou hebdomadaires, mais la classification de leurs différentes rubriques était généralement telle qu'elle dérobait des informations statistiques indispensables à une analyse détaillée des politiques bancaires. L'information statistique relative aux banques commerciales est, en général, très déficiente et les autres séries statistiques monétaires et financières sont, dans l'ensemble, insuffisantes.

En plus des différentes sources mentionnées ci-dessus, on peut consulter une volumineuse littérature non officielle traitant des divers aspects de la politique monétaire antérieure à 1914, particulièrement en Angleterre, en France et en Allemagne. Quoiqu'une grande partie de ces ouvrages soit de peu d'intérêt, on y trouve cependant quelques études de tout premier ordre et, parmi elles, les récents ouvrages bien connus de Hawtrey, Sayers, King et Beach concernant la Banque d'Angleterre, de Bopp concernant la Reichsbank, et de White concernant la Banque de France (3). On pourrait aussi se référer aux nombreuses études utiles sur les banques centrales de différents pays, préparées pour la Commission Monétaire Nationale des Etats-Unis en 1910, aux études annuelles de A. Raffalovich parues avant 1914

(1) Je me hâte d'ajouter que ces commentaires ne s'appliquent pas, entre autres, aux excellentes études de Clapham, Kauch et Schneebeli.

(2) Principalement les dépositions de divers banquiers européens devant la Commission Monétaire Nationale des Etats-Unis en 1910 et des banquiers allemands devant la Commission Allemande d'Enquête sur les Banques de 1908-1909.

(3) Cfr. R.S. Sayers, *Bank of England Operations, 1890-1914*, 1936; R.G. Hawtrey, *A Century of Bank Rate*, 1938; W.E. Beach, *British International Gold Movements and Banking Policy, 1881-1913*, 1935; W.T.C. King, *History of the London Discount Market*, 1936; K. Bopp, « Die Tätigkeit der Reichsbank von 1876 bis 1914 », *Weltwirtschaftliches Archiv*, 1954 (I), pp. 34-56 et 179-221, et H.D. White, *The French International Accounts, 1880-1913*, 1933, particulièrement pp. 172-223. Il faut également citer les ouvrages plus anciens de K. Eisfeld et P. Kalkmann pour les Pays-Bas, de E. Kaufmann pour la France, de A. Jöhr pour la Suisse, de M. Ansiaux et E. van Eleweyck pour la Belgique, de C. Supino pour l'Italie et de L. von Mises pour l'Autriche. Il n'existe vraiment aucune étude non officielle de quelque autorité concernant les activités des banques centrales dans les pays scandinaves et au Japon avant 1914 — si mes informations sont exactes — dans les langues de ces pays.

dans *Le Marché Financier*, et aux divers périodiques financiers de l'époque, particulièrement *The Economist* de Londres. La discussion ci-dessous se base sur ces sources, sans toutefois en exclure d'autres.

## L'ENVIRONNEMENT DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Sans doute, la poursuite d'une politique monétaire active, comprise comme la conduite discrétionnaire du système monétaire vers certains objectifs spécifiques, n'implique pas nécessairement l'existence formelle d'une banque centrale. Mais cette étude n'envisage que les pays pourvus d'une banque centrale qui avaient adhéré à l'étalon-or ou à quelque variante de celui-ci pendant tout ou partie de la période 1880-1914. Elle se préoccupe plus particulièrement des politiques des banques centrales suivantes, classées chronologiquement par ordre de création : la Sveriges Riksbank, la Banque d'Angleterre, la Banque de France, la Banque de Finlande, la Nederlandsche Bank, la Banque de Norvège, la Banque Nationale de Danemark, la Banque Nationale de Belgique, la Banque d'Etat de Russie, la Deutsche Reichsbank, la Banque Austro-Hongroise (1), la Banque du Japon, la Banque d'Italie et la Banque Nationale Suisse.

Toutes ces banques existaient en 1880, début de la période que nous examinons, à l'exception des trois dernières, créées respectivement en 1882, 1893 et 1907. Toutes répondaient d'une façon générale, bien qu'à des degrés divers, à la définition de « banque centrale » (2). Tous les pays en cause avaient adopté l'étalon-or ou quelque variante de celui-ci (3) pendant toute la période envisagée, à l'exception de la Russie et du Japon qui n'y vinrent qu'au cours des dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, et de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie qui ne l'introduisirent pas légalement, mais maintinrent, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle environ jusqu'à 1914, leur taux de change relativement stable en termes des monnaies rattachées à l'or et à proximité de leur parité-or théorique.

(1) Si l'on tient compte du fait que la Banque Austro-Hongroise, fondée en 1877, est en réalité le prolongement de la Banque Nationale Autrichienne, établie en 1817, elle devrait être placée plus haut dans la liste.

(2) Le concept de banque centrale n'était évidemment pas clairement défini avant 1900 et certaines de ces banques étaient peu conscientes de leurs responsabilités particulières. On notera également que la Sveriges Riksbank ne devint, probablement, une « vraie » banque centrale que vers 1900. Ceci vaut sans doute aussi pour la Banque d'Italie jusque vers les premières années du XX<sup>e</sup> siècle.

(3) Les modalités du système de l'étalon-or différaient considérablement suivant les pays tant du point de vue du statut légal que dans les faits. En plus des pays qui avaient adopté un étalon-or de type assez « pur », tels que l'Angleterre et l'Allemagne, on en trouvait d'autres ayant un système d'étalon « boiteux », tels que la France, la Belgique et la Suisse, et, pendant une partie de la période étudiée, les Etats-Unis, ou qui avaient mis sur pied des régimes correspondant aux formes variées de l'« étalon de change-or », tels que la Russie, le Japon, les Pays-Bas, la plupart des pays scandinaves, le Canada, l'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et

Les autres banques centrales (ou presque banques centrales) qui existaient pendant cette période ont été laissées en dehors du champ de cette étude, parce qu'elles présentaient globalement peu d'importance ou que la monnaie de leur pays n'était pas rattachée à l'or; il s'agit notamment de la Banque d'Espagne, de la Banque du Portugal, de la Banque Nationale d'Egypte, de la Banque Impériale Ottomane, de la Banque d'Etat du Maroc, de la Banque de Java, de la Banque Nationale de Serbie, de la Banque Nationale de Bulgarie et de la Banque Nationale de Roumanie.

Cette étude n'envisage pas non plus les pays dépourvus de banque centrale, même s'ils avaient adopté l'étalon-or, bien qu'il y eût parmi eux des pays aussi importants dans le système d'avant 1914 que les Etats-Unis (1), le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, l'Inde, l'Argentine, le Brésil et le Mexique.

Avant d'aborder l'examen des politiques des banques centrales dont il sera question ici, on fera quelques observations générales concernant leurs opérations, leur organisation et le milieu dans lequel leur action s'exerçait.

L'examen des bilans des différentes banques centrales pour la période 1880-1914 révèle que les avoirs en or étaient le poste le plus important de l'actif dans la grande majorité des cas (2). Si l'on ajoute à l'or les réserves de devises (3) et l'argent, le total de ces avoirs extérieurs était, dans la plupart des cas, chaque année, supérieur au total des actifs rentables intérieurs (escomptes, avances et titres). En outre, pour la période dans son ensemble et dans la plupart des cas, les avoirs extérieurs se sont

---

aussi différents pays de l'Asie et de l'Amérique du Sud dont le système était une forme particulièrement rigide de cet « étalon de change-or ». Même cette classification est encore bien trop simple. En outre, le régime monétaire interne différait considérablement de pays à pays quant à la répartition du stock de monnaie en circulation entre les pièces d'or, d'argent et les billets de banque et, dans quelques cas, les billets du Trésor. Les pièces d'or ne constituent une partie relativement importante du stock monétaire intérieur qu'en Angleterre, en France, en Allemagne, aux Etats-Unis et en Egypte. Enfin, on notera que la structure et la composition du « Club » de l'étalon-or ont évolué au cours de la période sous revue. En bref, la structure de l'étalon-or avant 1914 était très différente de la réalité simple et uniforme qu'on lui suppose souvent.

(1) Quelques références seront toutefois faites aux Etats-Unis, en particulier parce que la Trésorerie américaine s'acquittait avant 1914 de certaines fonctions de banque centrale.

(2) Dans cet article, nous utiliserons généralement des moyennes annuelles des données des situations mensuelles. Différents essais ont été faits pour rendre ces données comparables pour les diverses banques centrales pour la période antérieure à 1914. Dans cette voie, le travail le plus utile pour nos propres recherches a été publié par un organe officiel allemand; le titre de la publication est : *Vergleichende Notenbank-Statistik, 1876-1913, 1925*; encore, le rapprochement qui est opéré ne concerne que sept des quatorze banques centrales que nous examinons.

(3) Les réserves d'or étaient, dans la plupart des cas, concentrées dans les banques centrales, les avoirs en or des autres banques et du Trésor étant relativement minimes. Toutefois, au Japon et en Russie, le Trésor détenait des montants substantiels d'or.

élevés, en grandeur absolue, plus rapidement que les crédits intérieurs; la création de monnaie par la banque centrale (billets en circulation et dépôts auprès de la banque centrale) était donc influencée plus par les mouvements des avoirs extérieurs que par ceux des crédits intérieurs. Il est intéressant de noter que les réserves de devises (effets sur l'étranger, soldes chez les correspondants étrangers et obligations étrangères) étaient habituellement ou en permanence l'élément principal des avoirs extérieurs, calculés d'année en année, de la Banque de Finlande, de la Sveriges Riksbank et de la Banque Nationale de Belgique. Ces réserves de devises représentaient une large part du total dans le cas de la Banque d'Etat de Russie, de la Banque de Norvège, de la Banque du Japon et de la Banque Austro-Hongroise. Les réserves métalliques d'argent étaient généralement faibles, voire négligeables; toutefois, celles de la Reichsbank, de la Banque de France, de la Nederlandsche Bank et de la Banque Austro-Hongroise furent assez substantielles pendant tout ou partie de la période (1).

Lorsque les données statistiques permettent d'opérer une distinction parmi les actifs rentables intérieurs, on constate que le portefeuille d'effets escomptés était généralement plus important que les avances sur nantissement. Le papier commercial était très généralement à court terme et tracé pour financer des opérations commerciales « authentiques ». La préférence donnée à cette forme de crédits reflète la conviction, très répandue à l'époque, que les banques centrales doivent veiller constamment à maintenir une très grande « liquidité » de leurs actifs et que le papier commercial constitue la forme la plus « liquide » des actifs rentables intérieurs (2). De même, les avances sur nantissement étaient consenties pour de très courtes périodes seulement; étant considérées comme moins « liquides », ces avances étaient généralement accordées à un taux d'intérêt légèrement plus élevé que le taux d'escompte du papier commercial. Les avances des banques centrales aux gouvernements étaient, dans la plupart des cas, relativement minimes, d'une durée limitée et destinées à couvrir des besoins à court terme, saisonniers ou autres (3); elles étaient parfois soumises à diverses limitations légales (4). Les avoirs en fonds publics

(1) En réalité, les réserves métalliques d'argent ont été supérieures aux avoirs en or dans le cas de la Banque de France dans les premières années après 1880, dans le cas de la Reichsbank jusqu'au milieu des années 1880, dans le cas de la Nederlandsche Bank jusqu'à environ 1905 et dans le cas de la Banque Austro-Hongroise jusqu'à environ 1894.

(2) Il s'agit ici évidemment de la doctrine dite des « avoirs commerciaux réels » (*Real Bills Doctrine*). A ce sujet, cfr. L.W. Mints, *A History of Banking Theory*, 1945.

(3) Dans certains cas néanmoins, les banques centrales — par exemple la Banque d'Angleterre et la Banque de France — détenaient également en permanence une créance sur le gouvernement, constituée au moment, et en conséquence, de l'octroi initial du privilège d'émission ou des renouvellements périodiques de la charte de la banque.

(4) Ainsi, la Nederlandsche Bank fut autorisée en 1888 à consentir à l'Etat des avances dont le plafond était fixé à

souscrits à l'émission ou achetés sur le marché étaient aussi relativement peu élevés dans la plupart des cas, et généralement limités en vertu de la loi ou de la tradition. On est mal informé du montant des avoirs des banques centrales en titres autres que les fonds d'Etat, mais, de toute façon, ces avoirs ne pourraient atteindre des chiffres appréciables.

Avant 1914, presque toutes les banques centrales se livraient régulièrement à des opérations de banque commerciale avec le public et cette activité prenait, dans certains cas, une grande ampleur (1). Ces banques centrales, qui disposaient d'un réseau étendu d'agences à travers le pays, se sont ainsi trouvées en concurrence avec les banques commerciales. En réalité d'ailleurs, des préoccupations de rentabilité intervenaient trop souvent dans leurs opérations et dans leur politique, estompant les objectifs spécifiques de leur action de banque centrale (2). Mais, par ailleurs, ces opérations directes qu'elles effectuaient avec le public les mirent mieux à même de contrôler le marché. Toutefois, à mesure que la période étudiée s'écoulait, l'aspect commercial de l'activité des banques centrales avait, relativement, de moins en moins d'importance, en raison du développement rapide des banques commerciales et des autres institutions du marché monétaire et en raison du mouvement de concentration bancaire dans la plupart des pays. De plus en plus, les banques centrales devinrent les « banques des banques », bien que, même en 1914, les opérations commerciales de la plupart d'entre elles fussent loin d'être négligeables.

Si l'on examine ensuite le côté passif des bilans des différentes banques centrales, on constate que les billets en circulation constituaient presque toujours des engagements plus importants, et généralement beaucoup plus importants, que les dépôts. Seule la Banque d'Angleterre faisait exception : les dépôts y étaient invariablement plus élevés que les billets émis. Les dépôts des gouvernements auprès des banques centrales — lorsque les données statistiques permettent de les isoler — constituaient généralement la partie la plus importante et la plus instable du total des dépôts. On ne dispose d'aucune statistique distinguant les dépôts des autres banques auprès de la banque centrale de ceux du public en général (3).

5 millions de florins, puis, à partir de 1903, à 15 millions de florins.

(1) De 1882 à 1897, la Banque du Japon a cependant réservé aux autres banques ses opérations d'escompte et de prêts. Cfr. I. Hamaoka, *The Bank of Japan*, 1902, p. 61.

(2) A cet égard, on notera que pratiquement toutes les banques centrales étaient propriété privée; les exceptions étaient la Banque d'Etat de Russie, la Banque de Finlande et la Sveriges Riksbank.

(3) Cependant, dans son ouvrage sur la Banque d'Angleterre, p. 436, Clapham fournit pour la première fois des statistiques concernant les dépôts des London Clearing Banks auprès de la Banque d'Angleterre, de 1878 à 1913, sous forme de minima et maxima annuels.

A l'exception de la Banque de France (1), toutes les banques centrales faisant l'objet de cette étude étaient soumises, sous l'une ou l'autre forme, à des obligations légales de couverture de leur émission de billets, ou du total de leurs engagements à vue (dans le cas de la Belgique, des Pays-Bas et de la Finlande). Le but de ces obligations était de réduire autant que possible le risque de « surémission » et « d'assurer » la convertibilité en or ou en autres réserves monétaires légales de l'émission de billets. Dans leurs grandes lignes, les principaux systèmes de couverture en vigueur à l'époque se ramenaient aux trois suivants. Le système dit « fiduciaire », dans lequel toute émission de billets au-delà d'un certain montant non couvert (émission fiduciaire) devait avoir pour contrepartie intégrale des réserves légales, était en vigueur en Angleterre, au Japon, en Finlande (2), en Norvège et en Russie (3). Le système appelé « proportionnel », dans lequel les billets, et parfois d'autres engagements à vue, devaient être couverts par un pourcentage minimum de réserves légales, était en vigueur en Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse (4). Enfin, des systèmes impliquant une combinaison des deux premiers avaient été adoptés en Allemagne, en Suède, en Italie et en Autriche-Hongrie (5).

Au cours de la période étudiée, les obligations de réserve de certaines banques centrales furent modifiées; par exemple, la définition des réserves légales fut parfois revue ou bien le montant de l'émission fiduciaire autorisé fut accru; en 1907, la Banque Nationale de Danemark abandonna le système « fiduciaire » pour un système « proportionnel ». Evidemment, l'or figurait toujours parmi les réserves définies par la loi; celles-ci comprenaient souvent aussi les avoirs en devises ou l'argent, ou les deux; cependant, le plus souvent, ces deux derniers types d'avoirs ne pouvaient être pris en considération qu'à concurrence d'un montant déterminé sur base d'une proportion définie de la couverture-or légale ou de la couverture légale totale. Le système de couverture de certaines banques centrales était rendu plus souple; la faculté leur était accordée, ou bien d'émettre des billets au-delà des limites légales moyennant paiement d'une taxe fixée (en Allemagne, au Japon, en Autriche-Hongrie, en Italie et en Norvège), ou bien de laisser tomber leurs réserves au-dessous du minimum légal avec l'autorisation du ministre des Finances (en Belgique).

(1) L'émission de billets de la Banque de France était simplement soumise à un plafond, relevé périodiquement lorsque le montant des billets en circulation s'en approchait.

(2) Dans le cas de la Banque de Finlande, l'obligation s'étendait aux autres engagements à vue, en sus des billets.

(3) En Russie, le système fut appliqué à partir de 1897.

(4) Avant la fondation de la Banque Nationale Suisse en 1907, les différentes banques d'émission suisses étaient soumises à la fois au système « proportionnel » et à un plafond d'émission autorisé pour chaque banque.

(5) Certaines banques, comme la Sveriges Riksbank, étaient également obligées de détenir une couverture « supplémentaire » d'avoirs déterminés, en contrepartie de la fraction de l'émission de billets non couverte par des réserves métalliques.

Plusieurs banques centrales étudiées ici n'ont pas eu le monopole absolu de l'émission des billets de banque pendant la période considérée ou une partie de celle-ci (Angleterre, Allemagne, Suède, Finlande, Italie et Japon). Mais, dans la quasi-totalité des cas, la masse de billets des autres banques d'émission ne représentait qu'une partie relativement peu importante du total; au surplus, avec le temps, la participation de ces autres banques à l'émission a été en diminuant ou a même été arrêtée par des dispositions légales particulières. Ainsi, jusqu'à la fin de 1900, le montant des billets de la Sveriges Riksbank était en fait inférieur au total des émissions des banques privées, mais en 1903 tous les billets de ces dernières avaient été retirés. Dans le cas de la Finlande, du Japon et de la Suisse, les billets émis par des banques privées avaient été retirés respectivement en 1892, 1899 et 1910. On constate la même tendance en ce qui concerne les billets émis par le gouvernement dans les pays qui ont connu ces types de monnaie. Les billets de Trésorerie ont disparu au Japon en 1897 et en Autriche-Hongrie en 1905, du moins virtuellement. Il n'y a que l'Italie où ces émissions de monnaie par l'Etat ne se sont pas réduites d'une façon marquée au cours de la période envisagée.

Dans tous les pays dont il est question ici, le système bancaire commercial était déjà assez développé au début de la période et ne fit que s'étendre au cours de celle-ci (1). L'usage du chèque n'a cependant pris une grande extension qu'en Grande-Bretagne; toutefois, sur le Continent on recourut de plus en plus à des techniques équivalant aux chèques en développant des systèmes de « Giroverkehr » sous le patronage des banques centrales.

Les activités des banques commerciales n'étaient guère soumises qu'aux dispositions communes des lois sur les sociétés ou, dans certains cas, aux stipulations de lois bancaires spécifiques de portée généralement limitée. La Suède et le Japon étaient seuls à avoir mis au point un réel code bancaire (2).

La documentation statistique concernant les banques commerciales est rare. Les bilans n'étaient généralement publiés qu'une fois l'an; les différentes rubriques étaient groupées en quelques catégories trop larges pour pouvoir servir à une analyse précise. On ne dispose de situations globales annuelles des banques commerciales que pour la Suède, la Finlande, la Russie, l'Autriche et les Etats-Unis; même dans ces cas, la classification des rubriques laisse beaucoup à désirer. Pour les différents pays, on est mal informé des questions aussi importantes que la répartition des encaisses des banques commerciales

(1) On sait que sur le Continent, les opérations de crédit commercial étaient généralement effectuées par des établissements qui étaient en même temps des banques d'investissement, sauf peut-être en France et dans les pays scandinaves où la spécialisation dans un des deux types d'activité était relativement rigoureuse.

(2) C'est également le cas aux Etats-Unis et au Canada, cfr. A. M. Allen et autres, *Commercial Banking Legislation and Control*, 1938, pp. 4-7.

entre les espèces et billets en caisse et les dépôts auprès de la banque centrale, ou que le volume des emprunts auprès de la banque centrale, ou que l'importance des avoirs et engagements extérieurs à court terme, ou encore que le niveau et les fluctuations en courte période du rapport entre encaisses et dépôts des banques (1).

L'insuffisance des statistiques disponibles empêche donc de formuler des considérations générales rigoureuses concernant ces questions et autres connexes.

Il est à peine nécessaire de préciser que l'action des banques centrales se situait sur des marchés monétaires et financiers dont le degré de développement était très différent suivant les pays. A l'un des extrêmes, on trouvait le marché de Londres, solidement organisé et réellement international; à l'autre extrême, les marchés virtuellement inexistantes des pays scandinaves; entre ces deux extrêmes, les marchés actifs mais essentiellement locaux de Berlin, Paris, Vienne, Amsterdam, Bruxelles et Zurich. Ces marchés — et d'autres, principalement celui de New-York, qui ne seront pas étudiés ici — étaient liés entre eux, étant donné la confiance dans la stabilité des taux de change, par un système efficace de crédits internationaux à court et à long terme, dont le centre principal était Londres, et par des mouvements internationaux de liquidités à court terme; celles-ci se déplaçaient très facilement sous l'incitation des disparités de taux d'intérêt et des variations de taux de change à l'intérieur des limites étroites des points d'or.

En outre, les banques centrales agissaient dans le cadre d'économies dont le secteur public était généralement peu développé, (2) qui ignoraient la politique fiscale dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce concept, et dans lesquelles le budget de l'Etat était le plus souvent équilibré. Bien que les banques centrales et les gouvernements n'eussent pas nécessairement des préoccupations concordantes, celles-là furent néanmoins, en général, à même de conduire leur politique, la plupart du temps, sans être dérangées par des interventions gouvernementales. On s'accordait assez à reconnaître aux banques centrales une très large autonomie dans la poursuite de leurs opérations et de leurs politiques, quel que soit le statut légal de leurs relations avec l'Etat.

Bien que le stock monétaire de chacun des différents pays fût rattaché à leurs réserves d'or (et de devises étrangères) et, en fin de compte, limité par celles-ci, le rapport entre ces grandeurs était très différent d'un pays à l'autre, tout en se modifiant dans le temps puisqu'il était déterminé par des facteurs tels que le rapport entre les réserves des

banques centrales (obligatoires et « libres ») et leurs engagements à vue, ou que le rapport entre les encaisses et les dépôts des banques commerciales. Ainsi, le rapport des réserves d'or aux engagements à vue du système bancaire dans son ensemble était nettement plus bas en Angleterre (1) qu'en France, en Russie ou en Autriche-Hongrie, par exemple. En effet, le niveau des réserves d'or de la Banque d'Angleterre était considéré comme relativement bas, au point que, jusqu'en 1914, l'opinion publique n'a pas cessé de se préoccuper de la « suffisance » de ces réserves, tenant compte de l'éventualité des prélèvements de l'étranger ou de l'économie nationale auxquels la Banque aurait à faire face. Des préoccupations similaires ont été exprimées également, sinon avec la même insistance, en Allemagne et en Belgique.

Dans l'ensemble de la zone monétaire fonctionnant à l'étalon-or, il était nécessaire que les ressources en or et en autres liquidités internationales s'accrussent à un rythme suffisant pour satisfaire une demande de monnaie qui s'amplifiait avec les besoins de financement d'une production mondiale en développement, et pour fournir les réserves nécessaires au financement d'un commerce international en expansion.

Au cours des premières années de la période étudiée, l'opinion fut souvent exprimée que le taux de croissance de la production mondiale d'or était, en fait, insuffisant; à l'appui de cette thèse, on invoquait le mouvement baissier contemporain du niveau des prix mondiaux; toutefois la découverte, après 1890, de nouvelles mines d'or en Afrique du Sud et en Amérique et le perfectionnement des techniques d'exploitation des mines anciennes améliorèrent fortement la situation. La diffusion de l'usage du chèque et d'autres moyens économisant l'emploi d'or, ainsi que l'accroissement des réserves officielles en devises étrangères agirent dans le même sens. D'une façon générale, et pour la période dans son ensemble, les apports d'or nouvellement extrait se sont révélés suffisants, dans ces années où la production mondiale se développa, pour maintenir le niveau des prix mondiaux assez stable et, bien entendu, pour assurer la convertibilité à l'intérieur de la zone de l'étalon-or. Néanmoins, on ne peut perdre de vue que plusieurs banques centrales importantes et plusieurs gouvernements accentuèrent après 1900 leur « concurrence internationale » pour l'or; on doit rappeler aussi les diverses mesures prises pour économiser l'emploi de l'or dans les paiements intérieurs.

## OBJECTIFS ET CRITERES DE LA POLITIQUE MONETAIRE

Bien peu de rapports ou de déclarations officielles ont abordé, avant 1914, la question des objectifs et des critères de la politique des banques cen-

(1) Si nos informations sont exactes, ce n'est qu'en Russie et aux Etats-Unis que les banques commerciales étaient tenues par la loi à observer un rapport minimum entre leurs trésoreries et leurs dépôts.

(2) Ainsi, en Grande-Bretagne, le total des dépenses publiques courantes représentait de 10 à 15 p.c. du revenu national entre 1880 et 1914. Cfr. U.K. Hicks, *British Public Finances, 1880-1952*, 1954 p. 10.

trales; ceux qui y ont été consacrés manquaient généralement de précision. Toutefois, il n'est pas douteux que l'objectif dominant et rigoureux de la politique monétaire sous le régime de l'étalon-or d'avant 1914 était d'assurer la convertibilité de la monnaie nationale en or, à la parité légale, c'est-à-dire de maintenir des taux de change à peu près inchangés avec les autres monnaies-or (1).

Du fait même, c'était le niveau des réserves de la banque centrale ou le rapport entre ses réserves et ses engagements à vue qui constituait le critère principal, le guide de la politique monétaire; ce rapport pouvait être influencé aussi bien par des déplacements intérieurs des réserves que par des mouvements avec l'étranger et par des changements dans les engagements de la banque centrale. Une baisse de ce coefficient de couverture, du moins lorsqu'elle resserait ou menaçait de resserrer la marge de réserves « libres » de la banque centrale dans une mesure considérée comme excessive pour le maintien de la convertibilité, provoquait des réactions typiques : relèvement du taux d'escompte, accompagné ou non d'autres mesures destinées à arrêter ou renverser le mouvement.

Au contraire, en cas de renforcement des réserves et d'élévation du coefficient de couverture, les banques centrales n'étaient pas incitées de façon aussi pressante à prendre des mesures en sens inverse. Sans doute, lorsqu'elles bénéficiaient de courants d'entrées d'or soutenus, procédaient-elles généralement à un abaissement de leur taux d'escompte; mais ces réductions révélaient moins la volonté consciente des banques centrales intéressées d'apporter leur concours à l'effort consenti par d'autres pays — et du fait même, indirectement, au leur — en vue de stabiliser les taux de change (2), que des motivations telles que le désir de limiter au minimum les avoirs non rentables ou de garder le contact avec le marché pour des raisons d'ordre technique (3).

(1) Avant 1914, il n'existait pas de monnaie inconvertible dans l'acception actuelle de ce terme. En d'autres mots, il n'y avait pas de restrictions de change et, pratiquement, aucun contrôle direct du commerce. Les monnaies étaient toujours librement convertibles, au sens actuel de ce terme, en devises étrangères et en or, mais pas toujours à un prix inchangé. Aussi, la « convertibilité » en tant qu'objectif de la politique monétaire d'avant 1914 ne signifiait pas l'absence de contrôle des changes et des transactions commerciales, mais plutôt l'absence de fluctuations dans les taux de change qui se seraient produites si le lien rigide entre la monnaie nationale et l'or avait été relâché.

(2) Il n'y a guère d'indications prouvant qu'une banque centrale enregistrant des entrées d'or ait jamais baissé son taux d'escompte, par souci de se conformer à ce qu'on a appelé les « règles du jeu », ou même parce qu'elle avait conscience de ces règles. Dans la mesure où les banques centrales agissaient avec l'intention délibérée d'aider d'autres banques centrales, cette action s'exerçait généralement sous des formes plus directes et était motivée essentiellement par le désir de protéger le marché intérieur contre des développements défavorables ailleurs. Sur ce point cfr. infra.

(3) On épinglera à ce sujet l'asymétrie typique de la déclaration d'un fonctionnaire de la Banque d'Angleterre devant la Commission Monétaire Nationale des Etats-Unis en 1910 : « Le but des relèvements du taux d'escompte est soit d'empêcher des sorties d'or, soit d'attirer de l'or dans le pays; par ailleurs, on le réduit lorsqu'il n'est plus en harmonie avec les

La conception, si largement formulée et adoptée au cours des dernières décennies, d'une politique de la banque centrale orientée vers la réalisation et le maintien d'un niveau raisonnable d'activité économique et des prix apparaissait rarement dans la pensée économique avant 1914 et n'était guère admise comme une norme politique (1). A une époque le plus souvent inspirée par l'esprit du « laissez-faire », relativement peu de banques centrales étaient disposées à admettre d'autres obligations que celle de maintenir l'étalon monétaire; elles ne s'empressaient guère d'utiliser le contrôle du crédit à d'autres fins que celle-là. Toutefois, les banques centrales n'étaient évidemment pas inconscientes des incidences de leur action sur le niveau d'activité et sur les dispositions des milieux d'affaires et n'étaient pas entièrement insensibles à ces répercussions. Comme on le montrera plus en détail ci-après, à mesure que s'écoulait la période envisagée, beaucoup de banques centrales, pour combattre des sorties d'or, recouraient davantage à des moyens autres que les relèvements du taux d'escompte, dans le but précis d'éviter des incidences défavorables sur l'activité économique; un grand nombre d'entre elles faisaient état de la stabilité relative et du niveau peu élevé de leur taux d'escompte comme d'un indice de leur réussite (2).

En outre, lorsqu'éclataient des crises financières, les banques centrales prirent des mesures susceptibles d'apaiser la panique et de faciliter une liquidation ordonnée, en prêtant largement, bien qu'à des taux élevés (3), et, à l'occasion, en accordant une aide spéciale à des banques commerciales importantes qui avaient suspendu leurs paiements ou étaient menacées de devoir le faire (4). La distribution du crédit par la banque centrale fut parfois resserrée au sommet du cycle — sans que ces restrictions fussent dictées par des considérations de convertibilité — dans le but délibéré de refréner les excès spéculatifs et la prise de positions excessives. En réalité, les taux d'escompte accusaient plutôt une covariation positive avec le cycle dans la plupart des cas; mais cette évolution, comme on le notera

taux du marché et lorsque les circonstances n'obligent pas à stimuler les importations d'or ».

(1) Le « Macmillan Report » de 1931 par exemple mentionne (p. 117) le fait que « avant la guerre, presque personne n'estimait que le niveau des prix pourrait ou devrait être un élément dont la Banque d'Angleterre ou tout autre banque centrale tint compte ou se préoccupât, et encore moins figurer parmi les objectifs majeurs de la politique ».

(2) Un exercice statistique, courant avant 1914, consistait à comparer la fréquence et l'ampleur des variations du taux d'escompte de diverses banques centrales (pour un exemple typique cfr. R.H.I. Palgrave, *Bank Rate and the Money Market*, 1903, pp. 191 sq.). A cet égard, la Banque d'Angleterre se révélait toujours être « la moins bonne » et la Banque de France « la meilleure ».

(3) Cette fonction de « prêteur en dernier ressort » a été acceptée, mais, dans la plupart des cas, avec réticence par les principales banques centrales au cours de la période examinée.

(4) A titre d'exemple, on rappellera l'aide de la Banque d'Angleterre à Baring Brothers en 1890; celle de la Banque de France à l'Union Générale en 1882, au Comptoir d'Escompte en 1889 et à la Société de Dépôts en 1901; celle de la Reichsbank à la Leipziger Bank en 1901; et de la Banque d'Italie à la Société Bancaire Italienne en 1908.

ci-après, s'expliquait surtout par le fait que le coefficient de couverture des banques centrales variait en raison inverse du cycle; dès lors, on ne peut pas présenter cette évolution du taux comme reflétant le recours conscient aux moyens de la politique d'escompte en vue d'atténuer les fluctuations cycliques.

Comme la convertibilité était l'objectif premier de la politique monétaire, pour que celle-ci pût contribuer à stabiliser davantage l'activité économique intérieure en courte période, à travers les variations du stock d'or, il eût fallu que le volume des réserves « libres » fût supérieur à celui que la plupart des banques centrales pouvaient ou désiraient accumuler; il eût fallu, de plus, que celles-ci fussent disposées à consentir à des chutes périodiques de leurs réserves, plus larges que celles que la plupart pouvaient ou désiraient admettre. Cette observation vaut certainement pour la Banque d'Angleterre, comme on l'a remarqué ci-avant. Si la Banque avait été prête à accepter des augmentations et des diminutions plus amples de ses réserves d'or, les modifications de son taux d'escompte auraient été moins fréquentes et moins accusées; une plus grande stabilité intérieure aurait été obtenue et, compte tenu de la position clé de l'Angleterre dans l'économie mondiale, toute la zone de l'étalon-or en aurait sans aucun doute bénéficié. Mais on n'a pas relevé de manifestations d'une politique de ce genre, plus largement inspirée (1).

On prétend souvent que la politique monétaire d'avant 1914 était essentiellement « automatique », qu'elle impliquait des réactions plus ou moins passives et mécaniques aux mouvements d'or et qu'elle réduisait au minimum les actions « discrétionnaires » et l'intervention du raisonnement humain. Semblable affirmation est de toute évidence une erreur. Pour autant qu'on puisse inférer de leurs actions, non seulement les autorités des banques centrales ne respectèrent pas en toutes circonstances une règle simple ou unique, mais, de plus, elles furent sans cesse amenées à prendre des positions raisonnées lorsqu'il s'agissait de décider s'il fallait ou non agir dans certaines situations et, dans l'affirmative, quel était le moment opportun pour l'intervention, de quelle nature celle-ci devait être, quelle ampleur elle devait revêtir et quels seraient les instruments de politique monétaire adéquats. Les décisions des dirigeants dépendaient elles-mêmes de leur appréciation de l'ampleur et de la durée probables des mouvements d'or en perspective, ainsi que de leur analyse des facteurs intérieurs ou étrangers auxquels ces mouvements étaient soumis; leurs décisions étaient également influencées par la hiérarchie qu'ils établissaient entre les différents objectifs de la politique monétaire lorsque

(1) A cet égard, au moins, la Banque d'Angleterre ne peut être considérée comme ayant « dirigé » le système de l'étalon-or avant la première guerre mondiale. A ce propos, cfr. J. Viner, *Studies in the Theory of International Trade*, 1937, pp. 269-279 et 393-394.

ceux-ci venaient à être inconciliables, ainsi que par leurs supputations des effets probables de chacune des diverses mesures de politique monétaire possibles. Cette observation n'implique évidemment pas que ces décisions raisonnées et les actions (ou l'abstention) auxquelles elles donnèrent lieu furent toujours correctes ou sages. Mais elle fait ressortir cette vérité que le jugement et l'action délibérée s'intégraient bien dans la politique monétaire des banques centrales avant 1914.

## POLITIQUE D'ESCOMPTE

A s'en tenir aux généralités, on peut dire que la politique d'escompte comprend toutes les mesures par lesquelles la banque centrale influence le coût du crédit qu'elle consent au marché par l'escompte de papier commercial ou les avances sur nantissement, et par lesquelles elle modifie les possibilités de recours à ce crédit. Cette politique agit à la fois par les variations des taux de l'escompte et des avances ainsi que par les revisions des conditions d'accès au crédit, telles que l'éligibilité du papier commercial ou des nantissements et la durée des crédits. Dans le système d'avant 1914, la première de ces deux techniques jouait un rôle nettement plus important que la seconde.

Toutes les banques centrales fixaient toujours au moins un taux d'escompte officiel auquel elles étaient prêtes à escompter le papier commercial éligible; dans certains cas (Belgique, Italie et Japon), divers taux d'escompte officiels étaient fixés, chacun étant appliqué à un type différent de papier. Quelques banques centrales, comme en Allemagne et en Angleterre, ont pratiqué à certains moments des taux dits préférentiels, c'est-à-dire inférieurs au taux officiel, en faveur de catégories spécifiées de clients ou d'effets. Toutes les banques fixaient un taux particulier pour les avances sur nantissement; il était généralement, mais pas toujours, supérieur au taux d'escompte officiel; dans quelques cas, plusieurs taux d'avances étaient pratiqués, suivant la nature du nantissement constitué. Les taux d'escompte officiels étaient pratiquement toujours plus élevés que les taux du marché hors banque pour le papier éligible au réescompte.

Les banques centrales arrêtaient des règlements détaillés qui régissaient les différentes conditions d'accès à leur crédit. Le papier admissible à l'escompte était généralement défini soigneusement par des qualifications telles que le nombre et la nature des signatures, les conditions dans lesquelles le papier avait été tracé, et sa durée. Les nantissements étaient qualifiés avec autant de soin et la durée des avances était soumise à certaines limites.

### Possibilités de recourir au crédit des banques centrales.

Bien que notre attention se porte surtout, ici, sur la politique du taux d'escompte, il nous sera sans



doute permis de formuler tout d'abord quelques remarques sur l'usage qu'ont fait les banques centrales de leur faculté de changer les possibilités de recourir à leur crédit. Il s'agit ici des changements qui s'opéraient par une révision des conditions formelles d'accès à ce crédit et de la sévérité avec laquelle ces conditions étaient appliquées, en vue de poursuivre une politique de restriction ou d'élargissement du crédit dans des circonstances déterminées.

Les éléments d'appréciation sur ces points sont particulièrement peu nombreux. On n'ignore pas, sans doute, qu'un certain nombre de banques centrales modifièrent de temps à autre leurs règlements formels (1). Il paraît toutefois vraisemblable que ces modifications furent, le plus souvent, introduites pour répondre à des préoccupations relatives à l'« éligibilité » du portefeuille des banques comme telle, ou en considération de situations particulières (2) plutôt que pour influencer délibérément le volume global du portefeuille des banques et, par conséquent, les conditions du marché monétaire dans son ensemble (3). Il est beaucoup plus difficile de préciser dans quelle mesure les banques centrales ont renforcé ou relâché leur sévérité dans l'application des règlements existants, en vue d'exercer une pression ou de provoquer une détente sur le marché. On peut raisonnablement supposer que les banques centrales se sont efforcées d'appliquer ces règles de façon plus rigoureuse dans les phases de tension que dans les périodes d'aisance et de les assouplir dans les moments de panique financière, afin de rendre le crédit plus largement disponible, bien qu'à des taux d'intérêt élevés. On ne peut toutefois rien conclure avec certitude quant à l'aspect quantitatif ou quant aux résultats de ces modes de manœuvre. Il est possible également que, lorsqu'il apparaissait opportun d'exercer une restriction monétaire, diverses banques centrales aient parfois procédé à un rationnement plus direct du crédit, par exemple en abaissant les plafonds de crédit des emprunteurs individuels. Mais en cette matière encore les maigres éléments d'information disponibles se contredisent par trop pour qu'on puisse arriver à une conclusion bien nette (4).

(1) Pour l'ensemble de la période, une tendance générale a été d'assouplir les conditions régissant le recours au crédit de la banque centrale.

(2) Ainsi, diverses banques centrales refusèrent dans certaines circonstances d'escompter du papier financier tiré par des pays étrangers, afin de décourager les emprunts étrangers à court terme.

(3) Ceci est, par exemple, la conclusion de Bopp (*op. cit.*) en ce qui concerne la Reichsbank.

(4) Un seul auteur a affirmé que le rationnement du crédit faisait partie de la gestion de tous les jours des banques centrales avant 1914, qu'aucune banque commerciale n'était autorisée à emprunter tout ce qu'elle souhaitait et que sa propre expérience de « trois grandes banques centrales » lui avait appris qu'on assignait une ration donnée de crédit à chaque banque commerciale et qu'on modifiait cette ration avec le cycle tout en la soumettant à de fréquentes révisions. Cfr. J. Schumpeter, *Business Cycles*, 1939, p. 651. Par contre, les dépositions de divers représentants de banques commerciales allemandes et françaises devant la Commission Monétaire Nationale de 1910 semblent conclure en sens opposé, du moins en ce qui concerne leur propre banque centrale : ils soutinrent

## Taux d'escompte, coefficients de réserve des banques centrales et variations cycliques.

Les mouvements des taux d'escompte retiendront davantage notre attention; ils constituaient le principal instrument de la politique des banques centrales avant 1914.

En vue d'analyser les grandes lignes de la politique du taux d'escompte pendant la période 1880-1914, nous avons utilisé des graphiques comparatifs — qui ne sont pas reproduits ici — pour la plupart des banques centrales étudiées (1); ces graphiques retracent l'évolution des taux d'escompte et des coefficients de couverture des banques centrales (2), mesurés les uns et les autres par des moyennes annuelles. Bien que cette méthode soit plutôt rudimentaire, les résultats de cette expérience statistique méritent d'être brièvement résumés.

Pour l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Belgique et les Pays-Bas, les graphiques révèlent une corrélation négative fort nette entre les mouvements annuels du taux d'escompte et ceux des coefficients de réserve : les relèvements des taux d'escompte étant normalement associés avec des fléchissements des coefficients de couverture et inversement. C'est le résultat auquel, bien entendu, on s'attendait normalement. Toutefois, dans le cas de la Banque de France la corrélation négative est beaucoup moins nette par suite de la

---

qu'il leur était possible d'opérer avec un coefficient de trésorerie relativement bas parce qu'ils avaient la conviction, probablement inspirée par leurs expériences passées, que leur banque centrale respective se montrerait toujours prête à réescompter leur papier éligible en cas de besoin. B.S. Chlepner, *Belgian Banking and Banking Theory*, 1943, pp. 28-30, a développé la même théorie à propos des banques commerciales belges.

(1) N'ont pas été étudiées de la sorte la Banque du Japon, la Banque d'Italie et la Sveriges Riksbank, en raison de l'insuffisance des matériaux statistiques à notre disposition.

(2) La définition et le calcul des coefficients de couverture soulèvent une série de problèmes. Faut-il ajouter les dépôts aux billets, au dénominateur de la fraction, dans tous ces cas, nombreux, où les dispositions légales relatives à la couverture des engagements ne spécifient pas que les dépôts doivent être couverts? Faut-il ajouter les avoirs en devises à l'or, au numérateur de la fraction, dans ces cas où ces avoirs en devises sont importants mais ne sont pas englobés dans la définition de réserves légales? Faut-il inclure les réserves d'argent lorsque celles-ci entrent dans la définition de réserves légales? Que faut-il faire lorsque les obligations légales de couverture sont du type « fiduciaire » ou partiellement « fiduciaire » ou, lorsque la définition de réserves légales a varié au cours de la période? En bref, on ne peut pas toujours retrouver le type de couverture que les banques centrales observaient lorsqu'elles prenaient des décisions concernant leur taux d'escompte. Il se peut aussi que certaines banques aient pris en considération les variations du montant absolu de leurs réserves, totales ou « libres », plutôt qu'un rapport donné. Dans tous les cas où mon choix entre les différents types de coefficients de réserve ne fut pas limité par les données statistiques, j'ai expérimenté, par comparaisons graphiques, à partir des différents types possibles de coefficients de couverture et des montants absolus des réserves totales et libres. La conclusion générale est que la plupart de ces séries tendent à accuser la même allure, d'année en année, dans la plupart des cas; ainsi, en pratique, chacune d'elles peut être utilisée lorsqu'il s'agit de faire une comparaison avec les variations du taux d'escompte; les résultats de cette comparaison ne seront pas modifiés essentiellement si on emploie une série plutôt que l'autre.

stabilité des taux d'escompte pendant des périodes assez longues. Dans le cas du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suisse, on ne voit pas se dégager de tendance bien nette ou continue à une corrélation négative; mais cette observation doit être nuancée par quelques précisions (1).

Dans cinq cas sur les onze étudiés, les taux d'escompte et le coefficient de réserve n'évoluent pas franchement dans des sens opposés, même quand on utilise des moyennes annuelles. Ce fait indique que, pour ces banques tout au moins, la liaison entre les taux d'escompte et les mouvements d'or (et d'autres réserves) n'était pas aussi rigoureuse dans le système de l'étalon-or avant 1914 qu'on le suppose généralement. Bien entendu, ceci n'implique pas que les banques centrales en question ne surveillaient pas minutieusement les variations de leurs réserves; il est patent qu'elles le faisaient, au contraire; invariablement, elles agissaient avec décision en relevant les taux d'escompte ou en prenant d'autres mesures chaque fois que la convertibilité était menacée. Mais l'évolution décrite ci-avant fait supposer que d'autres considérations intervenaient avec un certain poids dans les décisions relatives à la politique du taux d'escompte. Par exemple, les mouvements dans les réserves présentaient parfois tellement peu d'ampleur, comparativement à la masse des réserves restantes, totales ou « libres », que les taux ne furent pas être modifiés fréquemment : ce fut manifestement le cas en France; d'autres techniques que les changements du taux d'escompte ont souvent pu être mises en œuvre pour influencer les mouvements des avoirs extérieurs; en outre, les taux d'escompte ont souvent été modifiés en réponse à des facteurs tels que les changements du taux d'escompte dans d'autres pays; enfin, lorsque les réserves s'accumulaient, rien n'obligeait à se conformer au principe d'un abaissement conséquent du taux d'escompte. Il convient cependant de noter que certains de ces facteurs, sinon tous, influençaient également la politique du taux d'escompte des banques centrales — tout au moins de certaines — pour lesquelles les graphiques indiquent une corrélation négative très nette entre les variations du taux d'escompte et l'évolution du coefficient de réserve.

Dans les cas des banques centrales où on a observé cette corrélation négative, on n'a pas fait le même rapprochement *mois par mois*; mais on peut supposer sans risque d'erreur que, dans tous ces cas, la corrélation calculée sur les données mensuelles serait beaucoup moins grande — à supposer même qu'elle existe — que quand elle est calculée par année. Il est certain que les taux d'escompte n'ont pas été modifiés tous les mois; même lorsque les coefficients de réserve subissaient des variations de

(1) Dans le cas du Danemark par exemple, on ne constate une corrélation inverse que jusqu'en 1897. On ne peut guère tirer de conclusion du cas suisse, puisque l'observation ne porte que sur une période de sept ans. Enfin, les coefficients de réserve calculés pour la Norvège et la Finlande sont basés sur des statistiques peu complètes, les seules que j'aie à ma disposition.

quelque ampleur, les banques centrales n'ont pas toujours réagi mécaniquement dans le sens qu'on attendrait. Dans beaucoup de cas, leur attitude — du point de vue de la manœuvre des taux — se serait caractérisée plutôt par une certaine passivité à court terme vis-à-vis des mouvements d'or (extérieurs et intérieurs); et, quand elles crurent nécessaire d'agir rapidement sur ces mouvements, il semblerait qu'elles aient recouru à d'autres moyens que la modification du taux d'escompte. La Banque d'Angleterre et la Reichsbank paraissent être les principales exceptions; leurs données statistiques mensuelles révèlent que les taux d'escompte avaient tendance à varier (en sens inverse) en réponse aux grandes fluctuations saisonnières — tout au moins — des coefficients de réserve.

L'examen des onze graphiques révèle un autre fait intéressant : les moyennes annuelles des taux d'escompte de pratiquement toutes les banques étudiées tendent à s'élever et à diminuer ensemble, hormis quelques divergences de courte durée. Jusqu'à un certain point, et particulièrement pour certaines des banques en cause, ce large parallélisme des fluctuations est sans aucun doute la conséquence d'ajustements compétitifs ou « défensifs » des taux. C'est ainsi, notamment, que certaines des banques centrales inclinaient à relever leur taux d'escompte dès que cette mesure avait été adoptée par d'autres banques; les premières s'efforçaient ainsi de protéger leur marché contre des sorties de fonds à court terme et d'or qui auraient eu tendance à se produire à défaut de cette majoration de taux. Mais le parallélisme des mouvements s'explique bien plus par l'existence, dans les différents pays, d'une corrélation positive presque constante entre les taux d'escompte et les fluctuations conjoncturelles intérieures (1). Les fluctuations conjoncturelles se développaient d'une façon très largement synchronique dans tous les pays (2); les mouvements des taux d'escompte ont également fait preuve d'un large parallélisme à travers le cycle mondial, quoique ils aient, bien entendu, souvent accusé des divergences de courte durée, de pays à pays.

De tout ceci, peut-on déduire que les banques centrales se sont *délibérément* efforcées d'ajuster leurs taux d'escompte en prenant comme critère les données des phases alternées de la conjoncture? Certainement pas : car nous avons déjà montré que les taux d'escompte de plus de la moitié des banques centrales étudiées ont généralement évolué en sens *opposé* des coefficients de réserve; ceux-ci ont donc

(1) Pour un grand nombre de pays, il a été impossible de trouver des indices convenables de la situation économique générale, fussent-ils même annuels. J'ai dû m'appuyer sur des données non quantitatives comme celles qui ont été présentées pour divers de ces pays par W. Thorp, *Business Annals*, 1926, et me servir des dates considérées comme « points de retournement », que je dois de connaître à l'amabilité de divers experts, entre autres le Dr. Veikko Halme pour la Finlande et le Dr. Anders Olgaard pour le Danemark.

(2) Cfr. entre autres les graphiques de W. Thorp, *op. cit.*, pp. 94-95.

varié de façon inverse à la conjoncture (1). Dans ses grandes lignes, le schéma de la politique d'escompte de ces pays peut être décrit comme suit. Dans la phase ascendante du cycle, lorsque le coefficient de réserve tendait à se réduire, les banques centrales inclinaient à relever leur taux d'escompte, en raison, en tout premier lieu, de leur préoccupation de maintenir la convertibilité de leur monnaie et, à titre occasionnel ou secondaire seulement, dans l'intention de ralentir l'essor cyclique. De même, dans la phase descendante du cycle, lorsque le coefficient de réserve tendait à s'accroître, les banques centrales inclinaient à baisser leur taux d'escompte sous l'influence de facteurs tels que le souci d'augmenter leur rentabilité ou de garder le contact avec le marché et, à l'occasion seulement, ou bien même pas du tout, dans l'intention de combattre le fléchissement de l'activité. Evidemment, tout en étant motivée en tout premier lieu par les variations du coefficient de réserve, cette politique du taux s'est trouvée coïncider fortuitement avec la politique propre à atténuer les fluctuations conjoncturelles (2). Sans doute, en maintes circonstances, les changements apportés au taux d'escompte furent-ils de telle sorte qu'ils exerçaient des effets déséquilibrateurs sur l'activité économique intérieure; mais, quand on envisage les phases cycliques dans leur ensemble, la politique monétaire des banques centrales étudiées paraît avoir eu une orientation plutôt stabilisatrice.

L'existence de la corrélation négative qu'on a soulignée dans ces cas entre le coefficient de réserve des banques centrales et l'orientation conjoncturelle, résulte, du moins en partie, d'un phénomène fort simple. C'est que dans les pays dont la circulation monétaire était constituée pour une assez bonne partie par des pièces d'or, il était naturel que se produisit un déplacement d'or, des réserves des banques centrales vers la circulation, dans la phase ascendante du cycle; cette mise en circulation de métal jaune servait à faire face aux besoins de monnaie accrus par le gonflement des transactions; dans la phase descendante du cycle, au contraire, l'or avait tendance à refluer en sens inverse (ou tout au moins la fuite des réserves vers la circulation tendait à se réduire dans une très large mesure) (3). Au surplus, et même dans les cas où la circulation de pièces n'était pas importante, on pouvait s'attendre à une expansion de la masse des billets et des engagements en comptes des banques centrales au cours de la phase ascendante du cycle, et à l'évolution inverse dans sa phase descendante.

(1) Cette corrélation négative entre le coefficient de réserve et le cycle se manifeste également dans le cas de la Banque de France, bien qu'on n'y relève pas de corrélation inverse entre le coefficient de réserve et le taux d'escompte.

(2) A cet égard, l'efficacité de cette politique soulève un autre problème examiné ci-après.

(3) Ici, il faudrait prendre aussi en considération les modifications cycliques probables des déplacements des grosses pièces d'argent dans les pays comme la France, la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas et l'Autriche, où la circulation intérieure d'argent était assez importante et où l'argent faisait partie des réserves légales des banques centrales.

Ainsi, en essor, se serait manifestée une double tendance aboutissant à abaisser le coefficient de réserve : d'une part, chute des réserves figurant au numérateur de la fraction correspondant au coefficient de réserve et, d'autre part, augmentation des engagements constituant le dénominateur de ladite fraction. La récession aurait renversé ces tendances. Il eût pu se faire que ces fluctuations, au cours du cycle, fussent compensées par des importations suffisamment élevées d'or (et d'autres actifs de réserves légales) pendant l'essor, et par des exportations suffisamment importantes pendant la récession (1). Tel n'était, évidemment, pas le cas des pays dont les banques centrales eurent un coefficient de réserve variant en corrélation négative avec l'activité économique nationale. Il va sans dire que les mouvements extérieurs nets de l'or (et des autres réserves) purent, dans certains cas, renforcer (au lieu de compenser) cette évolution cyclique.

Il est malaisé de dégager une explication satisfaisante des modifications des taux d'escompte dans les pays — notamment la Norvège, la Finlande et le Danemark — où les graphiques n'indiquent pas de corrélation négative nette entre ces modifications et les variations du coefficient de réserve des banques centrales, mais où, comme dans d'autres pays, il existait une corrélation positive entre ces modifications et les fluctuations conjoncturelles intérieures. Il est probable que les banques centrales de ces pays avaient tendance à lier les changements de leur taux d'escompte à ceux des plus grandes banques centra-

(1) Rien de formel ne peut être affirmé quant à l'évolution des mouvements extérieurs d'or avant 1914, les statistiques officielles sur ce point étant sujettes à caution; un auteur les considère même comme dénuées de toute valeur (cfr. O. Morgenstern, *The Validity of International Gold Movements Statistics*, 1955). Pour l'Angleterre, la France et l'Allemagne, on peut néanmoins donner quelques indications en se basant sur des statistiques officielles.

Dans le cas de l'Angleterre, Beach (*op. cit.*) observe que les importations nettes d'or tendaient à augmenter dans les phases de prospérité de l'économie britannique et que les exportations nettes d'or apparaissaient ou s'élargissaient en dépression. Il attribue ce phénomène à des modifications des taux d'escompte et des taux du marché en Angleterre, provoquées par les déplacements conjoncturels d'or à l'intérieur de l'économie. Toutefois, les mouvements d'or avec l'étranger ne furent pas assez amples pour compenser les variations conjoncturelles, en sens inverse, du coefficient de réserve de la Banque d'Angleterre, qui résultaient des déplacements intérieurs d'or.

La France bénéficiait généralement d'entrées nettes d'or en provenance de l'étranger; en période de prospérité, elles avaient le plus souvent tendance à se contracter ou faisaient place à des sorties nettes d'or; en dépression, elles s'élargissaient (cfr. A. Aftalion, « Les variations cycliques irrégulières dans les relations internationales », *Revue d'Economie Politique*, 1933, pp. 281-282). Pendant les phases de prospérité, les importations nettes d'or ne furent pas suffisantes pour empêcher le fléchissement du coefficient de réserve de la Banque de France, résultat des prélèvements intérieurs et, en dépression, elles aboutissaient à accentuer le relèvement de ce coefficient.

En ce qui concerne l'Allemagne, les mouvements extérieurs d'or ne paraissent pas présenter un caractère cyclique cohérent (cfr. J. Pesmazoglu, « Some International Aspects of German Cyclical Fluctuations, 1880-1913 », *Weltwirtschaftliches Archiv* (1950, I) pp. 103-105).

Dans les trois cas dont il vient d'être question, les fluctuations conjoncturelles des réserves de change semblent avoir été déterminées davantage par les déplacements d'or entre les réserves et la circulation intérieure, que par les mouvements d'or avec l'étranger.

les, principalement de la Banque d'Angleterre (1) et de ne déroger à cette attitude que sous la pression des exigences de la convertibilité (2). Ainsi, si un fléchissement de l'activité économique s'accompagnait de pertes substantielles de réserves (3), elles auraient relevé leurs taux d'escompte, bien que les autres banques eussent eu tendance à abaisser les leurs au même moment. D'autre part, si les coefficients de réserve s'élevaient dans les périodes d'expansion, elles auraient eu tendance à suivre le relèvement des taux d'escompte dans d'autres pays, plutôt qu'à abaisser les leurs.

### Fonctionnement de la politique du taux d'escompte.

On ne peut guère en dire plus que les commentateurs précédents sur la question, demeurée jusqu'à présent sans réponse, du *modus operandi* précis de la politique du taux d'escompte sous le régime de l'étalon-or antérieur à 1914 et sur le degré d'efficacité de celle-ci. Ce sont en tout cas des problèmes sur lesquels les statistiques disponibles ne jettent que peu de lumière (4).

Dans la mesure où ils ont exprimé leurs vues à ce sujet au cours de la période étudiée, les dirigeants des banques centrales ont rendu quasi invariablement hommage à l'efficacité de la politique du taux d'escompte comme instrument de contrôle monétaire; toutefois, ils ont rarement — peut-être jamais — débattu des rapports de causalité précis par l'enchaînement desquels, à leur avis, cette politique exerçait ses effets. On admettait généralement que les relèvements du taux d'escompte, tout au moins lorsqu'ils entraînaient des variations des taux d'intérêt du marché, qu'ils étaient poussés assez loin

et qu'ils n'étaient pas neutralisés par le mouvement parallèle des taux d'autres banques centrales, avaient les répercussions souhaitées, à savoir d'arrêter les prélèvements sur les réserves ou même d'induire des accroissements de celles-ci. Cependant, ces conditions nécessaires ne furent pas souvent réalisées dans la pratique. D'ailleurs, à mesure que s'écoulait la période étudiée, de plus en plus d'auteurs exprimaient un scepticisme quant à l'efficacité de la politique du taux d'escompte (1) en grande partie parce qu'ils considéraient la difficulté grandissante, dans certains pays, de transmettre au marché la hausse du taux d'escompte et ils en venaient à recommander d'autres mesures de contrôle monétaire.

Les controverses n'ont pas manqué avant 1914, même si les banques centrales elles-mêmes n'y ont pris qu'une part restreinte, à propos des mécanismes par lesquels on supposait que les variations des taux d'escompte affectaient les mouvements des réserves de la banque centrale. Toutefois, à l'époque, la littérature relative au *modus operandi* de la politique du taux d'escompte était principalement l'œuvre d'auteurs anglais et elle reflétait l'expérience du marché monétaire londonien. Les discussions qui eurent lieu sur le continent ne furent généralement, à quelques notables exceptions près, comme celle de Wicksell, que le pâle reflet de la pensée anglaise; en outre, elles n'étaient pas souvent transposées avec les adaptations qu'il eût fallu pour tenir compte des différences structurelles des marchés monétaires des pays en cause.

Déjà au début du XIX<sup>e</sup> siècle, on s'accordait à supposer que les modifications du taux d'escompte agissaient par deux « canaux » principaux (2). Étant admise l'hypothèse habituelle que les banques centrales étaient à même de rendre leurs taux « effectifs » sur le marché, on considérait que cette double action opérait sur le mouvement international de l'or (et des autres réserves) pour l'orienter dans le sens du rééquilibre. La première action s'exerçait à bref délai sur le volume et la direction des mouvements internationaux de capitaux. La seconde s'opérait plus lentement : le changement des conditions du recours au crédit bancaire — et par conséquent une modification de la masse monétaire — provoquait des mouvements de prix qui induisaient à leur tour une variation des volumes relatifs des importations et des exportations de marchandises (3). Cette conception, avec quelques variantes, des mécanismes de la politique du taux d'escompte a trouvé son énoncé le plus classique dans le fameux

(1) En effet, les taux d'escompte de ces trois banques centrales, au moins sur la base des moyennes annuelles, accusaient une corrélation plus étroite (positive) avec le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre qu'avec leur propre coefficient de réserve (corrélation négative).

(2) Toutefois, selon un auteur, la Banque de Finlande a lié principalement les modifications de son taux d'escompte à sa propre position de réserve, bien que, en opérant ces modifications, cette banque se soit aussi référée à d'autres critères comme l'activité économique intérieure et la situation du crédit, l'exemple d'autres banques centrales, la position des banques privées, l'évolution du commerce extérieur et la possibilité d'obtenir des prêts étrangers (cfr. A. E. Tudeer, *The Bank of Finland, 1912-1936*, 1940, p. 8).

(3) Comme ces pays étaient des « économies d'exportation » et comme le niveau de leur activité intérieure évoluait surtout sous l'influence directe des fluctuations de leurs exportations de biens et services et de leurs importations de capital à long terme, on pourrait en effet supposer que les coefficients de réserve de leurs banques centrales évoluaient dans le même sens que la conjoncture. Nos statistiques ne confirment cependant pas cette hypothèse.

(4) A ma connaissance, la seule tentative de mesurer statistiquement les « effets » des variations à court terme du taux d'escompte sur le niveau des réserves des banques centrales dans le système antérieur à 1914, a été faite par J. Van Ettinger dans un article fort ingénieux consacré à l'activité de la Nederlandsche Bank, « Discontorente en beschikbaar metaalsaldo van de Nederlandsche Bank », *De Economist*, 1940, pp. 501-519. Je dois le résumé anglais de cet article à la courtoisie de Cornélis de Jong. Sur la base de la méthode statistique adoptée, l'auteur conclut que les modifications du taux d'escompte ont bien eu sur le volume des réserves de la Banque les effets à court terme que l'on pouvait attendre.

(1) Cfr., entre autres, M. Ansiaux, « Le taux privé de l'escompte et le cours du change », *Revue Economique Internationale*, novembre 1913, pp. 227 sq., et K. von Lumm, « Influence de l'évolution moderne sur la politique de l'escompte », *ibid.*, août 1912, pp. 293 sq.

(2) Cfr., entre autres, les études de Viner, Hawtrey, Mints, et E. Wood, *English Theories of Central Banking Control, 1819-1858*, 1939.

(3) Dans certains cas, on reconnaissait également l'influence des variations du taux d'escompte sur le volume de la circulation interne d'or.

« Cunliffe Report » de 1918 qui décrivait comment on supposait que l'étalon-or fonctionnait avant 1914 (tout au moins en Grande-Bretagne) (1).

Avant 1914, les modifications du taux d'intérêt exerçaient incontestablement une grande influence sur le mouvement international des capitaux et particulièrement des fonds à court terme, au moins quand il s'agissait des marchés monétaires les plus développés. La stabilité des changes entre les pays à étalon-or étant considérée comme acquise, les déplacements internationaux de fonds se sont révélés très sensibles, tout au moins à court terme, aux variations du taux d'intérêt sur les différents marchés (2); le degré d'élasticité a pu toutefois différer d'un pays à l'autre. Dans le cas de la Grande-Bretagne, par exemple, un relèvement du taux d'escompte, à condition qu'il se propageât « effectivement » sur le marché anglais et ne fût pas contrecarré par des hausses correspondantes dans les autres pays, tendait à provoquer des afflux nets de capitaux pour les raisons suivantes : l'encours des créances d'acceptation de la place de Londres sur le reste du monde se contractait, les disponibilités étrangères en quête d'un placement temporaire étaient attirées vers Londres, tandis que les disponibilités britanniques à l'étranger étaient incitées au rapatriement, les opérations d'arbitrage international sur titres cotés à Londres et à l'étranger étaient encouragées, les émissions, à Londres, de titres étrangers étaient temporairement arrêtées (3) et les paiements à l'étranger étaient retardés. L'ampleur de l'incidence des modifications du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre sur les mouvements de capitaux contribue à expliquer, en fait, comment la Grande-Bretagne fut à même d'agir avec succès en s'appuyant cependant sur une marge de réserves d'or étroite, grâce, certes, à de fréquentes et assez larges revisions du taux. Dans aucun autre pays, les modifications du taux d'escompte n'ont eu une incidence aussi forte et immédiate sur les mouvements de capitaux, ni des répercussions directes aussi étendues sur d'autres Etats (4). Dans les pays dont le

marché monétaire était moins développé, ou quasi inexistant, tels les Etats scandinaves, la sensibilité des mouvements de capitaux aux modifications du taux d'escompte des banques centrales était nettement moins marquée; en effet, pour ces pays, les entrées et sorties de fonds à court terme étaient probablement déterminées bien davantage par les changements du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre et des autres grandes banques centrales que par ceux de leur propre taux.

En ce qui concerne le second « canal », objet de controverses théoriques plus vives, par les mécanismes duquel la politique du taux d'escompte avant 1914 était supposée exercer ses effets, on ne peut en parler avec la même confiance, même si l'on transpose la doctrine dans les termes modernes de la théorie de l'emploi et du revenu. Même pour la Grande-Bretagne, (1) les éléments d'appréciation sont rares et on ne peut pas dire dans quelle mesure, ni par quel enchaînement les modifications du taux d'escompte pouvaient affecter le volume de l'investissement (à court et à long terme), le volume de l'épargne et, par le truchement des fluctuations du revenu et des prix, le volume des importations et des exportations. De toute façon, de pareils effets ont dû différer de pays à pays (2).

On ne peut faire que deux observations sur ce sujet. Tout d'abord, quels qu'aient pu être les effets intérieurs des modifications du taux d'escompte, celles-ci ont dû exercer leur influence sur les décisions de dépenser, non seulement en raison de leur incidence directe sur le coût des emprunts, mais aussi et, peut-être plus, par leurs répercussions psychologiques dans les milieux d'affaires et de banques et sur la facilité d'obtention de crédits dans les banques de dépôts (3). En second lieu, peu d'indications témoignent de l'action déflatoire et défavorable pour l'emploi dont on a souvent accusé le relèvement du taux d'escompte avant 1914. Dans un système de prix et salaires relativement flexibles, des politiques

(1) Le « Macmillan Report » de 1931 donne une explication similaire. Les deux rapports centrent leurs explications de la seconde action — l'incidence des variations du taux sur le niveau des prix — sur les variations du volume de l'investissement et de l'activité plutôt que sur celles de la quantité de monnaie.

(2) Les mouvements internationaux de fonds se sont également montrés sensibles aux fluctuations des taux de change à l'intérieur des limites étroites des points d'or. Pour la documentation statistique concernant la liaison entre les disparités du taux d'intérêt et les fluctuations des taux de change sous le régime antérieur à 1914, cfr. N.E. Weill, *Die Solidarität der Geldmärkte*, 1903, et H. Neisser, « Der Internationale Geldmarkt vor und nach dem Krieg », *Weltwirtschaftliches Archiv*, avril 1929, pp. 171-226.

(3) L'incidence des modifications du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre sur le volume des émissions étrangères à Londres et sur l'étalement des opérations de transfert des recettes d'émissions antérieures a été particulièrement soulignée par W.A. Brown Jr., *The International Gold Standard Reinterpreted, 1914-1934*, 1940, pp. 662-665.

(4) Dans son *Indian Currency and Finance*, 1913, pp. 17 sq., Keynes attribue cette plus grande efficacité à court terme des modifications du taux d'escompte de la Banque

d'Angleterre au fait que Londres était créateur net à court terme du reste du monde, alors que la plupart des autres places européennes étaient débitrices nettes à court terme vis-à-vis de l'étranger. Je ne suis toutefois pas du tout persuadé que, dans les décennies précédant immédiatement 1914, la Grande-Bretagne fut, en permanence, créatrice nette à court terme.

(1) Mrs. Joan Robinson a toutefois défendu la thèse qu'en ce qui concerne la Grande-Bretagne, la théorie orthodoxe présentée dans le « Cunliffe Report » ne peut invoquer en sa faveur aucun argument historique, cfr. « Monetary Policy : A Comment », *Bulletin of the Oxford Institute of Statistics*, août 1952, p. 284.

(2) Ainsi, dans les pays où le niveau du revenu et des prix intérieurs était déterminé en ordre principal par des facteurs extérieurs, l'influence des variations du taux d'escompte sur la situation intérieure était probablement dérisoire.

(3) Ainsi, Sayers a pu écrire, en ce qui concerne l'Angleterre : « Il existe quelque raison de croire que prêteurs et emprunteurs considéraient le taux d'escompte comme un repère significatif des perspectives économiques. De part et d'autre, on se sentait sans doute plus prudent en cas de hausse du taux d'escompte, plus aventureux en cas de baisse... Un mouvement du taux d'escompte devait probablement être accompagné d'un certain changement dans la facilité de l'obtention de crédits bancaires. » Cfr. R. S. Sayers, *Central Banking after Bagehot*, 1956, p. 64, et Schumpeter, *op. cit.*, p. 652.

de crédit restrictives ne devaient pas nécessairement provoquer l'apparition du chômage. Fait plus important dans une période généralement caractérisée par une expansion économique rapide, si des mesures restrictives de crédit ont été effectivement appliquées, elles ont peut-être eu surtout pour conséquence de ralentir le rythme d'expansion dans les pays en cause et, par là, d'aligner leur évolution sur celle des autres pays, plutôt que d'exercer un effet déflatoire positif sur le revenu et sur les prix. Et si des périodes de pressions déflatrices aiguës se sont produites dans l'un ou l'autre pays, elles ont trouvé leur origine plus dans des dépressions mondiales que dans des politiques de crédit restrictives.

#### Taux d'escompte et taux du marché.

Dans la section précédente, on a admis l'hypothèse que les taux d'intérêt sur le marché évoluaient en réponse aux modifications du taux d'escompte de la banque centrale. Dans la réalité, toutefois, les banques centrales se heurtèrent souvent à des difficultés majeures lorsqu'elles voulurent « imposer » leurs taux au marché dans les périodes de pression sur leurs réserves. Sans doute, les taux du marché variaient généralement dans le même sens que le taux d'escompte (1), mais l'amplitude des mouvements des uns et des autres était souvent différente. Dans de nombreux pays, les taux d'escompte perdirent même parfois contact avec ceux du marché, pendant des périodes relativement longues, comme l'indiquent les écarts importants entre les deux catégories de taux. Ce fut là, sans conteste, un problème important pour les banques centrales puisque, en fin de compte, c'était le niveau des taux du marché qui était susceptible d'influencer les mouvements internationaux de fonds à court terme et d'or.

Evidemment, il ne fut pas difficile aux banques centrales de rendre leurs taux « effectifs » sur le marché aussi longtemps que leurs escomptes et avances constituèrent une grande partie des facilités de crédit accordées par le système bancaire dans son ensemble. Presque toutes les banques centrales furent dans cette situation au début de la période étudiée. Mais le déclin ultérieur de leur position à cet égard par rapport à celle des banques commerciales et des autres organes du marché monétaire amoindrit considérablement l'importance de ce facteur. Il reste cependant qu'il n'y eut pas de difficultés majeures à rendre les taux d'escompte effectifs dans tous les cas où le marché monétaire fit régulièrement appel aux facilités que lui offrait la banque centrale, ou fonctionna avec des marges de réserves tellement étroites qu'il était obligé d'être souvent

« en banque » (1). Mais ce fut loin d'être toujours le cas. Souvent, l'existence de réserves abondantes permit de se passer de l'aide de la banque centrale. Enfin, dans certains cas, illustrés en particulier par l'exemple de la Grande-Bretagne, un lien automatique et indirect s'établissait, dans une certaine mesure, entre le taux d'escompte et le taux du marché par le fait que certains taux, notamment les taux sur dépôts auprès des banques commerciales, tendaient traditionnellement à être dans un rapport plus ou moins fixe avec le taux d'escompte.

Que faisaient les banques centrales lorsque leurs taux n'influençaient pas le marché, alors qu'il l'eût fallu pour la protection des réserves ? L'information sur ce point est relativement abondante en ce qui concerne la Banque d'Angleterre et la Reichsbank ; mais pour les autres banques, il y a vraiment très peu de données ; il est vraisemblable que, dans la plupart des cas, elles n'ont rien fait ou rien pu faire, sauf que l'action persuasive (moral suasion) a pu parfois exercer une influence appréciable (2).

La principale technique mise en œuvre par la Banque d'Angleterre, au cours de la période étudiée, pour rendre son taux effectif sur le marché en cas de nécessité, était d'emprunter sur le marché auprès des banques commerciales, des « discount houses », des différents organismes publics et autres prêteurs importants ; ces emprunts absorbaient des liquidités du marché et exerçaient une pression sur les taux d'intérêt. Une autre manœuvre, étroitement liée à la précédente, bien qu'elle parût moins importante, consistait à vendre de temps à autre des titres de la dette perpétuelle sur le marché. La Reichsbank vendit de même, dans un certain nombre de cas (par exemple en 1901, 1903, 1905 et 1906), des bons du Trésor faisant partie de son portefeuille, en vue d'éponger des disponibilités du marché et de provoquer une hausse des taux d'intérêt. Ce sont là, à notre connaissance, les seuls cas évidents dans les-

(1) Ainsi, à certaines périodes de l'année, le marché monétaire de certains pays fut amené à « rentrer » dans la banque, en raison d'accroissements saisonniers importants de dépôts du Trésor auprès de la banque d'émission.

(2) Ainsi, selon A. Nielsen, *Bankpolitik*, 1923, p. 361, la Banque Nationale de Danemark avait l'habitude de consulter les grandes banques commerciales de Copenhague avant de modifier son taux d'escompte ; de cette façon, toutes les modifications décidées se propageaient assez rapidement dans le système bancaire. Je suis reconnaissant au Dr. Erik Hoffmeyer de m'avoir fourni un résumé anglais de certaines sections de cet ouvrage danois.

L'action persuasive comme instrument de politique monétaire fut évidemment utilisée bien davantage au cours de la période étudiée, mais on ne peut guère apporter de précisions en raison de son caractère difficilement saisissable. On trouve dans la littérature maintes références à des déclarations officielles de préoccupations, à des menaces implicites, à des « instructions » officielles aux banques commerciales, à des pressions officieuses et à d'autres témoignages de l'emploi de ce moyen par de nombreuses banques centrales, et spécialement la Reichsbank, pour amener les banques commerciales à suivre la politique souhaitée.

(1) Pour certains pays étudiés, principalement les pays scandinaves, on ne peut guère parler de taux du marché. Toutefois, il est intéressant de noter que les taux des prêts des banques commerciales tendaient à évoluer en liaison avec les taux de leurs banques centrales. C'est, en tout cas, ce qui se passa en Suède après 1897, si l'on en croit l'ouvrage de K. Kock, *A Study of Interest Rates*, 1929, pp. 187-188.

quels une banque centrale (1) se soit servie, avant 1914, des opérations d'open market comme d'un instrument conscient de la politique monétaire (2). Rien ne prouve au surplus que la Banque d'Angleterre ou la Reichsbank se soient engagées dans de semblables opérations avec l'intention délibérée de créer plus d'*aisance* sur le marché ou, moins encore, de compenser l'effet des mouvements d'entrée ou de sortie d'or (3).

## LES « REGLES DU JEU »

On considère communément qu'avant 1914 les différentes banques centrales se conformaient aux « règles du jeu » de l'étalon-or (4). Quoique cette opinion stéréotypée ait été, jusqu'à un certain point, soumise à critique au cours des dernières années, elle n'a pas encore fait l'objet, jusqu'à présent, d'investigations statistiques.

Le concept de « règles du jeu » qui, soit dit en passant, semble n'avoir été développé de façon explicite que dans la littérature *postérieure* à 1914, est susceptible de plusieurs interprétations et a été pris dans différentes acceptions. Entendu dans un sens purement négatif, le respect des « règles du jeu » signifie que les banques centrales ne devraient prendre aucune initiative délibérée pour compenser l'effet normal des entrées d'or qui accroissent les encaisses des banques commerciales ou l'effet des

sorties d'or qui contractent ces encaisses. Cette conception implique donc simplement l'absence de mesures délibérées de compensation. En ce sens, on peut considérer que sous le régime de l'étalon-or antérieur à 1914, les banques centrales se sont conformées aux « règles du jeu » puisque, ainsi que nous l'avons déjà noté, rien ne prouve que l'une d'elles se soit jamais délibérément engagée dans des opérations de cette sorte.

Pendant, on donne habituellement à cette notion de « règles du jeu » un sens plus actif ou plus positif. Selon cette optique, les banques centrales ne se seraient pas seulement abstenues de compenser les effets spontanés que les mouvements d'or devraient avoir sur les encaisses des banques commerciales, mais elles auraient agi pour *renforcer* ces effets. C'est-à-dire que les banques centrales auraient abaissé leurs taux d'escompte en cas d'acquisitions persistantes d'or et de devises et les auraient élevés en cas de pertes prolongées. Comme nous l'avons déjà vu, ce fut en réalité l'attitude de la majorité des banques centrales avant 1914, mais certainement pas de toutes, si l'on se réfère aux moyennes par année des statistiques mensuelles.

Plus précisément encore, on estimait qu'une politique de taux d'escompte centrée en ordre principal sur les mouvements d'or devait entraîner, dans les banques centrales, une expansion des crédits intérieurs rentables en cas d'accroissement des avoirs en or et en devises, et une contraction de ces crédits, dans le cas inverse. L'action de la banque centrale était donc agencée de telle façon qu'elle *amplifiait* l'incidence des mouvements d'or sur la base du crédit intérieur. C'est précisément dans ces termes que les « règles du jeu » sont définies dans une étude bien connue (1) de la Société des Nations : le respect de ces règles impliquerait des variations concomitantes et de même sens des avoirs extérieurs et des crédits intérieurs de la banque centrale (2). Partant de ce principe, la Société des Nations rapprocha les données statistiques reflétant les variations annuelles des avoirs sur l'étranger, d'une part, et des crédits intérieurs, d'autre part, de vingt-six banques centrales au cours de la période 1922-1938 et en vint à la conclusion que ces variations s'effectuaient plus souvent en sens opposé que dans le même sens. Interprétant ces constatations avec une grande prudence, la Société des Nations s'en servit pour étayer sa thèse qu'en général les banques centrales eurent tendance, au cours de cette période, à « compenser » les effets des mouvements d'or plutôt qu'à « jouer les règles du jeu ».

Il n'est pas sans intérêt d'opérer le même rapprochement pour la période antérieure à 1914, de

(1) On notera que le Trésor des Etats-Unis acheta souvent, avant 1914, des fonds d'Etat sur le marché à des moments de tension, afin de rendre au marché les liquidités qui en avaient été retirées par le système dit de l'« Independent Treasury System ». (Dans ce système, qui datait de 1846, toutes les recettes fiscales du gouvernement fédéral et autres encaisses publiques devaient être conservées, sous forme de pièces et de billets, par les propres agents du Trésor plutôt que déposées dans les banques.)

(2) Bien entendu, diverses banques centrales achetaient des obligations sur le marché pour effectuer des placements et, comme dans le cas de la Banque d'Etat de Russie, pour compte de leurs clients, mais rien n'indique que ces achats et ventes fussent faits en vue d'influencer les conditions du marché monétaire. Dans un rapport officiel (*The Bank of Japan*, 1952), on fait néanmoins état d'achats de titres de la dette publique effectués par la Banque du Japon sur le marché au cours de la panique de 1898; cette opération est décrite comme « le début des opérations d'open market ». Il se peut que la Banque Austro-Hongroise ait également procédé à de telles opérations pendant la crise de la fin de 1895. Cfr. à ce sujet, F. Hertz, « Die Diskont- und Devisenpolitik der Oesterreichischen-Ungarischen Bank », *Zeitschrift für Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung*, 1903, pp. 490 sq.

(3) Dans son ouvrage, *Credit Policies of the Federal Reserve System*, 1932, pp. 12-13, C. O. Hardy soutient cependant que la compensation des effets des entrées et des sorties d'or, lorsqu'elles paraissent temporaires, faisait partie de la « politique orthodoxe des banques centrales », sous le régime de l'étalon-or avant 1914. Cette conception est certainement erronée.

(4) En effet, on soutient généralement que le respect des « règles du jeu » fut un élément essentiel du bon fonctionnement de l'étalon-or avant 1914. A cet égard, toutefois, depuis la Révolution Keynésienne, on constate une tendance, dans les études théoriques tout au moins, à minimiser l'importance de ces « règles ». Cfr. L. A. Metzler, « The Theory of International Trade », *A Survey of Contemporary Economics*, édité par H. S. Ellis, 1948, p. 216.

(1) R. Nurkse, *International Currency Experience*, 1944, pp. 66 sq.

(2) *Ibid.*, p. 66 : « On attendait de la banque centrale qu'à chaque entrée d'or, elle accrût le stock monétaire intérieur, non seulement en achetant cet or, mais également en accordant plus de crédits intérieurs; inversement, en cas de sortie d'or, la banque centrale était censée resserrer aussi les crédits intérieurs ».

manière à essayer de déterminer si, et dans quelle mesure, les banques centrales ont respecté les règles du jeu ainsi comprises. Dans ce but, nous avons comparé les variations annuelles (chiffres en fin d'année) des avoirs extérieurs (1) et des crédits intérieurs (escomptes, avances et obligations) de dix des banques centrales de notre groupe pour lesquelles nous disposons de statistiques suffisantes pour les périodes qui ont paru les plus appropriées (2).

Les résultats sont particulièrement frappants. Pour *chacune* des banques, les variations annuelles des deux catégories d'avoirs ont été plus souvent en sens opposé que dans le même sens (3); le fait est particulièrement frappant dans le cas de pays tels que la Russie, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Dès lors, on peut conclure que l'action des banques centrales, loin d'accentuer les répercussions des mouvements d'or et de devises sur les encaisses des banques commerciales et sur le stock monétaire, au contraire, eu tendance à compenser ces effets. On reconnaîtra toutefois que les mouvements des avoirs extérieurs ont été, en général, plus amples en valeur absolue que ceux des crédits intérieurs, de sorte que la compensation n'a été le plus souvent que partielle.

Les résultats de cette analyse doivent être interprétés avec une extrême prudence. Ils ne signifient certainement pas que les banques centrales ont poursuivi *délibérément* des politiques de « compensation » des mouvements d'or, et même pas davantage qu'elles *n'ont pas* suivi les « règles du jeu », telles qu'elles furent définies ci-dessus. Après tout, la période d'un an sur laquelle nos comparaisons se basent est essentiellement arbitraire; cette découpe peut dissimuler que l'évolution des crédits intérieurs ait été de même sens que celle des avoirs extérieurs plus souvent que de sens opposé, mais qu'elle ait été décalée de plus d'un an. Il reste néanmoins que les résultats de notre analyse autorisent à mettre en doute l'opinion que les banques centrales s'efforçaient de renforcer l'incidence des mouvements d'or, dans le système antérieur à 1914.

Comment faut-il expliquer la divergence d'évolution entre les avoirs extérieurs et les crédits intérieurs si on ne peut l'attribuer à une politique délibérée de « compensation » ? Nous n'avons pas de réponse toute faite. L'explication peut être trouvée en partie dans le fait que les sorties d'or, en réduisant la liquidité du marché monétaire, ont pu inciter

automatiquement à recourir à l'emprunt auprès de la banque centrale et que les entrées d'or, à l'inverse, ont provoqué des remboursements nets d'engagements envers la banque centrale. Dans certains cas, une explication plus valable peut être que ces mouvements en sens opposé des avoirs extérieurs et des crédits intérieurs se produisaient sous l'influence commune des forces conjoncturelles. En période d'essor, les crédits intérieurs des banques centrales tendaient naturellement à s'accroître et, en temps de récession, à diminuer. Or, nous avons vu précisément que les avoirs extérieurs de nombreuses banques centrales accusaient des tendances exactement inverses au cours des mêmes phases. Dans de tels cas, nous aurions donc la matière d'une autre explication possible de l'opposition dans les mouvements annuels des deux catégories d'avoirs considérées (1).

### AUTRES INSTRUMENTS ET TECHNIQUES DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Outre la politique de l'escompte — et le recours occasionnel à des opérations d'open market, les emprunts sur le marché et l'action persuasive —, les banques centrales ont recouru, pendant toute la période 1880-1914 et spécialement à la fin de celle-ci, à un éventail très large d'autres instruments et techniques de politique monétaire, pour atteindre leurs objectifs. Ces instruments et techniques, qui seront examinés brièvement dans cette section, indiquent, une fois de plus, que la politique monétaire appliquée avant 1914 n'était pas ce mécanisme simple et « automatique » qu'on imagine souvent.

Les instruments et techniques dont il sera question ci-après étaient utilisés dans des buts et des circonstances divers, bien qu'ils eussent presque tous contribué, directement ou indirectement, à atteindre l'objectif majeur : maintenir la convertibilité. Certains d'entre eux furent substitués à des augmentations du taux d'escompte pendant de brèves périodes, lorsqu'on désirait éviter de perturber l'activité économique; d'autres furent mis en œuvre pour compléter et renforcer les effets de la politique du taux ou en vue de remédier à certaines situations particulières auxquelles les modifications du taux d'escompte n'auraient pu apporter une solution appropriée; d'autres, enfin, furent spécifiquement conçus pour faire face à des situations « d'urgence » où les réserves des banques centrales étaient tombées à un niveau tellement bas par rapport aux obligations légales de couverture qu'une action drastique s'imposait pour sauvegarder la convertibilité.

(1) Les avoirs en devises des banques centrales ont été ajoutés aux avoirs en or chaque fois que les statistiques étaient disponibles. Dans quelques cas, entre autres celui de la France, de la Belgique et des Pays-Bas, les avoirs en métal d'argent ont été également inclus; les résultats resteraient toutefois essentiellement les mêmes si on les excluait.

(2) Dans la plupart des cas, nous avons fait porter l'analyse sur toute la période 1880-1913, sauf pour la Banque Austro-Hongroise et la Banque d'Etat de Russie pour lesquelles les périodes 1892-1913 et 1898-1913 ont respectivement été retenues.

(3) Dans ces comparaisons, on n'a pas tenu compte des années au cours desquelles les changements dans ces deux types d'avoirs ou dans l'un des deux ont été négligeables.

(1) Pour une analyse statistique détaillée du comportement cyclique inverse de l'encaisse et du portefeuille de la Banque de France avant 1914, par exemple, bien qu'elle soit sans rapport immédiat avec le problème examiné ici, cfr. C. Emanoil, *Les variations du taux de l'escompte en France*, 1932.



Il est difficile d'établir une classification de ces différents instruments, mais on peut, semble-t-il, les grouper, pour les besoins de l'exposé, dans les grandes rubriques suivantes (1).

### Manœuvre des points d'or.

Un certain nombre des moyens employés par diverses banques centrales avaient spécialement pour objet et/ou pour résultat de déplacer légèrement un des points d'or et par là, d'orienter les mouvements internationaux de capitaux à court terme et/ou d'or dans les directions voulues. Ces moyens étaient généralement mis en œuvre pour compléter les variations du taux de l'escompte ou pour s'y substituer à court terme. Dans certains cas, cependant, ils visaient simplement à compenser les effets de mesures similaires adoptées par d'autres banques centrales. Toutefois, la marge de manœuvre des points d'or était généralement bornée par les limitations légales imposées aux banques centrales en ce qui concerne leur prix d'achat et de vente de l'or, ainsi que par d'autres considérations.

Une des techniques importantes, à ranger sous cette rubrique, employée par certaines banques centrales, lors d'exportations d'or, consistait à élever légèrement le prix maximum de vente pour les lingots d'or ou pour les pièces d'or *étrangers*. Ce procédé fut surtout appliqué par la Banque de France avant 1900, dans le cadre de sa politique dite de prime sur l'or (2). Il fut également appliqué, de façon irrégulière, par la Banque d'Angleterre après 1890. Cette mesure équivalait à une hausse du point de sortie d'or; en élargissant la marge des fluctuations du taux de change, elle visait à agir sur le mouvement international des capitaux à court terme de façon à corriger le déséquilibre, en courte période, de la balance des paiements.

(1) Pour l'analyse de certaines de ces techniques, cfr. M. Ansiaux, *Principes de la politique régulatrice des changes*, 1910, chapitres 5 et 6; K. von Lumm, « Mesures complémentaires de la politique d'escompte », *Revue Economique Internationale*, juillet 1912, pp. 69-102, et B. H. Beckhart, *The Discount Policy of the Federal Reserve System*, 1924, pp. 65-80. Ces exposés sont principalement centrés sur les grandes banques centrales européennes.

(2) Comme la Banque de France, la Banque Nationale de Belgique et la Banque Nationale Suisse avaient légalement le choix de rembourser leurs billets soit en or, soit en argent. Toutefois, au lieu d'ajouter une prime au prix de vente de l'or, elles rachetaient généralement leurs billets en pièces d'argent, acceptées au pair par la France, aux termes de la convention de l'Union Latine; la France était le canal par lequel passait la plus grande partie des transactions de change de ces deux pays. De la sorte, les taux de change des francs belge et suisse vis-à-vis du franc français avaient tendance à se maintenir à l'intérieur des limites des « points d'argent » et à rester, par conséquent, relativement stables comparativement aux autres monnaies-or. Durant certaines périodes, toutefois, les taux de change des francs belge et suisse s'élevèrent effectivement au-delà de leurs points de sortie d'argent respectifs vis-à-vis du franc français, en raison des restrictions de fait et d'obstacles mis par les banques d'émission belge et suisse à la libre convertibilité de leurs billets en pièces d'argent, dans le but d'arrêter le drainage excessif de ce métal vers la France.

De même, différentes banques centrales, parmi lesquelles on citera la Banque d'Angleterre et la Reichsbank, élevaient quelquefois leur prix d'achat des lingots et pièces d'or, afin de provoquer ou d'accélérer les importations de ce métal. Cette technique équivalait à une baisse du point d'entrée normal de l'or. Une pratique qui s'apparente à la précédente par ses effets, consistait à accorder de temps en temps aux importateurs d'or des avances sans intérêt pour la période de transit de ce métal; la Banque d'Angleterre, la Reichsbank, la Banque de France, la Banque Nationale Suisse et la Banque Austro-Hongroise y eurent recours (1).

La manœuvre des points d'or revêtait encore d'autres formes. Ainsi, la Banque d'Angleterre et la Reichsbank ont quelquefois satisfait des demandes d'exportations d'or en livrant des pièces allégées par l'usure, ce qui élevait momentanément le point de sortie d'or. La Reichsbank fit, à certains moments, usage de son droit légal de rembourser ses billets uniquement à son siège central de Berlin et non dans ses agences, plus proches de la frontière. Inversement, la Banque de France aurait parfois acheté de l'or dans ses agences proches des frontières, abaissant ainsi le point d'entrée d'or.

Dans certaines périodes de tension dans les paiements extérieurs, les banques centrales adoptèrent des mesures qui, sans déplacer formellement le point de sortie d'or, provoquèrent des variations des taux de change au-delà de la limite fixée par ce point. Ainsi, il semble que la Sveriges Riksbank, par exemple, ait dressé divers obstacles pour gêner les banques commerciales qui essayaient d'obtenir de l'or pour l'exportation, lorsque le point de sortie d'or était atteint (2). On croit que la Reichsbank a agi de la même façon en diverses circonstances, mais ses fonctionnaires l'ont contesté devant la Commission Monétaire Nationale des Etats-Unis. Ils ont toutefois admis que les banques allemandes s'étaient quelquefois abstenues « pour des raisons de patriotisme mal comprises » d'expédier de l'or, alors qu'il eut été profitable pour elles de le faire. Dans le propos délibéré de décourager les sorties de capitaux à court terme et d'or, la Banque Austro-Hongroise a laissé les taux de change s'élever de temps en temps au-dessus du point théorique de sortie d'or, ce qui lui était facile puisqu'elle n'était pas obligée de rembourser ses billets en or. La Banque de France et la Banque Nationale Suisse essayèrent parfois de décourager des sorties d'or en exigeant des banques qui demandaient de l'or pour l'exportation, qu'elles leur cèdent, en contrepartie, un certain montant de papier commercial.

(1) Le Trésor des Etats-Unis l'employa également en 1906-1907. L'*Economist* de Londres du 14 février 1914, p. 330, mentionne aussi l'usage de ce procédé à cette époque par la Nederlandsche Bank, mais je n'ai pas pu trouver de confirmation.

(2) Cfr. E. F. Heckscher et autres, *Sweden, Norway, Denmark and Iceland in the World War*, 1930, pp. 127-128. On pense que la Banque d'Etat de Russie a recouru également à une tactique analogue.

## Politique des changes.

Les transactions officielles des banques centrales sur le marché des changes, en vue d'influencer les taux de change et les mouvements d'or, ont constitué une arme importante de la politique monétaire avant 1914. Ce sujet est beaucoup trop vaste pour être examiné ici; on se contentera donc de quelques commentaires très généraux. Comme on l'a déjà noté, la plupart des banques centrales européennes ainsi que la Banque du Japon détenaient une partie importante de leurs réserves sous forme d'effets étrangers et d'autres créances sur l'étranger (1). Ces avoirs avaient l'avantage non seulement d'être rentables, contrairement à l'or, mais de permettre en outre aux banques centrales en cause d'intervenir directement sur le marché des changes en vue d'atténuer les variations excessives et erratiques des taux de change à l'intérieur des points d'or et, en particulier, d'empêcher les taux de hausser jusqu'au point de sortie d'or à partir duquel l'arbitrage privé des exportations d'or serait devenu profitable. Etant donné que les devises étrangères étaient généralement vendues à un cours voisin du point de sortie d'or et achetées à un cours qui se rapprochait très fort du point d'entrée d'or, ces opérations étaient génératrices de profit pour les banques centrales, en sus des revenus tirés de la détention même de ces réserves de change. Cette politique des changes fut menée de la façon la plus active et apparemment avec le plus d'habileté par la Banque Austro-Hongroise; elle semble également avoir été utilisée dans une large mesure par les banques centrales de Russie, de Suède, de Finlande, de Belgique, des Pays-Bas et de Suisse.

On prétendait généralement avant 1914 que le recours à la politique des changes contribuait à maintenir une plus grande stabilité des taux d'escompte des banques centrales en cause. Cette thèse est difficilement acceptable, sauf peut-être en très courte période. Car, enfin, une perte de devises encourue en défendant un taux de change était, à tous égards, équivalente à une perte d'or et devait normalement provoquer le même type de réactions défensives. Toutefois, comme les pertes de devises retenaient moins l'attention générale et suscitaient moins de commentaires que les pertes équivalentes d'or, elles engendraient peut-être moins de réactions psychologiques défavorables sur le marché; c'était un avantage pour les banques centrales aux prises avec des difficultés de balance de paiements.

Les interventions occasionnelles de la Banque Austro-Hongroise sur le marché des changes à terme ont constitué une variante particulière de la politique des changes. Cette banque prit, dans certains cas,

(1) Les exceptions les plus notoires furent celles de la Banque d'Angleterre et de la Banque de France. Les avoirs de la Reichsbank en effets étrangers n'ont acquis une certaine importance que vers 1900; et même après cette date, ils furent relativement peu élevés comparés à ceux des autres banques centrales.

des mesures délibérées en vue d'élargir la prime sur la couronne à terme. En augmentant le déport sur les ventes de devises à terme, elle décourageait les sorties de capitaux flottants auxquelles les placeurs, se couvrant par des ventes à terme, auraient été incités par les disparités des taux d'intérêt entre le pays et l'étranger; dans au moins un cas, la Banque Austro-Hongroise fit apparaître un report sur les cours des devises à terme pour décourager des entrées de fonds à court terme qu'elle ne désirait pas (1).

## La coopération entre banques centrales.

Bien que la coopération entre banques centrales fût plutôt l'exception que la règle avant 1914, certaines mesures prises par diverses banques centrales ont leur place dans cette section (2). Ainsi, lorsque certaines banques centrales subissaient des pertes d'or importantes, elles empruntaient directement auprès d'autres banques centrales. Au cours de la période envisagée, l'exemple le plus frappant de cette forme de coopération est l'emprunt de 75 millions de francs-or, contracté par la Banque d'Angleterre auprès de la Banque de France, au moment de la crise de la maison Baring Brothers en 1890. Un autre cas plus courant d'entraide est celui de l'emprunt de plusieurs millions de couronnes de la Sveriges Riksbank auprès de la Banque Nationale de Danemark en 1882 (3).

Les banques centrales s'entraidèrent parfois d'une façon moins directe. Ainsi, à diverses reprises, en 1906, 1907, 1909 et 1910, la Banque de France escompta des effets anglais et mit, de la sorte, de l'or à la disposition du marché de Londres afin d'atténuer les pressions qui s'exerçaient sur cette place (4). Sans cet apport, la Banque d'Angleterre aurait probablement été obligée d'élever davantage son taux d'escompte, entraînant une hausse du taux de la Banque de France, que celle-ci désirait éviter. De même, la Banque Austro-Hongroise aurait parfois expédié de l'or vers des marchés étrangers, principalement vers Berlin, afin d'y éviter de nouvelles hausses du taux d'escompte dont les réactions eussent été défavorables pour son propre marché (5).

(1) Pour une discussion détaillée, voir P. Einzig, *The Theory of Forward Exchange*, 1937, pp. 329-340.

(2) Pour l'analyse de la coopération monétaire internationale avant 1914, étudiée dans un contexte plus large qui comprend les différentes unions monétaires, cfr. A. E. Janssen, *Les conventions monétaires*, 1911; et F. Garelli, *La coopération monétaire internationale depuis un siècle*, 1946, pp. 17-94.

(3) Cfr. *Sveriges Riksbank, 1668-1924*, vol. IV, 1931, p. 183. Après 1885, les banques centrales des trois pays membres de l'Union Monétaire Scandinave adoptèrent un mécanisme automatique d'emprunts entre banques centrales, grâce auquel chaque banque pouvait tirer librement sur les autres, au pair, pour le règlement du solde de la balance des paiements.

(4) Cfr. Rapport annuel de la Banque de France pour les années précitées.

(5) Cfr. entre autres M. Dub, « L'acte final de la réforme monétaire en Autriche », *Revue Economique Internationale*, octobre 1910, pp. 85-86 et Einzig, *op. cit.*, p. 336.

En 1898, la Banque d'Angleterre et la Banque de France aussi auraient aidé certaines banques allemandes temporairement en difficulté, réduisant ainsi la tension que subissait le marché de Berlin (1).

#### Autres mesures destinées à soutenir la convertibilité.

Un certain nombre de banques centrales conclurent des emprunts directement auprès de banques commerciales étrangères ou de gouvernements étrangers lorsque certaines pressions mettaient leurs réserves en danger. Ainsi, la Banque de Finlande négocia des crédits à concurrence de 10 millions de marks finlandais auprès de banquiers allemands, anglais et suédois, en 1892, et auprès d'une banque suédoise, à concurrence du même montant, en 1908 et de nouveau en 1913. La négociation de ces crédits semble avoir constitué surtout une mesure de précaution, car ils ne furent guère utilisés, voire pas du tout. De même, la Banque d'Angleterre obtint en 1890 1,5 million de livres sterling-or en vendant au gouvernement russe des bons du Trésor qu'elle détenait en portefeuille.

En période de difficultés de change, plusieurs banques centrales empruntèrent de l'or ou des devises à leur propre gouvernement; dans certains cas, celui-ci dut émettre des emprunts à l'étranger pour se procurer les réserves en question. Ainsi, la Sveriges Riksbank emprunta, au moins à deux reprises (en 1899 et 1907), des devises à l'Office National de la Dette. La Banque de Finlande emprunta des devises au gouvernement finlandais en 1890 et la Banque de Norvège, de l'or à la Trésorerie norvégienne en 1901. La Banque Nationale de Belgique a utilisé fréquemment les réserves de change de la Trésorerie belge et de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite (2).

Indépendamment des prêts de devises qu'ils ont pu accorder à leur banque centrale, divers gouvernements, comme ceux des pays scandinaves et du Japon, semblent avoir fréquemment émis des emprunts à l'étranger, ou agencé les moments de ces émissions, dans le but précis d'obtenir des devises susceptibles d'être vendues à leur banque centrale et de renforcer les réserves de celle-ci à des moments de tension. Des opérations d'emprunts, « planifiées » de cette façon, ont été sans aucun doute un facteur particulièrement important du maintien de la convertibilité, à des moments critiques, dans les pays emprunteurs qui n'étaient pas à même de recourir aussi efficacement que d'autres à l'influence correctrice des hausses du taux d'escompte et des techniques connexes.

(1) Cfr. M. Patron, *The Bank of France and its Relation to National and International Credit*, 1910, p. 142.

(2) Les renseignements mentionnés dans ces deux alinéas proviennent principalement des études historiques officielles des banques centrales en question. Je suis également reconnaissant à Mlle Ragni Barlund et à M. Carl-Göran Lemne, qui ont bien voulu me fournir les explications utiles à propos des cas finlandais et suédois.

Pour celles des banques centrales qui n'étaient pas dotées de systèmes « élastiques » d'obligations légales de couverture, la convertibilité fut parfois défendue simplement par une action gouvernementale autorisant un relâchement ou une modification du système, en vue de dégager des réserves « libres » (1). La modification intervenue dans les obligations de réserves de la Banque Nationale de Danemark, en 1907, fournit un exemple frappant à cet égard; cette Banque est passée d'un système « fiduciaire » à un système « proportionnel », ce qui libéra quelque 20 millions de couronnes de réserves à un moment de crise de change aiguë.

Une autre technique intéressante consista dans l'application temporaire, par la Banque d'Etat de Russie, en 1905-1906, d'une forme limitée de « contrôle des changes » en vue de décourager les achats spéculatifs de devises. La Banque d'Etat de Russie refusa de vendre des devises étrangères, sauf sur présentation de preuves indiquant nettement que les devises demandées étaient nécessaires pour financer des importations. Si le bien-fondé de la demande n'apparaissait pas clairement, les ventes de devises étaient limitées à 50.000 marks allemands par personne (2). Le rationnement de fait des ventes de devises fut également introduit aux Etats-Unis en 1895, sous l'égide d'un syndicat de banquiers privés organisé pour protéger le Trésor contre les importants retraits d'or auxquels il avait à faire face à l'époque (3).

Enfin, il faut noter que certaines banques centrales refusèrent, dans diverses circonstances, d'escompter des effets financiers tirés par des étrangers ou cherchèrent à établir une discrimination contre ceux-ci, dans le but d'arrêter les fuites d'or causées par un excès d'emprunts étrangers à court terme réalisés par ces tirages. Ainsi, en 1906, il semble qu'il y eut une large discrimination de la part des banques centrales européennes contre les effets financiers américains. Un exemple plus ancien est fourni par la Banque Nationale de Belgique qui, en 1882, éleva fortement le taux spécial — jusqu'à 9 p.c. pendant une période de six jours — qu'elle appliquait aux traites tirées par des étrangers sur la Belgique; cette mesure visait à arrêter un ample mouvement d'exportation de capitaux vers Paris (4).

## CONCLUSIONS

Il nous paraît impossible de tenter un résumé et une synthèse des différents éléments et enseigne-

(1) On pourrait se référer ici aux diverses suspensions du Bank Act en Angleterre à des dates qui n'entrent pas dans la période ici envisagée.

(2) Cfr. Slansky, *op. cit.*, pp. 94-95.

(3) Je suis reconnaissant au Dr. Matthew Simon d'avoir attiré mon attention sur cet épisode. En outre, en diverses circonstances, au cours de la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, la Trésorerie des Etats-Unis dut vendre des bons du Trésor sur les marchés intérieur et extérieurs afin de se procurer l'or nécessaire pour sauvegarder la convertibilité du dollar.

(4) Cfr. P. Kauch, *op. cit.*, p. 209.

ments dont cette étude assez longue a fait état; son objet principal était de présenter un résumé et une analyse systématiques des politiques monétaires suivies par les banques centrales pendant la période de l'étalon-or avant 1914. En guise de conclusions, on peut cependant dégager quelques brèves observations de portée générale.

Il apparaît que, pendant la période sous revue, les banques centrales ont joué un rôle plus actif que celui qu'on leur a habituellement reconnu. Leurs objectifs n'étaient pas aussi étroits, ni leurs instruments et techniques aussi peu nombreux et aussi peu diversifiés, ni leurs politiques d'une portée aussi restreinte qu'on l'a souvent supposé. Loin de réagir de façon mécanique aux flux et reflux d'or (extérieurs et intérieurs), elles ont été amenées à opérer d'autorité et avec discernement, de façons très variées. Dans chaque pays pris individuellement, le système qui existait avant 1914 était visiblement dirigé de façon consciente et non pas laissé à une sorte d'automatisme plus ou moins parfait. De même, ce système n'a pas fonctionné sans à-coups comme on le croit fréquemment : des situations critiques sont apparues de temps à autre, exigeant une action « extraordinaire » de la part des banques centrales et des gouvernements pour sauvegarder la convertibilité. A ces différents points de vue, tout au moins, il n'y a qu'une différence de degré et non

de nature entre les politiques des banques centrales sous l'étalon-or avant 1914, d'une part, et après la première guerre mondiale, d'autre part.

Il est beaucoup plus difficile de dégager des conclusions formelles en ce qui concerne la part prise par les banques centrales dans la réussite du mécanisme de l'étalon-or international pendant la période de quelque trente-cinq ans qui a précédé la première guerre mondiale. L'action de la banque centrale, sous ses formes diverses, semble avoir eu beaucoup d'importance — du moins dans les pays à monnaie-or qui disposaient d'une banque centrale — en provoquant, en courte période, le retour vers l'équilibre de la balance des paiements et en remédiant aux crises de change. Mais rien ne prouve clairement que la politique monétaire ait contribué à assurer l'équilibre en longue période de la balance des paiements, par ses répercussions sur le niveau des revenus intérieurs et des prix. Les faits, aussi peu concluants qu'ils soient, semblent plutôt indiquer que le respect des « règles du jeu » était moins rigoureux et avait moins d'effets qu'on ne le croit généralement. Le fonctionnement satisfaisant de l'étalon-or pendant une période aussi longue, avant 1914, doit s'expliquer davantage par d'autres facteurs que par la politique monétaire. Mais, ainsi qu'il a été dit au début de cet article, il n'entre pas dans nos vues d'essayer de répondre ici à cette question plus vaste.



## LES BUDGETS DE 1958 ET 1959

La présente information est basée sur le document parlementaire : l' « Exposé Général du Budget des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1959 ». Celui-ci rappelle les résultats globaux de l'exécution des budgets ordinaires de l'Etat au cours des dernières années et contient des prévisions budgétaires révisées pour l'exercice 1958 ainsi qu'une analyse détaillée du budget de 1959. Il présente, en outre, une vue synoptique de la situation financière des organismes d'intérêt public soumis à la loi du 16 mars 1954.

### I. Les budgets de l'Etat

#### A. EVOLUTION DU BUDGET ORDINAIRE DEPUIS L'EXERCICE 1950

Le tableau I ci-dessous retrace l'évolution du budget ordinaire depuis 1950.

Il est à noter que les chiffres des exercices successifs ne sont pas exactement comparables par suite des changements apportés, d'un exercice à l'autre,

à la structure ou à la composition du budget ordinaire. Citons, en recettes, la formule du budget net, le produit de la majoration, en avril 1952, du droit sur l'essence transféré en 1955 du budget extraordinaire au budget ordinaire, l'introduction du système des paiements anticipés de la taxe professionnelle, les variations de la durée de l'exercice et les retards de taxation et de perception; en dépenses, l'adoption du budget net et la réduction corrélative du budget des Non-Valeurs et Remboursements, les dépenses de chômage et autres charges transférées de l'ordinaire à l'extraordinaire et réintégrées ensuite dans l'ordinaire, les dépenses des troupes stationnées en Allemagne, inscrites dans les budgets ajustés de 1955, 1956 et 1957, l'étalement de la charge des pensions de guerre par le système des dotations constantes.

Bien que les chiffres ne soient pas rigoureusement comparables, leur tendance générale au cours de la période envisagée apparaît néanmoins très nettement.

De 1950 à 1958, les recettes ordinaires se sont accrues de 32,2 milliards de francs, soit 51 p.c. Le mouvement d'augmentation a été interrompu à deux reprises : en 1953-1954 lorsque les recettes ont été

Tableau I.

**Budget ordinaire**  
(En milliards de francs)

Exercices	Recettes		Dépenses			Résultat escompté sur base des prévisions initiales	Résultat final
	Evaluations initiales	Recettes constatées	Crédits initiaux	Crédits ajustés	Dépenses comptabilisées		
1950 .....	63,1	63,3	62,3	65,6	63,1	+ 0,8	+ 0,2
1951 .....	63,8	76,9	63,7	68,5	66,7	+ 0,1	+ 10,2
1952 .....	70,6	77,6	70,4	77,5	76,4	+ 0,2	+ 1,2
1953 .....	77,9	76,7	77,7	80,2	77,4	+ 0,2	- 0,7
1954 .....	79,2	75,8	79,1	81,6	79,7	+ 0,1	- 3,9
1955 .....	80,6	82,1	80,6	85,6	81,0	—	+ 1,1
1956 .....	84,0	90,3	84,0	91,2	86,1	—	+ 4,2
1957 .....	89,2	100,0	88,9	91,7	94,1	+ 0,3	+ 5,9
1958 .....	93,3	95,5 <sup>1</sup>	93,3	105,9		+ 5,0	
1959 .....	101,9	—	106,9			- 5,0	

<sup>1</sup> Recettes présumées d'après les résultats au 31 octobre 1958.

affectées par un certain fléchissement de l'activité économique et en 1958 quand elles ont subi les incidences de la récession qui est encore en cours. A ces deux époques, le Trésor a également enregistré des moins-values par rapport aux prévisions initiales.

Les dépenses ordinaires par contre ont progressé d'année en année.

En période d'expansion conjoncturelle, l'amélioration du rendement des impôts est telle qu'elle dépasse l'accroissement continu des dépenses, entraînant même des excédents au budget ordinaire. Mais en période de récession, quand la progression des dépenses s'accompagne d'une contraction des recettes, le budget ordinaire devient déficitaire.

## B. LE BUDGET DE L'EXERCICE 1958

Les prévisions les plus récentes pour l'exercice 1958 se basent, en matière de recettes, sur les rentrées réalisées au 31 octobre dernier et sur les recettes escomptées pour les deux derniers mois de l'année; en matière de dépenses, il a été ajouté aux montants prévus initialement, les charges résultant des amendements postérieurs au dépôt du budget de 1958, des lois spéciales votées en cours d'exercice et du projet de feuilleton d'ajustement amendé.

Tableau II.

### Budget ordinaire de l'exercice 1958

(En millions de francs)

<i>Recettes :</i>		
Evaluations budgétaires .....	98.269	
Rectification sur base des recettes au 31-10-1958 .....	- 2.800	
Total des recettes .....		95.469
<i>Dépenses :</i>		
Crédits initiaux .....	93.257	
Amendements .....	+ 542	
Lois spéciales .....	+ 382	
		94.181
<i>Feuilleton d'ajustement :</i>		
Augmentations pour l'exercice courant .....	+13.395	
Réductions .....	- 2.470	
		+10.925
Total des crédits de l'exercice ...		105.106
Crédits pour exercices antérieurs .		749
Total des dépenses .....		105.855
Solde ...		-10.386

La réévaluation des recettes ordinaires probables de l'exercice 1958 s'établit à 95,5 milliards. Les estimations initiales s'étant élevées à 98,3 milliards, la moins-value totale atteindrait dès lors 2,8 milliards. Une comparaison détaillée des prévisions initiales et des recettes probables est donnée au tableau VII.

La moins-value de 2,8 milliards affecte pour ainsi dire uniquement les recettes fiscales qui s'élèveront vraisemblablement à 88,5 milliards, alors que les évaluations initiales portaient sur un montant de 91,2 milliards. Elle doit être attribuée à une évolution conjoncturelle moins favorable que celle qui avait été escomptée lors de l'élaboration du budget.

Les recettes non fiscales atteindront 7 milliards comme il avait été prévu lors de l'élaboration du budget pour 1958. A remarquer qu'elles ne comprennent plus, comme en 1955, 1956 et 1957, d'interventions de la République fédérale allemande dans les frais de stationnement des troupes belges dans ce pays. En effet, les autorités allemandes ont cessé, le 31 mars 1958, d'accorder à la Belgique une aide financière à cet égard.

Les estimations révisées des dépenses ordinaires pour l'exercice 1958 se chiffrent à 105,9 milliards,

soit une majoration de 12,6 milliards par rapport aux 93,3 milliards initialement prévus.

Ont contribué principalement à cette majoration :

— 2.239 millions de dépenses pour le chômage;

— 1.819 millions de dépenses de pensions, dont 981 millions résultant de la modification, par la loi du 28 avril 1958, du régime de pension des ouvriers mineurs;

— 1.403 millions de subventions à la Société Nationale des Chemins de Fer belges;

— 1.073 millions de subsides à l'industrie charbonnière, dont 1.020 millions sont destinés à la participation belge au Fonds de Péréquation de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier;

— 1.064 millions de subventions au Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité;

— 840 millions résultant de l'application du pacte scolaire;

— 525 millions de subventions aux communes.

Le budget ordinaire révisé pour l'exercice 1958, y compris les crédits sollicités par le feuilleton d'ajustement en vue de couvrir les créances des exercices antérieurs, atteint donc 95,5 milliards en recettes et 105,9 milliards en dépenses, ce qui donne un déficit de plus de 10 milliards. Mais ce dernier pourra sans doute être ramené à un montant inférieur grâce à l'annulation de crédits qui n'auront pas été utilisés au moment de la clôture de l'exercice.

Les décaissements opérés sur le budget extraordinaire et les fonds spéciaux alimentés par ce budget, évalués primitivement à 13,5 milliards, atteindront vraisemblablement quelque 20 milliards. Le fléchissement de l'activité économique en 1958 a amené le Gouvernement à mettre en œuvre un programme important d'engagements nouveaux. En outre, le Gouvernement a dû s'acquitter de certaines obligations qui n'avaient pas été inscrites au budget, tels par exemple les participations au Fonds de développement des territoires d'outre-mer (350 millions) et à la Banque Européenne d'Investissement (432 millions), le remboursement d'un emprunt à court terme contracté par la Société Nationale du Logement (888 millions), les frais de stationnement des troupes belges en Allemagne fédérale (572 millions).

## C. LE BUDGET DE L'EXERCICE 1959

Le budget général pour l'exercice 1959 s'élève à 124,9 milliards de francs de dépenses et à 102,6 milliards de recettes. Au budget ordinaire sont inscrits 106,9 milliards de dépenses et 101,9 milliards de recettes, tandis que le budget extraordinaire comprend 18 milliards de crédits de paiement et 0,7 milliard de recettes.

### 1. BUDGET ORDINAIRE.

Le budget ordinaire de 1959 dépasse celui des exercices antérieurs, tant en dépenses qu'en recettes.

Il laisse au surplus un déficit de 5 milliards. L'Exposé Général indique même qu'au cours de l'élaboration du budget on était arrivé à une différence

Tableau III.

**Budget ordinaire**  
(En milliards de francs)

	1957 (réalisations)	1958 (estimations révisées)	1959 (estimations initiales)
Dépenses .....	94,1	105,9	106,9
Recettes .....	100,0	95,5	101,9
Solde ...	+ 5,9	-10,4	- 5,0

d'un peu plus de 8 milliards entre les prévisions de dépenses et celles de recettes, soit à peu près le déficit que présentera finalement le compte pour l'exercice 1958.

Le Gouvernement a estimé qu'environ 5 milliards de ce montant doivent être attribués aux incidences de la récession économique sur les dépenses et les recettes de l'Etat. Du côté des dépenses : augmentation des crédits pour allocations de chômage, crise aiguë dans l'industrie charbonnière et baisse de trafic pour les chemins de fer. Pour ce qui concerne les recettes : réduction du produit des impôts les plus sensibles à la conjoncture : taxe mobilière et taxe de transmission. Le Gouvernement n'a pas voulu chercher une compensation à ce découvert conjoncturel, craignant qu'une réduction trop drastique des dépenses, ou une augmentation trop sensible des impôts, ne cause un grand préjudice à la vie des affaires au moment même où l'économie belge est déjà aux prises avec tant d'autres difficultés. Il a estimé que, dès le redressement de la

conjoncture, ce déficit de 5 milliards pourra être résorbé.

Le solde de plus de 3 milliards sera couvert par le produit des nouveaux impôts décidés en décembre et janvier.

Ainsi, en acceptant dans l'élaboration du budget un déficit conjoncturel, le Gouvernement a introduit en Belgique la pratique du budget anticyclique. Il déposera un projet de loi créant un Fonds d'égalisation des budgets qui, en périodes normales, sera alimenté par un prélèvement sur les recettes et dont le disponible pourra être utilisé à compenser les découverts du budget ordinaire qui peuvent se présenter en période de récession.

**A. DEPENSES ORDINAIRES.**

L'augmentation de 1,8 milliard des dépenses ordinaires par rapport aux estimations révisées de 1958 est imputable notamment aux modifications suivantes :

	Augmen- tations	Dimi- nutions
	(En millions de francs)	
Pacte scolaire .....	2.787	
Dette publique .....	932	
Pensions .....	611	
Assurance maladie-invalidité .....		1.072
Chômage .....		872
Subsides à l'industrie charbonnière .....		467
Subsides aux Fonds des provinces et des communes .....		283 <sup>1</sup>
Subsides aux chemins de fer .....		257

<sup>1</sup> Cette diminution résulte d'une réduction de 600 millions opérée sur les Fonds des provinces et des communes à la suite de la centralisation des charges de l'enseignement dans le crédit prévu pour le pacte scolaire, compensée à concurrence de 317 millions par de nouveaux crédits, en application de la loi du 4 avril 1958.

Le tableau suivant donne un aperçu de la structure du budget ordinaire pour 1959 et la compare à celle du budget pour 1958.

Tableau IV.

**Dépenses ordinaires**  
(En millions de francs)

Titre des dépenses	1958		1959	Comparaison entre 1959 et 1958 rectifié
	Chiffres initiaux	Chiffres rectifiés <sup>1</sup>		
1. Dette publique .....	16.852	17.038	17.970	+ 932
2. Pensions .....	13.887	15.343	15.954	+ 611
3. Dotations .....	315	326	316	- 10
Total de 1 à 3 ...	31.054	32.707	34.240	+ 1.533
4. Dépenses d'administration générale (chapitre I) :				
a) Dépenses de personnel .....	20.115	21.015	21.868	+ 853
b) Dépenses de matériel .....	7.756	7.905	8.182	+ 277
5. Subventions (chapitre II) .....	28.602	36.449	33.400	- 3.049
6. Travaux (chapitre III) .....	1.109	941	921	- 20
7. Autres dépenses (chapitre IV) .....	4.139	5.596	7.782	+ 2.186
Total de 4 à 7 ...	61.721	71.906	72.153	+ 247
Total de 1 à 7 ...	92.775	104.613	106.393	+ 1.780
Non-Valeurs et Remboursements .....	482	493	482	- 11
Total général ...	93.257	105.106	106.875	+ 1.769

<sup>1</sup> Crédits initiaux, amendements, lois spéciales et feuillet de crédits supplémentaires (exercice courant seulement).

## Dette publique.

Les crédits prévus pour 1959 au titre de la dette publique se chiffrent à 18 milliards, en hausse de 0,9 milliard comparativement à 1958. Citons les principales charges nouvelles :

	(En millions de francs)
Première annuité de l'emprunt d'Etat 5 % 1958-1968 émis en septembre 1958 .....	535
Première annuité de l'emprunt 5 ½ % 1958-1965 émis par le Fonds des Routes en avril 1958 .....	110
Intérêts sur les certificats de Trésorerie 5 ½ % 1958-1964 émis en janvier 1958 .....	207
Charges pour émissions nouvelles envisagées d'octobre 1958 jusqu'à la fin de 1959 .....	493

D'autre part, il y aura des réductions de dépenses résultant :

	(En millions de francs)
de la suppression en 1959 de l'amortissement de la dette consolidée envers la Banque Nationale <sup>1</sup> .....	205
du remboursement ou de la consolidation de certificats de Trésorerie à moyen terme .....	187

<sup>1</sup> Cet amortissement, qui avait déjà été suspendu pendant les années 1953 à 1955, en raison des dépenses considérables que le réarmement avait imposées à l'époque au Trésor, l'est à nouveau en 1959, afin d'atténuer l'influence défavorable que la récession économique exerce sur la situation budgétaire.

Dans les crédits de 18 milliards du budget de la Dette publique pour 1959, 6,5 milliards seront affectés à l'amortissement, 11 milliards au paiement des intérêts et 0,5 milliard à d'autres charges. Les chiffres correspondants pour l'exercice 1958 s'élèvent à 6,6 milliards, 9,8 milliards et 0,7 milliard.

## Pensions.

Le budget des Pensions pour 1959 s'établit à 15,9 milliards accusant une augmentation de 0,6 milliard, soit 4 p.c., par rapport aux dépenses probables

Tableau V.

**Budget des pensions**  
(En millions de francs)

Chapitres	1958 ajusté	1959	Différence
Chapitre I. — Pensions civiles et militaires ...	5.218	5.200	— 18
Chapitre II. — Pensions de guerre .....	3.834	4.008	+ 174
Chapitre III. — Pensions de vieillesse ...	6.086	6.539	+ 453
Chapitre IV. — Pensions provisoires et divers .....	204	207	+ 3
Total ...	15.342	15.954	+ 612

de 1958. L'augmentation est de 2,1 milliards, soit 15 p.c., comparativement aux prévisions initiales pour 1958.

Différentes modifications ont été apportées en 1958 au régime des pensions de diverses catégories de bénéficiaires entraînant de nouvelles dépenses. En outre, le nombre de pensionnés a augmenté. Enfin, il faut tenir compte de l'augmentation légale et annuelle des interventions de l'Etat en faveur de la Caisse Nationale de Retraite et de Survie, de la Caisse Nationale des Pensions pour Employés, du Fonds de Solidarité et de Garantie et du Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.

Rappelons que depuis 1955 la Caisse Nationale des Pensions de Guerre supplée à l'insuffisance des crédits dont elle dispose à charge du budget des Pensions, par l'obtention d'une avance qui sera compensée dans le temps par la prolongation de la dotation à verser à cette institution : cette avance est évaluée pour 1959 à environ 0,7 milliard.

## Dépenses d'administration générale.

### Dépenses de personnel.

Les crédits pour dépenses de personnel passent de 21 milliards en 1958 ajusté à 21,9 milliards en 1959. L'accroissement est de 734 millions pour les corps spéciaux, principalement la Défense nationale et l'Enseignement, et de 119 millions pour les ministères.

Pour l'Enseignement, l'accroissement se chiffre à 347 millions et est dû en ordre principal à l'augmentation de la population scolaire des enseignements normal, moyen et technique entraînant des dédoublements de classes, des recrutements de professeurs et la création de nouvelles écoles.

Pour la Défense nationale, l'augmentation est de 369 millions et résulte, d'une part, des prévisions de recrutement du personnel civil et militaire (114 millions) et, d'autre part, de l'adaptation des traitements, salaires et indemnités ainsi que des promotions et augmentations barémiques.

En ce qui concerne les ministères, l'augmentation des dépenses résulte principalement des augmentations barémiques réglementaires, des promotions à des emplois de cadre vacants et de la modification de certains barèmes.

Du 30 juin 1957 au 30 juin 1958, le personnel des ministères et des corps spéciaux est passé de 180.422 à 184.189 unités, soit un accroissement de 3.767 unités contre 4.231 unités de juin 1956 à juin 1957.

### Ministères :

Communications .....	+ 1.385
Défense nationale .....	+ 860
Instruction publique .....	+ 447
Justice .....	+ 259
Affaires économiques .....	+ 154

### Corps spéciaux :

Armée .....	+ 233
Gendarmerie .....	+ 133
Personnel enseignant et scientifique .....	+ 161



A noter cependant que l'accroissement des effectifs est constitué pour 1.689 unités par l'augmentation de personnel dont le statut administratif est différent du statut général des agents de l'Etat. Il s'agit, dans bien des cas, de personnel auxiliaire, supplétif ou d'appoint dont les prestations sont temporaires et différentes de celles du personnel statutaire. Cette augmentation de 1689 unités figurant dans les statistiques ne provient d'ailleurs pas uniquement de recrutements nouveaux, mais également d'un recensement plus complet des effectifs de cette catégorie.

#### Dépenses de matériel.

Les propositions de crédit pour dépenses de matériel s'élèvent à 8,2 milliards pour l'exercice 1959 contre 7,9 milliards pour 1958 révisé. L'augmentation provient presque exclusivement du secteur militaire.

#### Subventions.

Les crédits postulés au titre de subventions dans les budgets des différents départements pour 1959 se chiffrent à 33,4 milliards marquant ainsi une diminution de 3 milliards par rapport aux dépenses probables de 1958, mais une progression de 4,8 milliards par rapport au montant sollicité initialement. En effet, les amendements, les lois spéciales et le feuillet d'ajustement ont porté les dépenses de subventions en 1958 de 28,6 milliards initialement prévus, à 36,4 milliards. Rappelons que les secteurs subventionnés suivants ont participé à cet accroissement pour des majorations massives :

- Industrie charbonnière : 1 milliard;
- Transport : Société Nationale des Chemins de Fer belges : 1,4 milliard;
- Prévoyance sociale : chômage (2,2 milliards), assurance maladie-invalidité (1 milliard);
- Enseignement : 0,4 milliard (ce chiffre néglige les subventions comprises dans le crédit global de 0,8 milliard affecté à l'exécution du pacte scolaire et repris au chapitre « Autres dépenses »).

En ce qui concerne la réduction de 3 milliards des subventions prévues pour 1959 par rapport à 1958 révisé, notons tout d'abord qu'elle ne tient pas compte des subventions à l'enseignement que comporte le crédit de 3,6 milliards prévu pour l'exécution du pacte scolaire et figurant, comme en 1958, au chapitre « Autres dépenses ». Elle résulte principalement des diminutions suivantes :

- en matière sociale : assurance maladie-invalidité (— 1,1 milliard), chômage (— 0,9 milliard);
- en matière économique : industrie charbonnière (— 0,5 milliard), chemins de fer (— 0,3 milliard), agriculture (— 0,1 milliard).

Le montant global de 33,4 milliards de crédits portés au chapitre des subventions pour l'exercice

1959 comprend des subventions économiques et sociales, ainsi que des interventions en faveur des pouvoirs subordonnés et de l'enseignement.

#### Subventions à caractère économique (1)

Voici les principaux crédits destinés à subventionner telle ou telle branche de la vie économique.

	1958 rectifié	1959
(En millions de francs)		
Interventions en faveur de la Société Nationale des Chemins de Fer belges ...	4.280	3.982
Dotation annuelle de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre .....	2.500	2.500
Participation au Fonds de Péréquation de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et subventions à l'industrie charbonnière .....	1.267	800
Subventions à l'Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture .....	192	160
Subventions à l'agriculture .....	691	583
Subventions-froment et indemnités de stockage à l'Office Commercial du Ravitaillement .....	302	35
Recherches et études en matière d'application de l'énergie nucléaire .....	175	175

Outre les interventions en faveur de la Société Nationale des Chemins de Fer belges reprises dans ce tableau, il y a lieu de noter que cette société a été autorisée à surseoir au paiement de la taxe sur les transports. Pour les années 1958 et 1959, le montant de cette taxe s'élève respectivement à 255 et 250 millions.

Le problème de la Société Nationale des Chemins de Fer belges sera repris plus loin dans son ensemble.

#### Subventions à caractère social.

Le tableau VI relève les différentes interventions de l'Etat dans le domaine social en 1958 et 1959.

Les crédits proposés dans le budget de 1959 concernant les pensions de vieillesse s'élèvent à 6,6 milliards de francs, soit 0,5 milliard de plus qu'en 1958 révisé. Cette augmentation doit être attribuée essentiellement à des subsides accrus en faveur de la pension des mineurs, de la Caisse Nationale des Pensions de Retraite et de Survie (Pensions « ouvriers ») et du Fonds de Solidarité et de Garantie (Pensions « travailleurs indépendants »).

Les estimations budgétaires relatives à l'assurance contre le chômage ont été arrêtées sur base d'une indemnisation de 150.000 chômeurs et de la remise au travail, par les pouvoirs publics locaux, de 10.000 chômeurs. Le Gouvernement compte résorber le chômage notamment par une politique de travaux publics; dès à présent, un programme de travaux portant sur plus de 3 milliards de francs d'adjudi-

(1) Les montants repris ci-dessous comprennent, outre les crédits prévus au chapitre « Subventions » des différents budgets, des interventions de l'Etat figurant à d'autres chapitres.

cations a été mis au point pour le premier trimestre de 1959. L'impulsion qui sera donnée à la construction de logements aura également un rôle important dans la lutte contre le chômage.

Tableau VI.

**Subventions à caractère social** <sup>1</sup>  
(En millions de francs)

	1958 ajusté	1959
<b>I. — Sécurité sociale :</b>		
1. Pensions de vieillesse .....	6.106	6.557
2. Assurance chômage .....	3.992	3.119
3. Assurance maladie-invalidité ...		
a) Assujettis .....	2.725	1.654
b) Libres .....	456	496
4. Allocations familiales :		
a) Travailleurs salariés .....	600	600
b) Employeurs et travailleurs indépendants .....	154	203
5. Allocations aux estropiés, etc. .	700	700
6. Congés des ouvriers mineurs ...	400	290
<b>II. — Politique du logement :</b>		
Charges financières (pertes sur intérêts, annuités à rembourser, etc.) .....	715	746
<b>III. — Politique sanitaire et familiale :</b>		
Subventions diverses au budget de la Santé publique .....	661	613
<b>IV. — Politique d'assistance ...</b>		
	2.768	2.723
Total ...	19.277	17.701

<sup>1</sup> Les montants repris dans ce tableau comprennent, outre les crédits prévus au chapitre « Subventions » des différents budgets, des interventions de l'Etat figurant à d'autres chapitres.

Les interventions prévues pour 1959 en faveur de l'assurance maladie-invalidité sont inférieures de 1 milliard à celles de 1958 révisé. Pour ce dernier exercice, un crédit de 1 milliard a été demandé afin de consolider l'avance sur cotisations consentie au Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité. La non-inscription d'un nouveau crédit exceptionnel en 1959 marque la détermination du Gouvernement de prendre les mesures d'assainissement qu'impose la situation financière de ce Fonds.

**Travaux.**

Les crédits pour travaux pour l'exercice 1959 s'élèvent à 0,9 milliard, soit un montant équivalent à celui des dépenses probables de 1958.

**Autres dépenses.**

Les crédits prévus pour 1959 portent sur un total de 7,8 milliards contre 5,6 milliards en 1958 révisé. Cependant, le montant de 7,8 milliards comprend 3,6 milliards de crédits pour l'exécution du pacte

scolaire. Il s'agit là d'un crédit global à répartir aussitôt que possible entre les chapitres et articles adéquats du budget de l'Instruction publique; il occupe en quelque sorte une position d'attente au chapitre « Autres dépenses ». Si l'on fait abstraction de ce crédit de 3,6 milliards et d'une inscription de 0,8 milliard au même titre au budget de 1958, il apparaît que les « Autres dépenses » prévues pour 1959 sont en régression de 0,6 milliard par rapport à celles de 1958 rectifié. Cette diminution résulte pour l'essentiel du transfert en 1959 au chapitre « Subventions » du crédit destiné au subventionnement des frais de la Télévision (228 millions) et de la disparition des crédits relatifs à l'intervention de l'Etat dans les frais des manifestations des provinces et grandes villes à l'occasion de l'Exposition 1958 (88 millions) et à la garantie d'occupation de logement (190 millions).

**B. BUDGET DES VOIES ET MOYENS.**

Le tableau VII donne les évaluations des budgets des Voies et Moyens des exercices 1958 et 1959, de même que les recettes probables de l'exercice 1958, calculées sur la base des recettes constatées pendant les dix premiers mois de l'année.

Le total des prévisions des recettes pour l'exercice 1959 s'élève à 101,9 milliards, soit une augmentation de 6,4 milliards par rapport aux recettes probables pour 1958. Cette augmentation doit provenir pour 6,1 milliards des rentrées fiscales et pour 0,3 milliard d'autres recettes.

Le produit des impôts perçus par l'Administration des Contributions directes est estimé en 1959 à 38,7 milliards, montant supérieur de 2,2 milliards au total des recettes réévaluées de 1958.

Les principaux suppléments portent sur la taxe professionnelle (+ 1.335 millions), les sommes réalisées sur les produits des exercices clos (+ 500 millions), la taxe de circulation (+ 240 millions) et l'impôt complémentaire personnel (+ 150 millions).

Ces suppléments doivent provenir d'un accroissement escompté des recettes pour les perceptions à la source ainsi que de l'accélération des travaux de taxation. Durant le deuxième semestre de 1957, des mesures avaient été prises pour accélérer la rentrée des impôts directs et cela en rapport avec la crise de trésorerie provoquée à cette époque par l'étroitesse des marchés financiers. Ces mesures ont eu pour conséquence de majorer dans une certaine proportion les recettes fiscales de l'exercice 1957 au détriment de celles de l'exercice 1958. Normalement, les recettes encaissées par l'Administration des Contributions directes auraient donc dû être plus basses en 1957 et plus élevées en 1958. Il faut évidemment tenir compte de ce fait pour l'analyse des estimations du produit des contributions directes au budget de 1959. L'effet de ce glissement ne sera pas inférieur à 1 milliard de francs.

Tableau VII.

## Budget des Voies et Moyens

(En millions de francs)

	Exercice 1958		Exercice 1959
	Prévisions initiales	Recettes probables	Prévisions initiales
<b>1. Impôts :</b>			
a) <i>Contributions directes :</i>			
Contribution foncière .....	470	470	470
Taxe mobilière .....	3.800	3.350	3.350
Taxe professionnelle .....	23.700	23.315	24.650
Impôt complémentaire personnel .....	3.375	3.600	3.750
Contribution nationale de crise .....	2.050	1.850	1.850
Circulation automobile .....	2.400	2.400	2.640
Recettes des exercices clos .....	1.500	850	1.350
Autres produits <sup>1</sup> .....	630	590	610
<i>Total des contributions directes ...</i>	37.925	36.425	38.670
b) <i>Douanes et accises :</i>			
Droits de douane .....	5.900	5.900	5.700
Droits d'accise et taxe de consommation .....	12.224	12.498	14.253
Autres produits <sup>2</sup> .....	260	276	270
<i>Total des douanes et accises ...</i>	18.384	18.674	20.223
c) <i>Enregistrement :</i>			
Droits d'enregistrement .....	3.500	3.100	3.550
Droits de succession .....	1.650	1.655	1.790
Droits de timbre et taxes assimilées au timbre .....	29.319	28.250	29.920
Autres produits .....	436	360	441
<i>Total de l'enregistrement ...</i>	34.905	33.365	35.701
<b>Total des impôts ...</b>	91.214	88.464	94.594
<b>2. Taxes, péages, redevances .....</b>	3.411	3.481	3.614
<b>3. Revenus patrimoniaux, financiers et d'exploitation .....</b>	1.116	1.116	1.269
<b>4. Remboursements .....</b>	1.109	1.209	1.233
<b>5. Produits divers .....</b>	1.069	969	988
<b>6. Recettes résultant de la guerre .....</b>	350	230	181
<b>TOTAL DES VOIES ET MOYENS ...</b>	98.269	95.469	101.879

<sup>1</sup> Y compris la taxe spéciale sur le droit de chasse, de pêche ou de tanderie et la taxe sur les jeux et paris.

<sup>2</sup> Y compris la taxe d'ouverture sur les débits de boissons.

En ce qui concerne la taxe de circulation sur les véhicules automobiles, le Gouvernement a proposé au Parlement un aménagement de cette taxe en tant qu'elle frappe les véhicules utilisant d'autres carburants que l'essence. L'augmentation sera en rapport avec la majoration du droit sur l'essence à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1958. Le Gouvernement a également proposé une normalisation de la taxe de circulation sur les véhicules de petite cylindrée mais de prix élevé. Le supplément escompté de ces modifications ainsi que l'accroissement régulier du parc automobile permettent d'envisager une recette dépassant de 240 millions de francs celle de l'exercice 1958.

Les prévisions de recettes pour 1959 au titre de droits de douane accusent une diminution de 200 millions par rapport à 1958 rectifié. Il a été calculé qu'une moins-value de 300 millions de francs résultera de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 1959 de la première phase de démobilisation des droits de douane dans le cadre de l'établissement d'un marché commun entre les six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Par ailleurs, un supplément de 100 millions de francs est prévu,

parce qu'on escompte pour 1959 des importations plus élevées qu'en 1958.

Le supplément de 1.755 millions pour les droits d'accise est en grande partie le résultat de la majoration des droits d'accise frappant les carburants et de la taxe de transmission sur les cigarettes.

Pour les droits d'enregistrement, le supplément prévu est de 450 millions de francs. Une partie de ce montant est attribuable à la péréquation proposée des droits fixes d'enregistrement. Cette péréquation représente une augmentation de 50 p.c. et porte le niveau de ces droits au coefficient 3 par rapport à 1939. Au surplus, on escompte un meilleur rendement des droits d'enregistrement qui, en 1958, ont fort souffert de la récession économique.

En matière de droits de succession, le Gouvernement a proposé aux Chambres d'écourter d'un mois le délai pour les déclarations de succession. Il en résultera une recette pour 1959 de 135 millions de francs.

Le supplément de 1.670 millions en matière de timbre et taxes assimilées doit résulter du rétablis-

sement, pour le café notamment, du taux antérieur de la taxe de transmission, ainsi que de la péreuation des droits de timbre.

Enfin, un accroissement de 1 milliard de francs résultera de l'application, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1959, de la simplification de la comptabilité des fonds de tiers. Jusqu'à présent, les recettes faites par les Administrations des Postes et des Douanes et Accises pour compte de l'Administration de l'Enregistrement étaient inscrites au budget pour ordre en attendant leur affectation définitive. Cette complication disparaît et les recettes en question sont comptabilisées directement au budget des Voies et Moyens.

Les recettes non fiscales prévues pour l'exercice 1959 dépassent de 280 millions les recettes probables de 1958; l'augmentation résulte à concurrence de 145 millions de l'adaptation de certains tarifs postaux et de la progression des recettes d'exploitation de la Poste.

Les recettes fiscales représenteront, en 1959, 93 p.c. du budget des Voies et Moyens. Les impôts directs compteront pour 38 p.c., l'enregistrement pour 35 p.c., les douanes et accises pour 20 p.c. Il s'agit là cependant d'une classification administrative des impôts directs et indirects qui ne répond pas toujours aux définitions de la comptabilité nationale. Tandis que dans l'acception administrative, l'impôt direct s'identifie à celui qui est perçu d'après les listes ou « rôles », du point de vue de la comptabilité nationale, l'impôt indirect coïncide avec l'impôt de consommation.

## 2. BUDGET EXTRAORDINAIRE.

### A. RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1959 sont évaluées au total à 698 millions de francs contre 833 millions en 1958.

Comme les années précédentes, la quote-part des pays membres de l'O.T.A.N. dans les dépenses militaires pour travaux d'infrastructure réalisés en Belgique pour le compte de ces pays, constitue le poste le plus important, bien que le montant soit largement inférieur à celui de 1958, soit 290 millions de francs en 1959 contre 510 millions de francs en 1958.

D'autre part, il y a lieu de signaler comme prévision de recettes extraordinaires une somme de 175 millions de francs représentant le prélèvement en 1959 sur l'emprunt de 10 millions de dollars à 5,75 p.c. auprès de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.

### B. DEPENSES EXTRAORDINAIRES.

Les crédits d'engagement prévus au budget de 1958 s'élevaient à 12.021 millions de francs. Le report des crédits restés disponibles à la fin de 1957 a porté à 20.375 millions de francs le volume des

crédits pouvant être utilisés en 1958. Enfin, ce montant de crédits disponibles en 1958 sera encore augmenté par le vote du feuilleton d'ajustement pour atteindre un total de 21.577 millions de francs.

Ce nouveau plafond dépasse le programme qui sera réalisé en 1958, abstraction faite des dépenses extraordinaires qui ne requièrent pas l'emploi de crédits d'engagement. Il en résulte que le budget comporte encore des crédits dont l'utilisation n'est pas envisagée à l'heure actuelle. Aussi le Gouvernement se propose-t-il de ne reporter à fin 1958 que la partie des crédits jugée nécessaire à la réalisation de son programme, après avoir annulé les marges superflues et les anciens crédits devenus sans objet. Il veillera cependant à maintenir dans l'ensemble un volume de crédits supérieur à l'évaluation actuelle des besoins. La marge ainsi ménagée permettra, comme en 1958, d'entamer des entreprises supplémentaires si une augmentation du volume des travaux publics dans le courant de 1959 s'impose pour des raisons conjoncturelles.

Les crédits d'engagement sollicités au budget extraordinaire de 1959 s'élèvent à 12.854 millions.

Conformément à la nouvelle formule de présentation du budget extraordinaire, il sera ajouté à ce montant de 12.854 millions le report de crédits restés disponibles à la fin de 1958, pour former ensemble le volume global des autorisations d'engagement de 1959. Comme chaque année, la partie des crédits non utilisés à la fin de 1959 pourra être reportée à l'exercice suivant en vue d'assurer, dès les premiers mois de 1960, la continuité dans l'exécution des entreprises en cours.

Les programmes ayant servi de base à l'élaboration des crédits budgétaires pour 1959 sont de l'ordre de 20 à 21 milliards, y compris les opérations de financement, les dépenses à charge de fonds spéciaux, les avances, etc., d'un montant total de 6 milliards environ, lesquelles ne requièrent pas de crédit d'engagement. Bien entendu, la réalisation de ce programme sera adaptée à l'évolution conjoncturelle, compte tenu des priorités d'ordre social, économique et culturel.

Les crédits de paiement inscrits au budget extraordinaire de 1958 s'élevaient à 12.953 millions. Par le report des crédits restés disponibles à la fin de 1957, ce montant a été porté à 17.729 millions. Ce chiffre est de nouveau majoré par le feuilleton d'ajustement et porté finalement à 22.938 millions.

Le volume des crédits de paiement disponibles reste supérieur aux prévisions de décaissement à effectuer en 1958. Des marges importantes subsistent encore malgré les annulations de crédits déjà opérées antérieurement. Une nouvelle tranche de crédits restés sans utilisation à la fin de 1958 sera donc annulée, tandis que l'autre partie répondant aux besoins de paiement prévus pour 1959 sera reportée à l'exercice 1959.

Les crédits de paiement postulés au budget extraordinaire de 1959 s'élèvent au total à

18.047 millions, soit une augmentation de 5.094 millions par rapport au budget initial de 1958. Par contre, le présent budget est en réduction de 4.891 millions par rapport au budget ajusté de 1958 (22.939 millions). Au montant des crédits sollicités, soit 18.047 millions, s'ajouteront les crédits restés sans utilisation à la fin de l'année 1958 et reportés à l'exercice 1959, ainsi que le disponible des fonds spéciaux au début de 1959 pour former le volume total des allocations de paiement disponible pour 1959.

Ce disponible global comporte ainsi une réserve de conjoncture qui permettrait d'honorer les engagements complémentaires que la situation imposerait.

La comparaison du programme des décaissements pour 1959 avec celui de 1958 fait ressortir la disparition en 1959 d'une série de postes importants, notamment le remboursement d'un emprunt à court terme contracté par la Société Nationale du Logement pour un montant de 888 millions, l'Exposition Universelle de Bruxelles, une intervention de 100 millions en faveur de l'énergie nucléaire, ainsi que le remboursement d'un emprunt de 1.055 millions contracté par la Société Nationale des Chemins de Fer belges.

Par contre, quelques postes nouveaux ou en forte majoration apparaissent dans le programme de 1959, notamment les dépenses pour la construction d'écoles résultant du pacte scolaire pour un montant de 2,1 milliards en décaissements et de 2,5 milliards en engagements; la réalisation du programme de travaux et de matériel de la Société Nationale des Chemins de Fer belges, qui entraînera en 1959 pour le Trésor un décaissement total évalué à 4.128 millions contre 2.984 millions en 1958; une subvention exceptionnelle au Congo belge de 500 millions; les frais de stationnement des troupes belges en Allemagne, qui sont portés de 572 millions en 1958 à 965 millions en 1959, et enfin la contribution belge en faveur d'organismes internationaux dans le cadre du marché commun, laquelle passe de 782 millions en 1958 à 898 millions en 1959, ce qui représente au total une majoration en 1959 de l'ordre de 3,5 milliards.

Les crédits prévus au budget permettront au Gouvernement de poursuivre les travaux importants déjà entamés en matière de modernisation des voies d'eau, d'équipement du port d'Anvers, d'équipement hospitalier et de travaux d'hygiène, ainsi que de continuer l'équipement de l'armée, tout en poursuivant l'achèvement d'un grand nombre de travaux déjà commencés depuis un certain temps.

Le Fonds des Routes, qui ne figure pas au budget extraordinaire, connaîtra en 1959 une activité au moins équivalente à celle des années précédentes.

Un effort particulier est envisagé en faveur de la Société Nationale des Chemins de Fer belges. Il comporte notamment l'électrification de certaines lignes, la modernisation du matériel de transport de voyageurs, ainsi qu'un programme de renouvelle-

ment et de modernisation du matériel roulant et des installations fixes. A défaut de recettes d'exploitation suffisantes pour alimenter normalement le fonds de renouvellement de la Société Nationale des Chemins de Fer belges, tous les travaux d'investissement et de renouvellement sont pris en charge par le budget extraordinaire de l'Etat en attendant qu'une solution intervienne en ce qui concerne l'assainissement financier de la Société Nationale des Chemins de Fer belges.

Grâce au nouveau système de budget extraordinaire, permettant une surveillance très stricte de l'exécution du budget ainsi qu'une adaptation souple du programme suivant les nécessités économiques du moment et les prévisions concernant le marché des capitaux, le Gouvernement entend réaliser à côté d'un programme normal d'investissements structurels, les travaux nécessaires dans le cadre de la relance économique, de la résorption du chômage et de l'économie régionale.

Rappelons qu'il dispose également à cet effet des programmes de travaux des établissements d'intérêt public, notamment les sociétés de logement, le Fonds des Routes et la Régie des Télégraphes et des Téléphones, qui ne sont pas repris au budget extraordinaire.

#### **D. LE CONTENU DU BUDGET ANALYSE SELON LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES.**

L'analyse du contenu du budget, en partant de la classification administrative traditionnelle, ne permet pas toujours d'avoir une vue précise des diverses missions auxquelles l'Etat doit satisfaire.

La classification fonctionnelle des dépenses publiques, c'est-à-dire par grandes catégories d'activités exercées par l'Etat, donne une idée plus concrète des différents objets auxquels sont affectées les ressources générales du Trésor. Faisant appel à des notions familières plutôt qu'à des concepts juridiques, comptables ou organiques, cette classification est plus apte à assurer une meilleure information de l'opinion publique qu'il importe d'éclairer aussi exactement que possible au sujet du volume et de l'objet des charges imposées à la Nation.

Différents pays se sont d'ailleurs préoccupés d'améliorer dans ce sens la présentation des données budgétaires. C'est le cas notamment des Etats-Unis, de la Suède, des Pays-Bas, de la France et du Grand-Duché de Luxembourg. De son côté, l'Organisation Européenne de Coopération Economique a ébauché dès 1953 un regroupement fonctionnel des dépenses publiques, tandis que le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies en a défini la structure dans le « Manuel de classification économique et fonctionnelle des opérations de l'Etat ».

Le Gouvernement a cru utile de consacrer un chapitre de l'Exposé Général pour l'exercice 1959 à la présentation des dépenses budgétaires selon cette nouvelle formule.

La méthode employée est basée sur celle des Nations Unies, dont il a été fait mention ci-dessus. Elle regroupe les différentes catégories d'activités de l'Etat en douze fonctions.

Les dépenses institutionnelles figurant au budget ordinaire des départements ministériels (dépenses de traitements, pensions, indemnités de toute nature et dépenses de matériel) sont réparties en tenant compte de l'importance relative de la contribution des services intéressés à l'exercice des diverses fonctions de l'Etat.

Par contre, les dépenses fonctionnelles des budgets ministériels relatives aux subventions, travaux et autres dépenses font l'objet d'un regroupement fonctionnel basé sur une codification individuelle. Certains postes budgétaires comprennent des dépenses à répartir entre plusieurs fonctions.

L'application du système rencontre certaines difficultés du fait qu'un même département ministériel est parfois chargé de diverses missions assez différenciées et qu'à l'inverse, une fonction et même une sous-fonction individualisent souvent une attribution

à laquelle collaborent les services de plusieurs départements ministériels.

Il existe finalement deux genres de dépenses pour lesquelles toute base efficiente de ventilation fonctionnelle fait défaut. Il s'agit en premier lieu des dépenses de la dette publique directe. Celle-ci correspond en effet à des emprunts n'ayant pas reçu d'affectation spéciale. Il est donc pratiquement impossible de faire une répartition de la charge qui en découle. D'autre part, les dépenses de subvention à caractère général au profit des provinces et des communes ne peuvent, elles non plus, et en raison de leur nature même, être ventilées.

Si les regroupements ainsi réalisés n'échappent pas à certaines approximations par le caractère nécessairement conventionnel des critères utilisés, ils apportent incontestablement plus de clarté dans l'appréciation des grandes masses de dépenses portées dans le budget de l'Etat.

Le tableau VIII reprend les dépenses prévues au budget pour l'exercice 1959 en les répartissant d'après des critères fonctionnels. A noter que les chiffres mentionnés pour le budget extraordinaire correspondent non pas aux crédits budgétaires, mais aux décaissements prévus, c'est-à-dire aux dépenses à supporter effectivement par le Trésor pour l'exécution du budget extraordinaire.

Tableau VIII. **Répartition fonctionnelle des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959**  
(En millions de francs)

	Budget ordinaire	Budget extraordinaire (Décaissements prévus)	Totaux	En pour cent du total général
Services à caractère général .....	5.305	769	6.074	4,8
Défense nationale .....	15.344	4.570	19.914	15,8
Relations avec l'étranger .....	980	973	1.953	1,5
Congo belge et Ruanda-Urundi .....	117	1.100	1.217	1,0
Justice et Police .....	2.908	10	2.918	2,3
Enseignement et Culture .....	18.865	2.120	20.985	16,7
Interventions sociales et Santé publique .....	18.433	1.030	19.463	15,5
Transport et Communications .....	8.998	6.948	15.946	12,7
Agriculture .....	1.279	110	1.389	1,1
Industrie et Commerce .....	2.529	28	2.557	2,0
Logement .....	865	1.283	2.148	1,7
Réparation des dommages de guerre .....	7.716	—	7.716	6,1
Dette publique .....	16.576	—	16.576	13,2
Interventions générales pour les provinces et communes	6.960	—	6.960	5,6
Totaux ...	106.875	18.941	125.816	100,0

**REPARTITION FONCTIONNELLE DES DEPENSES DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 1959.**

D'après ces données, les dépenses globales de l'Etat s'élèveront à 125,8 milliards de francs pendant l'exercice 1959. Les dépenses les plus importantes sont celles relatives à l'enseignement et à la culture (16,7 p.c. du total), à la défense nationale (15,8 p.c.) et à l'ensemble des interventions sociales et à la santé publique (15,5 p.c.). A elles seules, ces trois catégories de dépenses représentent presque la moitié des dépenses budgétaires prévues pour l'exercice 1959. Viennent ensuite les dépenses au

titre de la dette publique (13,2 p.c. du total) et au titre du transport et des communications (12,7 p.c.). Les autres catégories de dépenses sont moins importantes; ensemble, elles totalisent environ un quart du montant global prévu.

Examinons maintenant plus en détail et pour les exercices 1957, 1958 et 1959 les différentes catégories de dépenses selon leur ordre d'importance.

A noter que, pour 1957, les dépenses ordinaires probables prises en considération correspondent aux engagements enregistrés auxquels ont été ajoutés les crédits supplémentaires sollicités au projet de

feuilleton de 1958, pour les dépenses se rapportant aux exercices 1957 et antérieurs.

Pour l'exercice 1958, il s'agit des crédits votés pour le budget ordinaire, majorés des crédits ouverts par des lois spéciales. Les crédits supplémentaires demandés pour l'exercice courant y ont été ajoutés. Pour 1957 et 1958 comme pour 1959, les chiffres relatifs au budget extraordinaire se rapportent non pas aux crédits budgétaires, mais aux décaissements réalisés ou prévus.

### Enseignement et culture.

Exercices	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total
	(En millions de francs)		
1957 .....	13.096	1.361	14.457
1958 .....	15.274	1.110	16.384
1959 .....	18.865	2.120	20.985

La majoration des dépenses en 1959 est de 6,5 milliards de francs par rapport à 1957 et de 4,6 milliards par rapport à 1958. Elle trouve son origine dans l'exécution du pacte scolaire qui implique l'affectation, sous forme de crédits budgétaires, d'une part du revenu national correspondant à l'importance et à la valeur des objectifs poursuivis. En exécution de cette clause, le Gouvernement a inscrit au budget de l'exercice 1959 des crédits dont le montant total dépasse les 4 milliards de francs. Ces dépenses nouvelles sont toutefois partiellement compensées par une diminution des budgets provinciaux et communaux.

Les dépenses supplémentaires de 4,6 milliards par rapport à 1958 seront affectées principalement à la construction de nouvelles écoles d'Etat, provinciales et communales, à des interventions dans les frais de fonctionnement des établissements subventionnés de l'enseignement libre, provincial et communal et à des subventions relatives aux traitements dans les mêmes établissements.

### Défense nationale.

Exercices	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total
	(En millions de francs)		
1957 .....	14.383	5.092	19.475
1958 .....	14.802	4.992	19.794
1959 .....	15.344	4.570	19.914

Les dépenses de défense nationale tendent à rester relativement stables.

A noter que le décaissement de 4.570 millions de francs prévu au budget extraordinaire pour 1959 comprend, à concurrence de 965 millions, les frais de stationnement des troupes belges en Allemagne fédérale, dont il a déjà été question plus haut (voir page 22). Cette charge nouvelle a grevé le montant des décaissements et, partant, des engagements que le Gouvernement avait estimé pouvoir consacrer aux dépenses extraordinaires de la défense nationale.

### Interventions sociales et Santé publique.

Exercices	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total
	(En millions de francs)		
1957 .....	14.214	1.105	15.319
1958 .....	19.152	1.295	20.447
1959 .....	18.433	1.030	19.463

Le montant global de 19,5 milliards de dépenses prévues pour l'exercice 1959 comprend entre autres 5,5 milliards pour les pensions de vieillesse, 4 milliards pour les charges de maladie, d'invalidité et d'handicapés physiques, 3,4 milliards pour le chômage, 2,1 milliards pour l'assistance aux nécessiteux et 1,4 milliard pour la politique familiale.

La dépense budgétaire de 19,5 milliards prévue pour les interventions sociales et la santé publique en 1959 ne donne d'ailleurs qu'une idée incomplète des ressources réellement consacrées à ces fins. Si l'on y ajoute les cotisations de sécurité sociale qui, pour 1959, atteindront près de 35 milliards de francs, on obtient une masse globale qui excède 54 milliards de francs.

Ainsi considérée, la catégorie d'interventions envisagée ici prend incontestablement la première place dans l'ensemble des activités du secteur public.

### Dettes publiques.

Exercices	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total
	(En millions de francs)		
1957 .....	14.682	—	14.682
1958 .....	15.690	—	15.690
1959 .....	16.576	—	16.576

Les montants indiqués correspondent aux dépenses relatives à la dette publique n'ayant pas reçu d'affectation spéciale (dette directe) et dont les charges ne peuvent, par conséquent, être ventilées par destination. Les dépenses qui concernent des emprunts émis par l'Etat pour des fins bien identifiées — c'est le cas pour la dette indirecte — ont été réparties entre les groupes d'activités y afférents.

La progression des dépenses pour la dette directe tient à l'accroissement continu de celle-ci : au cours des deux dernières années, elle est passée de 301 milliards à fin 1956 à 306 milliards à fin 1957 et à 327 milliards à fin 1958.

### Transport et Communications.

Exercices	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total
	(En millions de francs)		
1957 .....	7.886	5.189	13.075
1958 .....	10.029	7.889	17.918
1959 .....	8.998	6.947	15.945

Les dépenses prévues pour l'exercice 1959 s'élèvent à 15,9 milliards de francs, en diminution de 2 milliards par rapport à celles de 1958.

Le montant de 15,9 milliards se répartit comme suit : 6,8 milliards pour le transport par chemin de

fer, 3,7 milliards pour les Postes et accessoirement les Télégraphes et Téléphones, 2,3 milliards pour le transport par eau, 2 milliards pour le transport par route, 0,8 milliard pour le transport par air et 0,3 milliard de dépenses générales. Si l'on tient compte des décaissements prévus pour le Fonds des Routes, qui ne sont pas repris dans le budget général et qui s'élèvent à 2,5 milliards, les dépenses pour le transport par route atteignent 4,5 milliards sur un total de 18,5 milliards.

## II. Les organismes d'intérêt public

Tout comme l'an passé, l'Exposé Général comprend un aperçu des opérations financières des principales institutions parastatales qui sont soumises à la loi du 16 mars 1954, modifiée et complétée par l'arrêté royal du 18 décembre 1957, pris en exécution de la loi du 12 mars 1957 portant certaines dispositions en matière financière, économique et sociale.

L'importance de ces institutions apparaît dans les données citées ci-dessous. Il ressort également de celles-ci que les budgets et les comptes de l'Etat ne donnent qu'une vue imparfaite des opérations financières du secteur public.

Les dépenses des organismes de sécurité sociale atteindront en 1959 environ 56 milliards, celles des œuvres 0,9 milliard, celles du Fonds des Routes 2,5 milliards. Si l'on y ajoute les activités des organismes de gestion administrative, de la Régie des Télégraphes et des Téléphones, de la Régie des Voies Aériennes, de la Société Nationale des Chemins de Fer belges, des institutions publiques de crédit, etc., on constate que les opérations financières de tous ces organismes, dans leur ensemble, portent sur des montants plus considérables que ceux du budget de l'Etat proprement dit.

Les interventions directes de l'Etat en faveur des parastataux s'élèveront en 1959 à plus de 25 milliards de francs, dont 19,4 milliards figureront à l'ordinaire et 5,8 milliards à l'extraordinaire.

Les prélèvements opérés par la parafiscalité absorbent également des sommes considérables. Le volume des cotisations à la Sécurité Sociale atteindra, en 1959, quelque 35 milliards de francs, soit presque autant que le produit des impôts directs (33,7 milliards).

Tous ces chiffres montrent à suffisance combien est indispensable l'application de mesures propres à contrôler de très près les activités financières, la politique d'investissement et la politique de crédit des organismes en cause et à les associer étroitement à la politique financière des pouvoirs publics.

On trouvera ci-dessous quelques détails particulièrement marquants sur le financement et l'affectation des dépenses des principaux organismes d'intérêt public.

## A. ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE.

Ce sont notamment les Caisses d'Allocations Familiales, le Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité, l'Office National de Sécurité Sociale et l'Office National du Placement et du Chômage.

Les recettes et dépenses des organismes de sécurité sociale évoluent comme suit, après élimination des transferts internes :

	1958	1959
	<i>(En milliards de francs)</i>	
Recettes :		
— Interventions du budget de l'Etat	14,7	12,8
— Autres recettes .....	38,5	42,5
	Total ...	53,3
Dépenses .....	52,7	56,1

Les interventions de l'Etat représentent environ un quart des moyens des organismes en question. Elles se répartissent comme suit :

Tableau IX.

### Interventions de l'Etat en faveur des organismes de sécurité sociale *(En millions de francs)*

	1957	1958	1959
Allocations familiales .....	906	1.007	1.037
Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité .....	1.826	2.725	1.654
Chômage .....	1.664	3.992	3.119
Pensions : régimes généraux .	2.913	3.167	3.360
Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs .....	2.286	3.141	3.274
Divers <sup>1</sup> .....	45	31	26
Total des interventions finan- cées par des ressources géné- rales .....	9.640	14.053	12.470
Dépenses à financer par la taxe exceptionnelle de conjoncture	306	624	320
Total général des interventions de l'Etat .....	9.946	14.677	12.790

<sup>1</sup> Accidents de travail et maladies professionnelles; Caisse de Prévoyance et de Secours des marins naviguant sous pavillon belge.

La majeure partie des recettes autres que les subventions de l'Etat est perçue à l'intervention de l'Office National de Sécurité Sociale (28,3 milliards en 1957, 29,6 milliards en 1958 et 29,9 milliards en 1959) et du Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs (3,6 milliards en 1957, 3,8 milliards en 1958 et 3,9 milliards en 1959).

Les dépenses des organismes en cause portent en ordre principal sur des charges découlant de leur activité statutaire, qui s'élevaient en 1957 à 41,5 milliards et sont estimées à 48 milliards pour 1958 et à 48,6 milliards pour 1959. De 1957 à 1959, la majoration de ces charges est de 7,1 milliards, dont 4,5 milliards pour les pensions, 1,5 milliard pour le chômage et 0,6 milliard pour les allocations familiales.



## B. FONDS DES ROUTES.

Le budget du Fonds des Routes pour 1959 prévoit que l'intervention de l'Etat pour charges d'intérêt et d'amortissement des emprunts sera de 456 millions contre 346 millions en 1958.

Les données ci-après permettent de se rendre compte des opérations du Fonds en ce qui concerne les engagements et liquidations pour travaux en 1957, 1958 et 1959.

	Engagements (En millions de francs)	Liquidations
1957 (réalisations) .....	1.561	2.699
1958 (évaluations sur base des 11 premiers mois) .....	2.732	2.094
1959 (programme) .....	1.980	2.540

Les engagements cumulés du Fonds des Routes depuis le 12 septembre 1955, date de son entrée en vigueur, s'élevaient au 31 décembre 1957 à 6,2 milliards (dont 0,7 milliard repris de l'ancien Fonds).

## C. SOCIETE NATIONALE DU LOGEMENT ET SOCIETE NATIONALE DE LA PETITE PROPRIETE TERRIENNE.

Les crédits inscrits au budget ordinaire de l'Etat de 1959 en faveur des sociétés nationales de logement sont recensés au tableau X.

Tableau X.

### Interventions prévues au budget ordinaire en faveur des sociétés nationales de logement (En millions de francs)

	1957	1958	1959
Différence entre le montant des charges d'intérêt et primes de remboursement à payer par les sociétés nationales à leurs prêteurs pour les capitaux qu'elles ont été autorisées à emprunter dans le cadre de la loi du 15 avril 1949, et la quote-part à taux social à supporter par ces organismes .....	407	523	580
Intérêts et amortissements des emprunts contractés par les deux sociétés nationales (budget de la Dette publique) .....	80	140	80
Autres interventions .....	111	130	104
	598	793	764

En outre, ces sociétés de logement bénéficieront en 1959 de 284 millions de crédits prévus au budget extraordinaire de l'Etat; pour 1958, ces crédits s'élèvent à 953 millions, dont 888 millions ont servi au remboursement en juin 1958 d'un emprunt à court terme placé par la Société Nationale du Logement auprès d'un consortium de banques étrangères. Ce

montant sera remboursé par la Société à l'Etat en 66 annuités.

## D. SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

Le tableau XI compare les diverses interventions prévues au budget ordinaire de l'Etat pour les exercices 1957, 1958 et 1959.

Tableau XI.

### Interventions prévues au budget ordinaire en faveur des chemins de fer (En millions de francs)

Interventions :	1957	1958	1959
— dans les charges de pensions du personnel excédentaire .....	781	813	1.297
— en compensation de majorations de pensions accordées aux anciens combattants et assimilés .....	211	217	219
— dans le déficit découlant des abonnements ouvriers .....	727	857	1.403
— dans le déficit provenant d'autres réductions tarifaires aux voyageurs .....	121	128	290
— dans le déficit provenant des réductions tarifaires aux transports en transit par le Grand-Duché .....	21	18	18
— en compensation des réductions de tarifs de transports dans le cadre de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier .....	245	245	140
— dans les charges d'emprunts pour l'électrification .....	142	169	175
— dans les charges d'autres emprunts .....	391	370	330
— dans des charges sociales diverses .....	232	233	—
— en vue de permettre à la S.N.C.B. d'améliorer l'équilibre du compte d'exploitation .....	—	1.222	—
— pour couvrir à concurrence de 50 p.c. les dépenses de la S.N.C.B. pour les installations communes avec le transport routier .....	—	—	110
— pour divers .....	—	—	8
	2.871	4.280	3.982
Taxe sur les transports non perçue	269	255	250
Total ...	3.140	4.535	4.232

Ces chiffres montrent que l'aide financière de l'Etat a considérablement progressé depuis 1957. Une réduction de quelque 300 millions de francs apparaît toutefois de 1958 à 1959 pour le total des subventions inscrites à l'ordinaire.

Malgré les interventions importantes de l'Etat, le budget d'exploitation de la Société Nationale des Chemins de Fer belges pour 1959 accuse un déficit prévu de 448 millions, chiffre qui mesure l'effort que la Société devra s'imposer en matière d'économies dans l'exploitation.

La Société bénéficie également d'interventions de l'Etat inscrites au budget extraordinaire. Les décaissements prévus pour 1959 s'élèvent à 4.128 millions de francs, contre 2.976 millions (1) en 1958, soit une majoration de 1.152 millions.

---

(1) Non compris 1.057 millions de francs pour remboursement de bons de caisse émis en 1948 par la S.N.C.B. et dont l'Etat a assumé le service financier.

Le Gouvernement a estimé que l'Etat devait provisoirement se substituer à la Société Nationale des Chemins de Fer belges dans le financement des dépenses d'investissement en vue d'arrêter la réduction constante de la substance du patrimoine ferroviaire, propriété de l'Etat, et de promouvoir la modernisation du réseau et du matériel. Ces deux mesures conditionnent en effet, pour une large part, l'assainissement de la situation financière de la Société.

## BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de décembre 1958. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

### 1. MONNAIE — BANQUE

de MIOMANDRE E., Toujours à propos de la notion de « monnaie légale ». (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXII, n° 11, 1958, pp. 814-832.*)

ISRALSON M., Le crédit social au Congo belge. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXII, n° 11, 1958, pp. 745-759.*)

Le financement des exportations dans l'industrie des fabrications métalliques. (*Bulletin hebdomadaire de Fabrimitéal, Bruxelles, n° 654, 12 janvier 1959, pp. 5-11.*)

Le marché belge des actions en 1958. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, n° 2, 10 janvier 1959, pp. 9-13.*)

### 2. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS

VERTENEUIL J., Le statut légal et réglementaire des fonds communs de placement en Belgique. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXII, n° 11, 1958, pp. 760-788.*)

### 3. PRIX — SALAIRES

Salaires et charges sociales en Belgique et dans les pays voisins. (*Industrie, Revue mensuelle de la*

*Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XII, n° 12, décembre 1958, pp. 909-914.*)

### 4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

ILEGEMS G. et DEFOSSEZ M., L'importance et la structure des recettes et des dépenses publiques en fonction du développement économique des pays — Les recettes et les dépenses publiques de la Belgique de 1912 à 1956 (2<sup>e</sup> partie). (*Ministère des Finances, Bulletin de Documentation, Bruxelles, n° 10, octobre 1958, pp. 7-44.*)

### 7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

EGLE W., American Foreign Lending and the International Dollar Shortage. (*Weltwirtschaftliches Archiv, Hambourg, LXXXI, n° 2, 1958, pp. 220-239.*)

### 9. INTEGRATION EUROPEENNE

Les leçons d'un échec. La C.E.C.A. après la fin de la période transitoire. (*Revue française de l'Energie, Paris, X, n° 102, novembre 1958, pp. 45-54.*)

### 10. GENERALITES

DELEECK H., De economische zwakheid van de Vlaamse gewesten en de regionaal-economische politiek. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, n° 12, décembre 1958, pp. 1081-1102.*)

## LEGISLATION ECONOMIQUE

*Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.*

*Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.*

*Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :*

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

### I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

#### Arrêté royal du 15 septembre 1958

*portant exécution de la loi du 24 janvier 1958 relative à la concessibilité des réserves charbonnières de la Campine (Moniteur du 3 décembre 1958, p. 8.685).*

*Article 1<sup>er</sup>. — L'Etat belge est demandeur de la concession des mines de houille :*

1) dans les territoires teintés en rose sur la carte A annexée aux lois sur les mines, minières et carrières coordonnées par l'arrêté royal du 15 septembre 1919;

2) dans les territoires, autres que ceux qui sont définis ci-dessus et autres que ceux qui ont fait l'objet d'une concession de mine de houille, compris dans la zone limitée au sud par le parallèle passant par le clocher de l'église de Saint-Quentin à Hasselt, à l'ouest par le méridien passant par le clocher de l'église Saint-Gommaire à Lierre, et au nord et à l'est par la frontière du Royaume.

*Art. 2. — Notre Ministre des Affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.*

#### Arrêté royal du 15 décembre 1958

*modifiant l'arrêté du Régent du 15 décembre 1948 réglant les attributions du Comité du Budget (Moniteur du 24 décembre 1958, p. 9.132).*

*Article 1<sup>er</sup>. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Régent du 15 décembre 1948 réglant les attributions du Comité du Budget modifié par l'arrêté du Régent du 19 août 1949 est remplacé par la disposition suivante :*

« *Article 1<sup>er</sup>. — Il est institué au sein du Conseil des Ministres un Comité du Budget. Il est composé du Premier Ministre, qui le préside, du Ministre des Finances et de quatre autres membres désignés par le Roi.* »

*Art. 2. — Le présent arrêté sort ses effets le 6 novembre 1958.*

*Art. 3. — Notre Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent arrêté.*

### II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

#### Arrêté ministériel du 31 octobre 1958

*modifiant l'arrêté ministériel du 14 août 1958, relatif à l'intervention du Fonds agricole en matière de malt et d'orge utilisés en malterie (Moniteur du 3 décembre 1958, p. 8.673).*

*Article 1<sup>er</sup>. — Les indemnités de 132 francs par 100 kg prévues aux articles 2 et 4 de l'arrêté ministériel du 14 août*

*1958 précité sont remplacées par des indemnités de 138,60 francs par 100 kg.*

*Art. 2. — Le présent arrêté sort ses effets le 20 août 1958.*

#### Arrêté ministériel du 5 décembre 1958

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 18 décembre 1958, p. 8.976).*

## Arrêté royal du 6 décembre 1958

portant octroi, pour l'exercice 1957, d'indemnités compensatoires sur blés indigènes (Moniteur du 31 décembre 1958, p. 9.336).

## Arrêté ministériel du 9 décembre 1958

complétant l'arrêté ministériel du 5 décembre 1958 fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur des 29-30 décembre 1958, p. 9.292).

## Arrêté royal du 17 décembre 1958

concernant les douanes et les accises (Moniteur du 25 décembre 1958, p. 9.197).

### RAPPORT AU ROI

Les Traités instituant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom) et la Communauté Economique Européenne (Marché commun), signés à Rome, le 25 mars 1957, et approuvés en Belgique par la loi du 2 décembre 1957 comportent des mesures d'ordre douanier dont les premières recevront leur application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1959.

Le projet d'arrêté royal ci-joint a essentiellement pour but de régler l'exécution de ces mesures.

**Article 1<sup>er</sup>.** — Cet article est relatif à des modifications au Tarif des droits d'entrée en ce qui concerne :

1<sup>o</sup> la mise en vigueur d'un tarif douanier commun aux Etats membres, pour les produits cités aux listes A1 et A2 de l'annexe IV du Traité de l'Euratom;

2<sup>o</sup> le remplacement, en tout ou en partie, des droits d'entrée sur les vins et sur certaines autres boissons fermentées, par un droit d'accise (voir articles 10 et 11).

**Art. 2.** — D'après une décision de la Commission instituée par le Traité de l'Euratom, certains droits prévus par le tarif douanier commun ne devront provisoirement pas être perçus ou ne devront provisoirement être perçus qu'à un taux réduit.

A ces suspensions ont été ajoutées celles que les pays de Benelux appliquent à l'égard d'autres marchandises, soit de façon autonome, soit dans le cadre du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

**Art. 3.** — L'article 3 désigne les Etats membres ainsi que les pays et territoires d'outre-mer qui entrent en ligne de compte pour les avantages prévus à l'égard des marchandises relevant de l'Euratom ou du Marché commun.

Le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas en Europe ne figurent pas parmi les Etats membres, étant donné que les marchandises de ces pays bénéficient déjà de l'exemption totale des droits d'entrée, respectivement en vertu de la Convention du 25 juillet 1921 établissant l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et en vertu de la Convention douanière belgo-luxembourgeoise-néerlandaise du 5 septembre 1944.

**Art. 4 à 8.** — Les articles 4 et 6 règlent l'exemption des droits d'entrée pour les marchandises relevant de l'Euratom et les articles 5, 7 et 8 ont trait à la réduction d'un dixième des droits d'entrée sur les marchandises relevant du Marché commun.

**Art. 9.** — Il importe que l'importateur prenne dans sa déclaration la responsabilité au sujet de l'exemption ou de la réduction des droits invoqués par lui.

**Art. 10 et 11.** — Ces articles fixent les taux du droit d'accise à percevoir, à l'importation, sur les vins et sur certaines autres boissons fermentées, en remplacement total ou partiel des droits d'entrée dont il est question à propos de l'article 1<sup>er</sup>.

Les modifications proposées respectent scrupuleusement l'esprit et la lettre du Traité de Rome et du Protocole concernant le Grand-Duché de Luxembourg annexé à ce Traité. De toute façon, les droits d'accise, éventuellement ajoutés à la partie des droits d'entrée restant exigible, sont exactement égaux aux droits d'entrée perçus actuellement.

Les modifications au Tarif des droits d'entrée ainsi que les dispositions corrélatives en matière d'accise font l'objet de deux protocoles se rapportant, l'un au Tarif des droits d'entrée annexé à la Convention douanière belgo-luxembourgeoise-néerlandaise du 5 septembre 1944, et l'autre à la Convention d'unification des droits d'accise du 18 février 1950.

\*  
\*\*

Conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, § 2, de la loi du 2 mai 1958 concernant les douanes et les accises, cet arrêté royal fera l'objet d'un projet de loi de confirmation dont les Chambres législatives seront saisies au cours de l'année 1959.

\*  
\*\*

### Chapitre 1<sup>er</sup>. — Droits d'entrée.

**Article 1<sup>er</sup>.** — Le Tarif des droits d'entrée annexé à la Convention douanière belgo-luxembourgeoise-néerlandaise est modifié conformément au tableau I (...)

**Art. 2.** — Les droits d'entrée applicables aux marchandises reprises au tableau II (...) ne sont provisoirement pas perçus, ou ne sont provisoirement perçus qu'au taux réduit indiqué en regard de ces marchandises.

**Art. 3.** — Pour l'application des articles 4 à 8, on entend :

1<sup>o</sup> par « Etat membre », un des Etats membres de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom) et de la Communauté Economique Européenne, désignés ci-après :

la République Fédérale d'Allemagne et le Land de Berlin;  
la République Française (départements métropolitains, algériens, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion);  
la République Italienne;  
les territoires européens dont un des Etats précités assume les relations extérieures;

2<sup>o</sup> par « pays ou territoire d'outre-mer », un des pays ou territoires d'outre-mer désignés ci-après :

l'Afrique Occidentale Française comprenant : le Sénégal, le Soudan, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Mauritanie, le Niger et la Haute-Volta;

l'Afrique Equatoriale Française comprenant : le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari, le Tchad et le Gabon;

Saint-Pierre-et-Miquelon, l'Archipel des Comores, Madagascar et dépendances, la Côte Française des Somalis, la Nouvelle-Calédonie et dépendances, les Etablissements français de l'Océanie (la Polynésie Française), les Terres australes et antarctiques;

la République autonome du Togo;  
le territoire sous tutelle du Cameroun administré par la France;

la République de Guinée;  
le Congo Belge et le Ruanda-Urundi;  
la Somalie sous tutelle italienne;  
la Nouvelle-Guinée Néerlandaise.

**Art. 4.** — Les marchandises rangées sous les positions du Tarif des droits d'entrée reprises au tableau III (...), relèvent du Traité instituant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom).

Elles sont exemptes des droits d'entrée prévus au Tarif lorsqu'elles sont importées des Etats membres ou des pays et territoires d'outre-mer.

**Art. 5.** § 1<sup>er</sup>. — Les marchandises relevant du Traité instituant la Communauté Economique Européenne bénéficient

d'une réduction d'un dixième des droits d'entrée, lorsqu'elles sont importées des Etats membres ou des pays et territoires d'outre-mer.

§ 2. — En ce qui concerne celles de ces marchandises pour lesquelles les droits d'entrée sont partiellement suspendus en vertu de l'article 2, la réduction d'un dixième est appliquée sur les droits d'entrée calculés d'après les taux indiqués au tableau II.

.....

*Chapitre II. — Droits d'accise.*

*Art. 10. — A l'importation, il est perçu sur les vins de raisins frais, les moûts de raisins partiellement fermentés et les moûts de raisins mutés à l'alcool, y compris les mistelles, non mousseux, ainsi que sur les vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de matières aromatiques, un droit d'accise fixé comme suit :*

.....

*Chapitre III. — Dispositions finales.*

*Art. 12. — Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1959.*

.....

**Loi de finances du 24 décembre 1958**

*pour l'exercice 1959 et postposant la clôture des opérations d'établissement des impôts directs pour l'exercice 1958 (Moniteur des 26-27-28 décembre 1958, p. 9.260).*

**Arrêté royal du 24 décembre 1958**

*modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 31 décembre 1958, p. 9.334).*

**III — LEGISLATION AGRICOLE**

**Arrêté ministériel du 31 octobre 1958**

*modifiant l'arrêté ministériel du 14 août 1958, relatif à l'intervention du Fonds agricole en matière de malt et d'orge utilisés en malterie (Moniteur du 3 décembre 1958, p. 8.673). (Voir texte, rubrique II.)*

**Arrêté royal du 6 décembre 1958**

*portant octroi, pour l'exercice 1957, d'indemnités compensatoires sur blés indigènes (Moniteur du 31 décembre 1958, p. 9.336).*

**Arrêté ministériel du 5 décembre 1958**

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 18 décembre 1958, p. 8.976).*

**Arrêté ministériel du 9 décembre 1958**

*complétant l'arrêté ministériel du 5 décembre 1958 fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur des 29-30 décembre 1958, p. 9.292).*

**IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE**

**Arrêté royal du 15 septembre 1958**

*portant exécution de la loi du 24 janvier 1958 relative à la concessibilité des réserves charbonnières de la Campine (Moniteur du 3 décembre 1958, p. 8.685). (Voir texte, rubrique I.)*

**V — LEGISLATION DU TRAVAIL**

**Arrêté royal du 8 décembre 1958**

*rendant obligatoire la décision du 7 juillet 1958 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire relative à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 19 décembre 1958, p. 9.004).*

## VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

### Arrêté royal du 17 décembre 1958

*concernant les douanes et les accises (Moniteur du 25 décembre 1958, p. 9.197). (Voir texte, rubrique II.)*

### Arrêté ministériel du 18 décembre 1958

*relatif à l'importation des marchandises relevant du Traité instituant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom) ou du Traité instituant la Communauté Economique Européenne (Moniteur du 25 décembre 1958, p. 9.207).*

*Article 1<sup>er</sup>. — L'exemption des droits d'entrée prévue aux articles 4 et 6 de l'arrêté royal du 17 décembre 1958 à l'égard des marchandises relevant du Traité instituant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom), est subordonnée à la production d'un certificat de libre pratique (...)*

*Art. 2. — La réduction des droits d'entrée prévue aux articles 5 et 7 de l'arrêté royal du 17 décembre 1958 à l'égard des marchandises relevant du Traité instituant la Communauté Economique Européenne et importées des Etats membres, est subordonnée à la production d'un certificat de circulation (...)*

*Art. 3. — La réduction des droits d'entrée prévue aux articles 5 et 8 de l'arrêté royal du 17 décembre 1958 à l'égard*

*des marchandises relevant du Traité instituant la Communauté Economique Européenne et importées des pays ou territoires d'outre-mer, est subordonnée à la production :*

*1° d'un certificat d'origine;*

*2° de pièces établissant que les marchandises ont été expédiées du pays ou territoire d'origine à destination de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ou des Pays-Bas.*

### Arrêtés ministériels du 20 décembre 1958

*modifiant l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'exportation et pour l'importation de certaines marchandises (Moniteur des 26-27-28 décembre 1958, p. 9.263).*

### Arrêté royal du 24 décembre 1958

*modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 31 décembre 1958, p. 9.334).*

## VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

### Mesure de tarification

*en services intérieur et mixtes belges (Moniteur du 25 décembre 1958, p. 9.197).*

## IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

### Arrêté ministériel du 29 novembre 1958

*fixant les prix maximums de l'essence et du gasoil (Moniteur des 1-2 décembre 1958, p. 8.653). Errata (Moniteur du 12 décembre, p. 8.882).*

### Arrêté ministériel du 22 décembre 1958

*fixant les prix maximums de l'essence et du gasoil (Moniteur du 25 décembre 1958, p. 9.217).*

### Mesure de tarification

*en services intérieur et mixtes belges (Moniteur du 25 décembre 1958, p. 9.197).*

**X — LEGISLATION SOCIALE**  
**(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

**Arrêté royal du 8 décembre 1958**

*modifiant l'arrêté du Régent du 26 mai 1945, organique de l'Office National du Placement et du Chômage (Moniteur du 14 décembre 1958, p. 8.925).*

**Arrêté ministériel du 9 décembre 1958**

*fixant les salaires de référence pour l'application de l'article 83, § 2, de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945, organique de l'Office National du Placement et du Chômage (Moniteur du 14 décembre 1958, p. 8.926).*

*Article 1<sup>er</sup>. — Le salaire de référence prévu à l'article 83, § 2, premier alinéa, de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945, organique de l'Office National du Placement et du Chômage, modifié par l'arrêté royal du 8 décembre 1958, est fixé comme suit :*

1<sup>o</sup> pour les travailleurs âgés d'au moins 21 ans et pour les mineurs d'âge mariés :

178,70 francs par jour pour un travailleur spécialisé ou qualifié;

149,70 francs par jour pour un manoeuvre non qualifié;

112,90 francs par jour pour une travailleuse;

2<sup>o</sup> pour les travailleurs âgés de moins de 21 ans :

112,90 francs par jour pour un travailleur de 18 à 20 ans :

87,60 francs par jour pour une travailleuse de 18 à 20 ans;

68,80 francs par jour pour un travailleur de moins de 18 ans;

56,80 francs par jour pour une travailleuse de moins de 18 ans.

.....

**XI — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE**

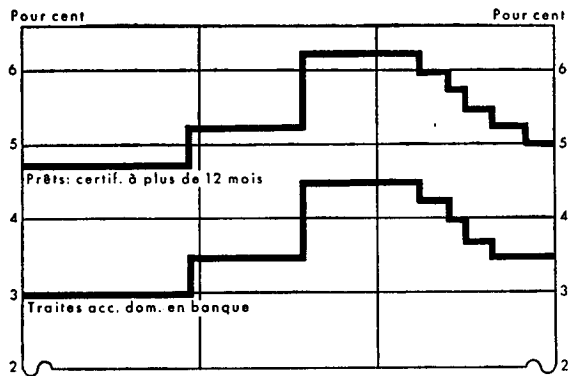
**Arrêté royal du 19 décembre 1958**

*relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux bateaux, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable à tout le Royaume pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 1958 au 31 décembre 1958 (arrêté n<sup>o</sup> 35) (Moniteur des 29-30 décembre 1958, p. 9.306).*

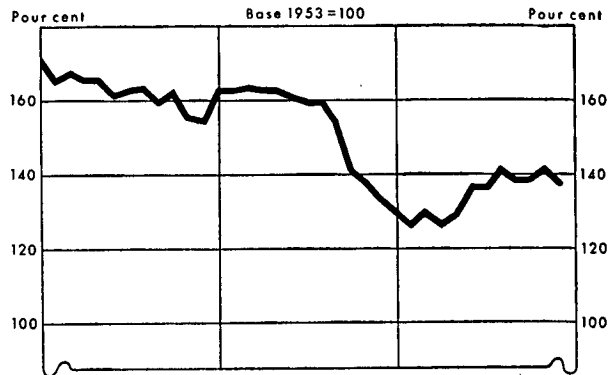


# GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

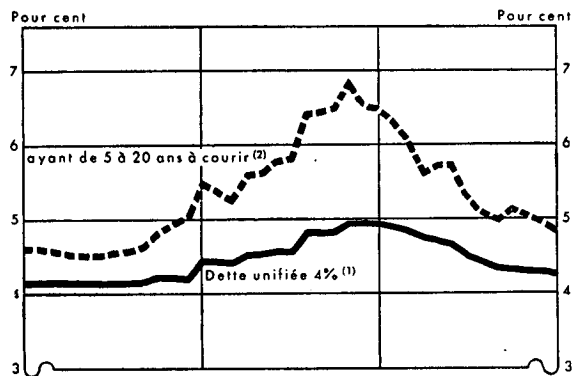
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



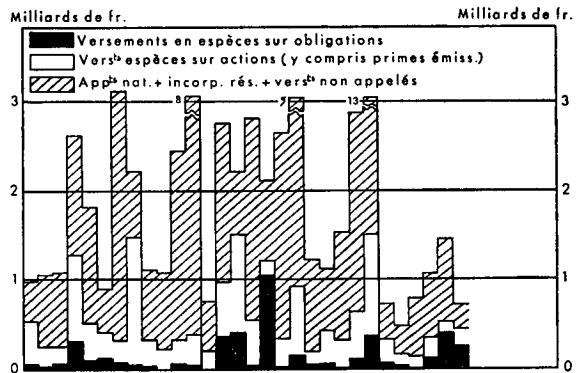
INDICE GENERAL DES ACTIONS



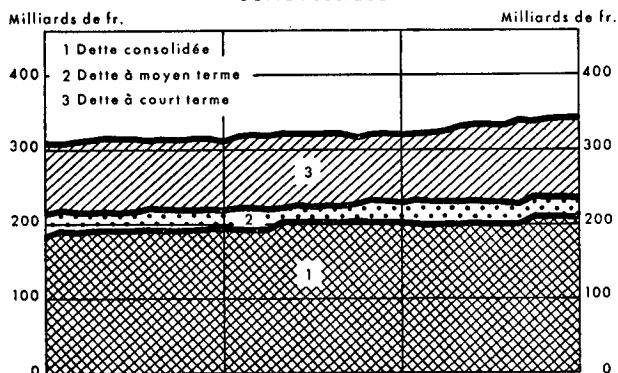
RENDEMENTS D'EMPRUNTS D'ETAT



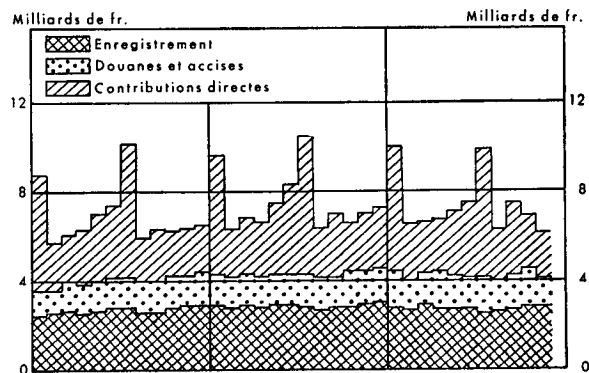
EMISSIONS (3)



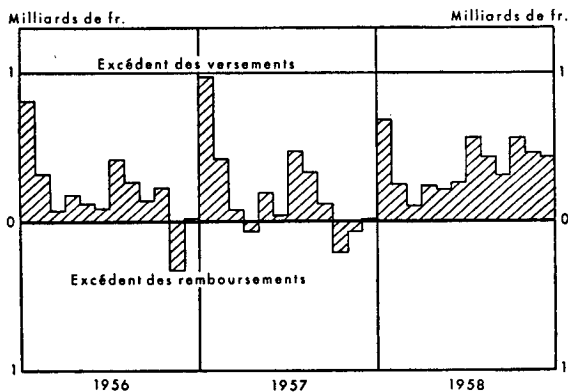
DETTE PUBLIQUE (4)



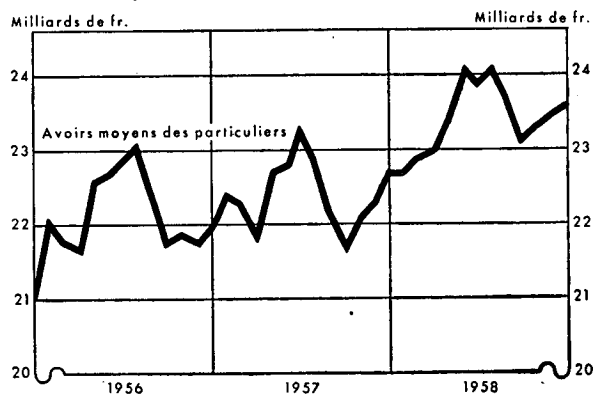
RECETTES FISCALES



CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



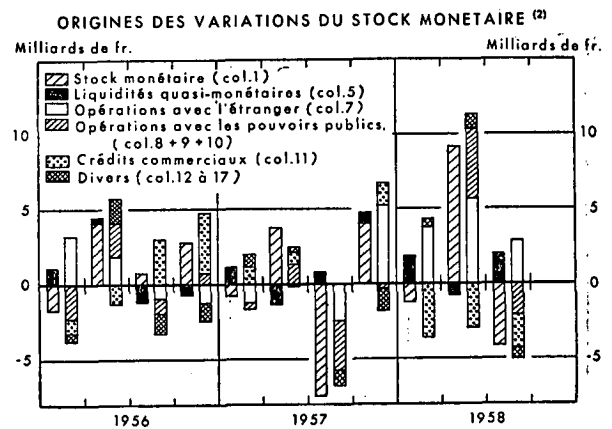
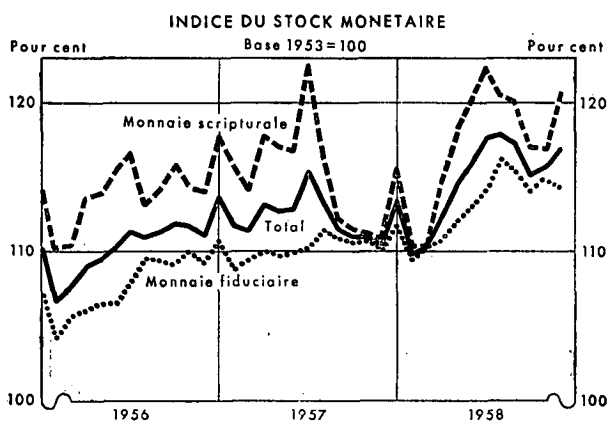
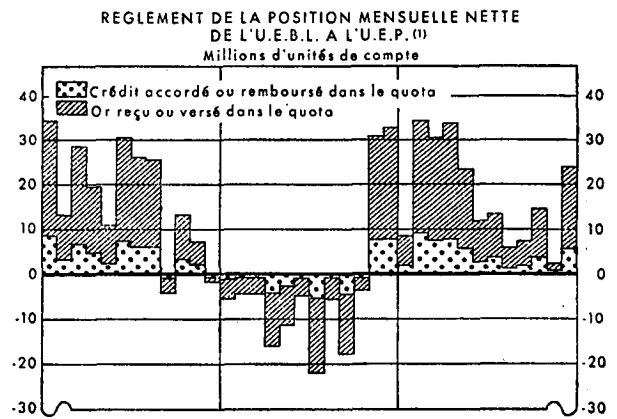
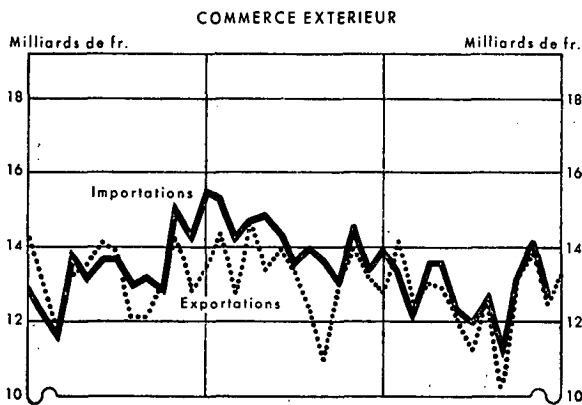
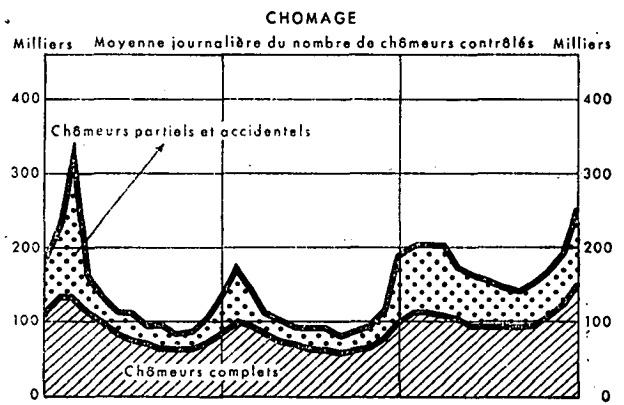
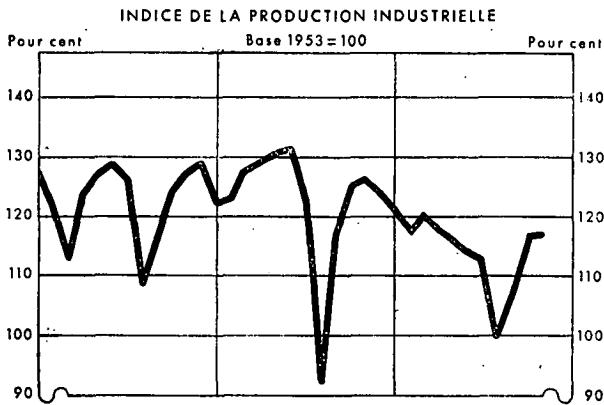
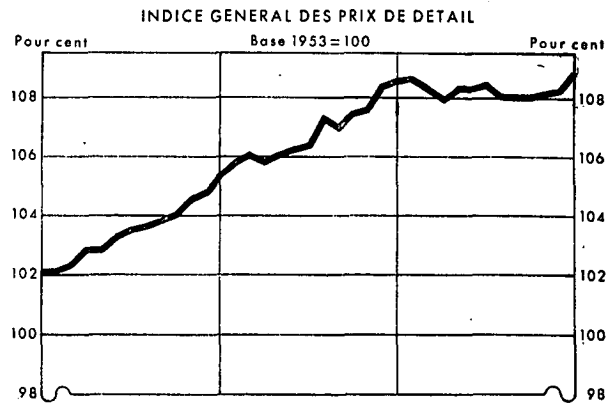
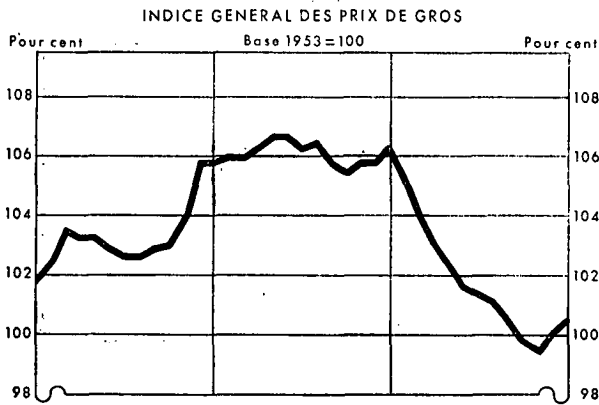
(1) Rendement eu égard au cours seulement

(2) Remboursables par annuités variables (4 à 4,5% nominal)

(3) Emissions des sociétés anonymes, commandites par actions, S.P.R.L. belges et sociétés congolaises

(4) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918

# GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE



(1) A l'exclusion des remboursements bilatéraux  
 (2) Voir tableau 85<sup>a</sup>

# STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

## MARCHE DE L'ARGENT

### Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS

### Ib. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME

2

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique					
	Escompte				Avances en compte courant et prêts *	
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées, domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie 1 émis à maximum 866 jours	Tous autres effets publics
1957 Moyenne	3,93	4,68	5,43	5,68	2	5,68
1958 Moyenne	3,95	4,66	5,37	5,66	3	5,66
1957 Octobre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Novembre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Décembre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
1958 Janvier	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Février	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Mars (dep. le 27)	4,25	5,—	5,75	6,—	3	6,—
Avril	4,25	5,—	5,75	6,—	3	6,—
Mai	4,25	5,—	5,75	6,—	3	6,—
Juin (dep. le 5)	4,—	4,75	5,50	5,75	3	5,75
Juillet (dep. le 3)	3,75	4,50	5,25	5,50	3	5,50
Août (dep. le 28)	3,50	4,25	5,—	5,25	3	5,25
Septembre	3,50	4,25	5,—	5,25	3	5,25
Octobre (dep. le 30)	3,50	4,—	4,50	5,—	3	5,—
Novembre	3,50	4,—	4,50	5,—	3	5,—
Décembre	3,50	4,—	4,50	5,—	3	5,—

Moyennes	En compensation et hors compensation		
	1 jour	5 jours	10 jours
1957	1,78	1,87	1,97
1958	1,41	1,56	1,69
1957 Octobre	1,70	1,80	1,90
Novembre	2,05	2,12	2,19
Décembre	2,25	2,31	2,39
1958 Janvier	2,08	2,24	2,39
Février	1,80	2,10	2,29
Mars	1,55	1,91	2,11
Avril	1,51	1,81	2,01
Mai	1,49	1,74	1,94
Juin	1,29	1,44	1,56
Juillet	1,25	1,30	1,40
Août	1,22	1,27	1,37
Septembre	1,20	1,25	1,35
Octobre	1,20	1,25	1,35
Novembre	1,20	1,25	1,35
Décembre	1,11	1,16	1,21

1 Et certificats du Fonds des Rentes depuis le 12 novembre 1957.  
 2 Moyenne du 1er janvier 1957 au 20 mars 1957 : 2,25 %. Depuis le 21 mars 1957 : taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.  
 3 Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.  
 N. B. — Les taux ont été abaissés de ¼ % depuis le 8 janvier 1959, sauf le taux des certificats à maximum 866 jours qui est inchangé.

\* Quotité de l'avance au 31 décembre 1958

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 866 jours	max. 95 %	Obligations 4,50 %, emprunt 1952/1964 à 12 ans	max. 90 %
Certificats de trésorerie, émis à plus de 866 jours	» 90 %	Obligations 8,50 %, Assainissement monétaire 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> séries	» 90 %
Obligations 4,50 %, emprunt 1951, à 10 ou 15 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 à 5 ou 10 ans du Congo belge	» 90 %
Obligations 4,50 %, emprunt 1952/1962 à 10 ans	» 90 %	Dettes coloniales 4 % 1950/1960	» 90 %
		Autres effets publics	» 80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

### Ic. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

### II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

Moyennes	Certificats de trésorerie à très court terme					Epoques	Certificats de trésorerie à court terme Taux moyen des adjudications		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois		6 mois	9 mois	12 mois
1957	1,99	2,80 <sup>1</sup>	3,05 <sup>1</sup>	3,34 <sup>1</sup>	3,84 <sup>1</sup>				
1958	1,94	2,18	2,48	2,89	3,45				
1957 Oct.	1,90	—	—	—	—				
Nov.	2,28	2,75 <sup>2</sup>	3,— <sup>2</sup>	3,25 <sup>2</sup>	3,75 <sup>2</sup>	1958 :			
Déc.	2,57	2,82	3,07	3,40	3,90	6 janv.	4,67625	5,05875	
1958 Janv.	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	6 févr.	4,75	5,—	
Févr.	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	13 mars	4,725	4,8958	
Mars	2,71	2,96	3,21	3,71	4,21	14 avril	4,488	4,75	
Avril	2,46	2,71	3,—	3,50	4,—	3 juin	4,2125	4,50	
Mai	2,10	2,38	2,88	3,38	3,88	1 juillet	4,035	4,275	
Juin	1,70	1,88	2,37	2,87	3,53	5 août	4,—	4,227	
Juill.	1,51	1,75	2,02	2,52	3,27	2 sept.	3,6829	3,84	
Août	1,50	1,75	2,—	2,47	3,22	7 oct.	3,5158	3,80	
Sept.	1,50	1,75	2,—	2,25	2,78	4 nov.	3,4718	3,73	
Oct.	1,50	1,75	2,—	2,25	2,75	2 déc.	3,433	3,663	
Nov.	1,50	1,75	2,—	2,25	2,75	1959 :			
Déc.	1,27	1,52	1,77	2,02	2,52	6 janv.	3,398	3,646	

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à 3					Caisse Générale d'Epargne (dépôts d'épargne des particuliers)	
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1957 Moyenne	0,50	0,90	1,26	1,58	1,94	3,— <sup>4</sup>	2,— <sup>4</sup>
1958 Moyenne	0,50	1,04	1,77	2,17	2,59	3,— <sup>5</sup>	2,— <sup>5</sup>
1957 Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,— <sup>4</sup>	2,— <sup>4</sup>
Nov. (dep. le 12)	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	2,—
Décembre	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	2,—
1958 Janvier	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,— <sup>5</sup>	2,— <sup>5</sup>
Février	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	2,—
Mars (dep. le 27)	0,50	1,10	2,05	2,45	2,85	3,—	2,—
Avril	0,50	1,10	2,05	2,45	2,85	3,—	2,—
Mai	0,50	1,10	2,05	2,45	2,85	3,—	2,—
Juin (dep. le 5)	0,50	1,—	1,80	2,20	2,60	3,—	2,—
Juill. (dep. le 3)	0,50	0,95	1,55	1,95	2,35	3,—	2,—
Août (dep. le 28)	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
Septembre	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
Octobre	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
Novembre	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
Décembre	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—

1 Moyenne du 12 novembre 1957 au 31 décembre 1957. — 2 Depuis le 12 novembre 1957. — 3 Moyenne de quatre banques. — 4 Depuis le 1er juillet 1957 : jusqu'à 200.000 frs. : 8 %. Au-delà de 200.000 frs. : 2 %. — 5 Depuis le 1er janvier 1958 : 8 % jusqu'à 250.000 frs., avec majoration d'intérêts de 0,80 % pour les sommes qui sont restées inscrites toute l'année. Au-delà de 250.000 frs. : 2 %. Depuis le 1er janvier 1959 la majoration d'intérêts de 0,80 % est supprimée.

III. — Marché de l'argent au jour le jour  
et à très court terme <sup>1</sup>  
(millions de francs)

Cours de l'or et de l'argent  
à Londres <sup>6</sup>

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs <sup>3</sup>	en compensation <sup>4</sup>	hors compensation <sup>5</sup>
	Banques de dépôts	Autres organismes <sup>2</sup>				
1957 .....	2.288	240	2.528	3.065	2.528	3.065
1958 .....	2.078	292	2.370	1.537	2.448	1.459
1958 Février ...	1.923	260	2.183	2.906	2.516	2.573
Mars .....	1.918	211	2.129	2.213	2.272	2.070
Avril .....	2.116	351	2.367	1.623	2.356	1.634
Mai .....	2.290	342	2.632	1.921	2.649	1.904
Juin .....	2.333	387	2.720	1.124	2.931	913
Juillet .....	1.785	226	2.011	1.685	2.055	1.641
Août .....	2.074	449	2.523	1.386	2.566	1.343
Septembre .	2.189	320	2.509	736	2.529	716
Octobre ...	2.026	199	2.225	1.019	2.225	1.019
Novembre .	1.675	297	1.972	710	1.978	704
Décembre :	2.092	282	2.374	216	2.438	146
5 au 11 .	2.262	217	2.479	26	2.479	26
12 au 18 .	1.948	212	2.160	26	2.160	26
19 au 24 .	1.616	281	1.897	405	2.015	287
26 au 31 .	2.440	333	2.773	602	2.987	388

Moyennes journalières	Or	Argent
	en sh./d. par oz. fin	en pence par oz. fin
1957 .....	250/2 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	79
1958 .....	249/9 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	76
1957 Octobre .....	249/9 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	79
Novembre .....	249/7	78
Décembre .....	249/4 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	77
1958 Janvier .....	248/10 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	77
Février .....	249/13 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	76
Mars .....	249/3 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	76
Avril .....	249/2 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	76
Mai .....	249/5 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>	76
Juin .....	249/8 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	75
Juillet .....	250/5 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>	75
Août .....	250/23 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	75
Septembre .....	250/5 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>	76
Octobre .....	250/13 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	78
Novembre .....	250/2 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	77
Décembre .....	250/3 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	76

<sup>1</sup> Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — <sup>2</sup> Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — <sup>3</sup> Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale. — <sup>4</sup> Notamment l'Institut de Récompte et de Garantie et l'Office National du Ducroire. — <sup>5</sup> Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire. — <sup>6</sup> Prix de l'oz. d'or fin à New-York : 35 \$ depuis le 1er février 1934.

MARCHE DES CHANGES

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles <sup>10</sup>  
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	100 lires italiens	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier									
1957 .....	11,46	50,24	{14,27 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> 11,89 <sup>2</sup> / <sub>2</sub>	52,400	52,396	140,22	174,02	13,18	9,69	7,24	11,96	7,02	8,01	193,10
1958 .....	11,40	49,89	11,84 <sup>3</sup> / <sub>2</sub>	51,397	51,395	139,41	174,04	13,17	9,63	7,21	11,90	6,97	7,99	192,21
1957 Octobre ...	11,44	50,17	11,86	51,991	51,985	140,22	174,02	13,19	9,68	7,24	11,92	7,02	7,99	192,83
Novembre .	11,42	50,03	11,85	51,979	51,973	140,10	174,01	13,18	9,66	7,23	11,90	7,00	8,00	192,33
Décembre .	11,41	50,02	11,89	51,198	51,194	139,95	174,02	13,19	9,66	7,23	11,90	6,99	8,00	192,21
1958 Janvier ...	11,40	50,03	11,87	50,805	50,800	139,71	174,02	13,20	9,64	7,22	11,86	6,98	7,98	191,70
Février ...	11,37	49,94	11,83	50,895	50,893	139,60	174,02	13,14	9,61	7,21	11,86	6,97	7,98	191,56
Mars .....	11,39	49,90	11,82	51,051	51,049	139,77	174,03	13,16	9,62	7,22	11,89	6,99	8,00	192,00
Avril .....	11,40	49,88	11,82	51,384	51,382	139,62	174,03	13,15	9,62	7,21	11,90	6,98	8,00	192,13
Mai .....	11,40	49,87	11,82	51,588	51,585	139,42	174,03	13,16	9,62	7,21	11,91	6,97	7,99	192,19
Juin .....	11,40	49,87	11,84	51,850	51,848	139,39	174,03	13,17	9,64	7,21	11,92	6,97	8,00	192,49
Juillet .....	11,40	49,88	11,85	51,965	51,962	139,14	174,03	13,17	9,64	7,20	11,92	6,96	8,01	192,53
Août .....	11,39	49,88	11,85	51,712	51,708	139,01	174,03	13,16	9,63	7,19	11,89	6,95	8,00	192,22
Septembre .	11,40	49,86	11,84	51,073	51,070	139,05	174,03	13,16	9,61	7,19	11,89	6,95	7,99	192,09
Octobre ...	11,41	49,85	11,84	51,348	51,346	139,34	174,03	13,19	9,62	7,21	11,92	6,97	7,99	192,50
Novembre .	11,40	49,86	11,84	51,486	51,484	139,53	174,03	13,19	9,64	7,21	11,93	6,97	7,99	192,62
Décembre .	11,44	49,85	11,83 <sup>3</sup> / <sub>2</sub>	51,679	51,677	139,40	174,20	13,18	9,63	7,21	11,92	6,97	7,99	192,49

<sup>1</sup> Moyenne du 1er janvier au 10 août 1957.  
<sup>2</sup> Moyenne du 12 août (date des mesures monétaires françaises) au 31 décembre 1957.  
<sup>3</sup> Moyenne du 1er au 28 pour le mois de décembre 1958.



## III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

 15<sup>2</sup>

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions <sup>1</sup>		Total <sup>1</sup>	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1957 .....	246	119	127	18.488	26.002	18.607	26.129
1958 .....	246	145	158	14.928	17.148	15.073	17.806
1957 Octobre .....	23	12	13	1.814	2.446	1.826	2.459
Novembre .....	18	8	8	1.232	1.461	1.240	1.469
Décembre .....	20	8	8	1.090	1.180	1.098	1.188
1958 Janvier .....	20	12	13	1.191	1.431	1.203	1.444
Février .....	20	8	8	1.095	1.165	1.103	1.173
Mars .....	21	13	14	1.181	1.280	1.194	1.294
Avril .....	19	10	11	861	935	871	946
Mai .....	18	9	9	992	1.036	1.001	1.045
Juin .....	21	9	10	1.510	1.754	1.519	1.764
Juillet .....	21	9	10	1.171	1.390	1.180	1.400
Août .....	20	12	12	1.399	1.493	1.410	1.505
Septembre .....	22	13	14	1.355	1.450	1.368	1.464
Octobre .....	23	16	18	1.538	2.027	1.554	2.045
Novembre .....	19	14	16	1.323	1.535	1.337	1.551
Décembre .....	21	19	22	1.312	1.652	1.331	1.674

<sup>1</sup> Marchés au comptant et à terme.

## IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES

16

(en pourcentages)

Début de mois	Dette unifiée (rendement ou égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans	Echéance de 5 à 10 ans	Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Paraétat. et Villes	Villes	Etat	Paraétat. et Villes	Etat Emprunts à lots		
		(remboursement à date fixe)	(remboursement par annuités constantes)	(remboursement par annuités variables)		Dette directe	Dette indirecte	
		4 % 1 <sup>re</sup> s.	4 à 4,5 %	4 %	4 à 5,5 %	8 à 5 %	4 %	
1957 Novembre .....	4,94	5,87	6,67	6,85	6,66	5,12	5,95	6,6
Décembre .....	4,94	5,48	6,72	6,53	6,56	5,14	5,86	6,5
1958 Janvier .....	4,93	5,53	7,00	6,47	6,51	5,20	5,87	6,5
Février .....	4,91	5,63	7,06	6,33	6,39	5,20	5,78	6,4
Mars .....	4,84	5,30	7,02	6,06	6,17	5,16	5,72	6,1
Avril .....	4,74	5,16	6,90	5,64	5,84	5,06	5,67	5,8
Mai .....	4,73	5,41	6,90	5,75	5,85	5,07	5,67	5,8
Juin .....	4,68	5,07	6,87	5,73	5,80	5,04	5,71	5,8
Juillet .....	4,52	4,79	6,78	5,29	5,56	5,03	5,67	5,5
Août .....	4,42	4,50	6,01	5,06	5,19	4,97	5,54	5,2
Septembre .....	4,37	4,43	5,72	5,02	5,10	4,91	5,52	5,0
Octobre .....	4,36	4,59	5,62	5,18	5,16	4,90	5,56	5,2
Novembre .....	4,32	4,50	5,52	5,04	5,12	4,85	5,52	5,1
Décembre .....	4,31	4,31	5,42	4,98	5,04	4,85	5,45	5,0
1959 Janvier .....	4,29	4,44	5,26	4,85	4,93	4,83	5,40	4,9

N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956, p. 84.

## Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	2	
1956 .....	2.467	5.444	5.162	767	17.061	12.521	11.869	164	2.100*	20.065	245,0	8.985	4.269	5.727
1957 .....	2.643	15.627	13.913	974	28.949	12.290	11.787	126	3.282	31.199	545,7	16.694	4.729	8.105
1957 6 prem. mois ..	1.453	4.855	4.417	433	15.220	4.667	4.424	20	1.850	11.372	349,0	5.338	1.582	4.120
1958 6 prem. mois ..	1.340	1.004	864	355	6.870	2.438	2.067	22	858	4.300	2,8	1.000	1.047	1.745
1957 Septembre ...	175	223	191	55	248	345	310	3	78	646	—	259	123	197
Octobre .....	220	844	824	103	561	375	354	2	16	1.235	—	855	197	142
Novembre .....	169	1.377	1.302	69	1.609	1.067	1.046	3	87	2.531	—	1.744	90	601
Décembre .....	286	4.965	4.826	198	6.675	4.513	4.440	1	365	9.843	164,5	5.791	2.515	1.489
1958 Janvier .....	292	327	297	36	103	149	141	5	58	534	—	190	77	229
Février .....	249	126	116	47	143	160	158	3	50	336	—	152	19	153
Mars .....	228	167	147	62	263	317	177	1	2	486	0,3	149	43	134
Avril .....	216	136	129	76	2.102	700	576	3	130	966	2,5	153	375	310
Mai .....	161	91	80	66	3.836	795	706	5	393	1.279	—	269	406	504
Juin .....	194	156	94	68	423	317	308	5	226	699	—	87	127	414
Juillet ..... p		167	153			390	376		—	557	—	166	156	207
Août ..... p		177	80			162	157		1	340	—	40	39	159
Septembre . p		73	69			247	239		—	320	—	64	140	104
Octobre ..... p		163	135			931	873		500	1.594	33,8	90	580	872
Novembre ... p		119	114			739	577		13	871	—	209	330	165

## A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

## B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1956 .....	275	1.641	879	116	8.220	5.581	5.362	7	342	7.564	14,6	767	4.146	1.685
1957 .....	296	3.625	3.243	130	4.095	3.134	3.116	4	312	7.071	1,0	3.402	1.606	1.664
1957 6 prem. mois ..	149	595	332	58	1.580	974	961	—	—	1.569	1,0	226	394	674
1958 6 prem. mois ..	145	304	232	51	723	589	527	—	—	893	—	218	283	258
1957 Avril .....	23	35	32	10	752	406	406	—	—	441	0,8	22	88	329
Mai .....	24	41	33	9	24	36	36	—	—	77	—	21	7	41
Juin .....	21	103	77	10	299	87	82	—	—	190	0,2	76	40	43
Juillet .....	37	170	165	17	1.579	1.028	1.026	—	—	1.198	—	274	717	200
Août .....	22	87	37	8	126	64	63	—	—	151	—	15	45	40
Septembre ...	21	26	24	12	96	454	454	—	—	480	—	193	51	234
Octobre .....	21	110	51	14	192	174	172	—	—	284	—	12	35	176
Novembre .....	21	20	17	8	465	314	314	—	—	334	—	10	306	15
Décembre .....	26	2.619	2.618	13	81	126	126	—	—	2.745	—	2.673	58	13
1958 Janvier .....	24	97	72	14	235	113	84	—	—	210	—	49	2	105
Février .....	19	24	21	9	94	92	68	—	—	116	—	16	43	30
Mars .....	24	33	31	10	175	264	264	—	—	297	—	33	228	34
Avril .....	24	62	40	5	42	34	27	—	—	96	—	14	7	46
Mai .....	25	51	35	9	175	82	79	—	—	133	—	81	—	33
Juin .....	29	36	33	4	2	5	5	—	—	41	—	24	4	10

\* Y compris 2 emprunts pour un montant de 25 millions de frs. émis par des sociétés belges exploitant à l'étranger.

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

17<sup>2</sup>

(millions de francs)

JUIN 1958

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital Sociétés par actions et sociétés de personnes			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions Sociétés par actions et sociétés de personnes				Réductions de capital Soc. par. act. et soc. de personnes	
	par actions			de personnes			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Constitutions de sociétés			Nombre	Montant	Nombre	Montant		
															par actions	de personnes							

Détail des émissions

Banques, soc. financières ...	—	—	—	2	3,0	3,0	1	0,4	0,6	0,6	—	—	—	—	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés commerciales .....	—	—	—	10	15,1	14,2	2	0,7	1,8	1,8	—	—	—	—	13,2	—	1,7	6	8,7	—	—	—	—	1	0,9
Sociétés industrielles .....	—	—	—	4	4,4	4,4	—	—	—	—	—	—	—	—	1,6	—	—	1	0,9	—	—	—	—	1	0,5
Mines .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction, bâtiments ...	—	—	—	2	2,4	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles .....	—	—	—	6	8,7	8,1	1	0,9	2,1	2,1	—	—	—	—	5,6	—	2,1	4	10,3	—	—	—	—	—	—
Transports .....	—	—	—	1	1,2	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers .....	—	—	—	4	1,5	1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,3
<b>Totaux ...</b>	—	—	—	<b>29</b>	<b>36,3</b>	<b>32,9</b>	<b>4</b>	<b>2,0</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	—	—	—	—	<b>23,6</b>	—	<b>3,8</b>	<b>11</b>	<b>19,9</b>	—	—	—	—	<b>3</b>	<b>1,7</b>

Groupement des sociétés suivant l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins .....	—	—	—	20	11,0	9,1	3	1,1	2,4	2,4	—	—	—	—	4,3	—	1,7	6	3,1	—	—	—	—	3	1,7
plus de 1 à 5 millions ...	—	—	—	7	14,1	12,6	1	0,9	2,1	2,1	—	—	—	—	8,5	—	2,1	3	4,8	—	—	—	—	—	—
plus de 5 à 10 millions ...	—	—	—	2	11,2	11,2	—	—	—	—	—	—	—	—	10,8	—	—	2	12,0	—	—	—	—	—	—
plus de 10 à 20 millions ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 20 à 50 millions ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 50 à 100 millions ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux ...</b>	—	—	—	<b>29</b>	<b>36,3</b>	<b>32,9</b>	<b>4</b>	<b>2,0</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	—	—	—	—	<b>23,6</b>	—	<b>3,8</b>	<b>11</b>	<b>19,9</b>	—	—	—	—	<b>3</b>	<b>1,7</b>

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés de droit congolais .	—	—	—	29	36,3	32,9	4	2,0	4,5	4,5	—	—	—	—	23,6	—	3,8	11	19,9	—	—	—	—	3	1,7
<b>Totaux ...</b>	—	—	—	<b>29</b>	<b>36,3</b>	<b>32,9</b>	<b>4</b>	<b>2,0</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	—	—	—	—	<b>23,6</b>	—	<b>3,8</b>	<b>11</b>	<b>19,9</b>	—	—	—	—	<b>3</b>	<b>1,7</b>





V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES  
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance  
du capital nominal émis ou annulé  
(millions de francs)

17<sup>4</sup>

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations		Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réductions de capital Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserve	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale										Montant		

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

JUIN 1958

Belgique .....	37	102,2	43,3	157	54,0	50,5	68	423,4	317,0	308,4	5	226,0	—	—	87,6	126,8	105,4	25,6	73,4
Etranger .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,0	—	—
Totaux ...	37	102,2	43,3	157	54,0	50,5	68	423,4	317,0	308,4	5	226,0	—	—	87,6	126,8	108,4	25,6	73,4

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins .....	28	10,8	10,1	145	37,3	36,0	38	42,6	21,8	19,9	—	—	—	—	28,3	7,7	17,9	—	4,8
plus de 1 à 5 millions	7	14,6	12,4	12	16,7	14,5	17	125,1	44,7	43,2	—	—	—	—	25,2	13,7	8,5	—	6,5
plus de 5 à 10 millions	1	6,8	6,8	—	—	—	7	65,5	52,2	47,0	3	26,0	—	—	23,2	14,2	35,0	—	9,6
plus de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	2	30,0	24,1	24,1	—	—	—	—	10,9	13,2	12,0	—	11,0
plus de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	4	160,2	174,2	174,2	—	—	—	—	—	78,0	35,0	—	25,6
plus de 50 à 100 millions	1	70,0	14,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	37	102,2	43,3	157	54,0	50,5	68	423,4	317,0	308,4	5	226,0	—	—	87,6	126,8	108,4	25,6	73,4

VI. — EMPRUNTS  
DES POUVOIRS PUBLICS  
ET DES ORGANISMES  
D'UTILITE PUBLIQUE <sup>1</sup>

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1957 .....	17.515	U.S. \$ 87,3
1958 .....	26.559	U.S. \$ 97
1957 Décembre .	—	—
1958 Janvier ...	7.464	—
Février ...	2.000	—
Mars .....	—	—
Avril .....	3.400	U.S. \$ 15
Mai .....	—	U.S. \$ 22
Juin .....	1.000	—
Juillet .....	—	—
Août .....	—	U.S. \$ 60
Septembre .	10.695	—
Octobre ...	—	—
Novembre .	2.000	—
Décembre .	—	—

VII. — OPERATIONS BANCAIRES  
DU CREDIT COMMUNAL

20

(Avances et remboursements opérés sur emprunts  
consentis aux pouvoirs publics et aux organismes  
d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes <sup>2</sup>	Rembourse- ments nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1957 Moyenne ...	536	216	314
1958 Moyenne ...	574	145	371
1957 Décembre .	553	113	566
1958 Janvier ...	439	688	504
Février ...	447	76	527
Mars .....	443	70	693
Avril .....	309	252	617
Mai .....	347	38	648
Juin .....	559	36	233
Juillet ...	917	138	241
Août .....	511	66	178
Septembre .	757	42	301
Octobre ...	764	213	126
Novembre .	674	34	137
Décembre .	715	82	244

VIII. — INSCRIPTIONS  
HYPOTHECAIRES <sup>3</sup>

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1956 Moyenne ...	1.799
1957 Moyenne ...	1.778
1957 Novembre .	1.644
Décembre .	1.258
1958 Janvier ...	1.676
Février ...	1.510
Mars .....	1.538
Avril .....	1.898
Mai .....	1.636
Juin .....	2.007
Juillet ...	1.851
Août .....	1.636
Septembre .	1.728
Octobre ...	1.966
Novembre .	1.801

<sup>1</sup> Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — <sup>2</sup> Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — <sup>3</sup> Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

## FINANCES PUBLIQUES

### I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE (millions de francs)

25<sup>1</sup>

Fin de mois	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme <sup>3</sup>			Dettes à court terme <sup>4</sup>			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales <sup>5</sup>
	Intérieure			extérieure 1 2	intérieure	extérieure 2	totale	intérieure 5	extérieure 2	totale		
	directe	indirecte	totale									
1957 Octobre .....	171.015	16.200	187.215	18.498	26.119	1.322	27.441	61.019	5.811	66.830	22.687	322.671
Novembre .....	170.607	16.185	186.792	18.445	26.019	1.321	27.340	62.758	6.784	69.542	22.215	324.334
Décembre .....	170.120	16.164	186.284	18.330	25.632	1.071	26.703	60.573	7.709	68.282	23.697	328.296
1958 Janvier .....	168.837	16.130	184.967	18.324	29.829	1.069	30.898	59.938	7.561	67.499	23.362	325.050
Février .....	168.353	16.102	184.455	18.284	29.830	1.067	30.897	61.750	8.144	69.894	23.257	326.787
Mars .....	168.015	16.062	184.077	18.194	29.830	1.068	30.898	64.635	8.751	73.386	22.609	329.164
Avril .....	167.565	16.115	183.680	18.211	29.519	1.068	30.587	68.328	9.257	77.585	23.991	334.054
Mai .....	167.426	17.995	185.421	18.200	29.519	1.068	30.587	69.021	9.174	78.195	23.453	335.856
Juin .....	166.853	17.965	184.818	18.060	27.642	1.069	28.711	71.280	9.703	80.983	23.568	336.140
Juillet .....	166.506	17.900	184.406	18.005	27.642	1.069	28.711	71.788	10.707	82.495	24.399	338.016
Août .....	166.350	17.888	184.238	17.994	26.669	1.068	27.737	73.921	14.142	88.063	23.063	341.095
Septembre .....	176.885	17.861	194.746	17.877	26.315	1.068	27.383	64.977	11.597	76.574	22.774	339.354
Octobre .....	176.526	17.787	194.313	17.912	26.071	1.069	27.140	68.363	11.578	79.941	23.126	342.432
Novembre .....	175.890	17.765	193.655	17.924	26.071	1.069	27.140	70.634	11.594	82.228	23.377	344.324
Décembre .....	175.511	17.747	193.258	17.846	26.071	828	26.899	70.296	11.687	81.983	25.367	345.353

<sup>1</sup> Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — <sup>2</sup> Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — <sup>3</sup> Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — <sup>4</sup> Certificats à un an d'échéance au plus. — <sup>5</sup> Non compris la Dotation des Combattants.

### II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (millions de francs)

25<sup>2</sup>

Fin de mois	A 120 jours au maximum		A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie <sup>1</sup>		Créance consolidée sur l'Etat <sup>2</sup>	Effets publics nationaux <sup>3</sup>	
1955 Mars .....	7.882		34.660	1.902	44.444
Juin .....	7.664		34.660	1.901	44.225
Septembre .....	8.047		34.660	1.913	44.620
Décembre .....	8.918		34.660	1.914	45.492
1956 Mars .....	7.517		34.660	2.069	44.246
Juin .....	7.283		34.660	2.066	44.009
Septembre .....	7.973		34.660	2.071	44.704
Décembre .....	5.989		34.660	2.072	42.721
1957 Mars .....	7.132		34.456	2.232	43.820
Juin .....	7.588		34.456	2.230	44.274
Septembre .....	8.727		34.456	2.235	45.418
Décembre .....	6.616		34.456	2.239	43.311
1958 Mars .....	8.690		34.243	2.375	45.308
Juin .....	8.615		34.243	2.372	45.230
Septembre .....	2.115		34.243	2.376	38.734

<sup>1</sup> Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la B.N.B. — <sup>2</sup> Art. 3 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — <sup>3</sup> Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

### III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (millions de francs)

25<sup>3</sup>

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	Du 1/I au 30/XI/1958		Dépenses	Du 1/I au 30/XI/1958	
	Pour compte exerc. 1957	Pour compte exerc. 1958		Pour compte exerc. 1957	Pour compte exerc. 1958
<b>Voies et moyens :</b>			<b>Dépenses ordinaires :</b>		
Impôts .....	6.116	74.939	Dettes publiques .....	1.671	12.700
Taxes, péages et redevances .....	63	3.073	Pensions .....	758	13.565
Revenus patrimoniaux .....	615	485	Dotations .....	15	298
Remboursements .....	4.403	1.039	Non-valeurs et remboursements .....	86	381
Produits divers .....	— 3	374	Administration { rémunérations .....	382	20.010
Impôts d'assainissement monétaire ...	71	171	générale } matériel .....	1.511	4.828
Recettes résultant de la guerre .....	23	285	Subventions .....	3.061	29.145
			Travaux .....	264	699
			Autres dépenses .....	4.873	3.853
<b>Total ...</b>	<b>11.288</b>	<b>80.366</b>	<b>Total ...</b>	<b>12.621</b>	<b>85.479</b>
<b>Recettes extraordinaires :</b>			<b>Dépenses extraordinaires :</b>		
Produits d'emprunts consolidés .....	—	10.779	Service de la dette publique .....	—	1.056
Diverses .....	16	265	Crédits relatifs aux avances .....	— 37	971
			Crédits relatifs aux participations .....	—	433
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	— 223	12.109
			aux immobilis. } rest. du dom. pub	—	435
			Autres dépenses .....	—	643
			Résorption du chômage .....	1	10
			Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	—	—
<b>Total ...</b>	<b>16</b>	<b>11.044</b>	<b>Total ...</b>	<b>— 259</b>	<b>15.657</b>
<b>TOTAL GENERAL ...</b>	<b>11.304</b>	<b>91.410</b>	<b>TOTAL GENERAL ...</b>	<b>12.362</b>	<b>101.136</b>
<b>Mali ...</b>	<b>1.058</b>	<b>9.726</b>			

IV. — RENDEMENT DES IMPOTS

26

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1956 Moyenne mensuelle	2.862	1.379	2.617	6.858	—
1957 Moyenne mensuelle	3.214	1.458	2.769	7.441	—
1957 Septembre .....	2.901	1.407	2.712	7.020	68.420
Octobre .....	2.256	1.610	2.725	6.591	75.011
Novembre .....	2.651	1.444	2.885	6.980	81.991
Décembre .....	2.794	1.470	3.043	7.307	89.298
1958 Janvier .....	5.602	1.608	2.804	10.014	10.014
Février .....	2.406	1.342	2.731	6.479	16.493
Mars .....	2.248	1.397	2.941	6.586	23.079
Avril .....	2.285	1.682	2.749	6.716	29.795
Mai .....	2.923	1.453	2.745	7.121	36.916
Juin .....	3.307	1.483	2.658	7.448	44.364
Juillet .....	5.740	1.590	2.527	9.857	54.221
Août .....	2.270	1.432	2.638	6.340	60.561
Septembre .....	3.271	1.538	2.677	7.486	68.047
Octobre .....	2.432	1.684	2.783	6.899	74.946
Novembre .....	2.044	1.290	2.776	6.110	81.056

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 novembre 1958 pour les exercices 1957 et 1958

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1957 2		Exercice 1958		Novembre 1958
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1958
<b>I. Contributions directes</b> 1 .....	<b>38.473</b>	<b>34.623</b>	<b>28.867</b>	<b>30.318</b>	<b>2.044</b>
<b>II. Douanes et accises</b> .....	<b>17.590</b>	<b>16.604</b>	<b>16.051</b>	<b>16.492</b>	<b>1.290</b>
dont douanes .....	6.031	5.500	5.314	5.385	430
accises .....	10.571	10.844	9.863	10.873	790
taxes spéciales de consommat.	710		618		62
<b>III. Enregistrement</b> .....	<b>33.231</b>	<b>31.360</b>	<b>30.023</b>	<b>31.841</b>	<b>2.776</b>
dont enregistrement .....	3.624	2.900	2.682	3.141	253
successions .....	1.569	1.500	1.626	1.496	139
timbres et taxes assimilées ...	27.702	26.555	25.386	26.810	2.358
<b>Total</b> 1 ...	<b>89.294</b>	<b>82.587</b>	<b>74.941</b>	<b>78.651</b>	<b>6.110</b>
<b>Différence par rapport aux éval. budgét.</b>	<b>+ 6.707</b>		<b>- 3.710</b>		<b>- 758</b>

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1957 commencé le 1er janvier 1957 s'est clôturé le 31 mars 1958.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.



## I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

30<sup>1</sup>

## Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en mai 1958

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en pale- ment	Dettes obliga- taire 1	Coupons d'obliga- tions bruts 2
	recen- sées	eu béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			
(millions de francs)										
<b>A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique</b>										
Banques .....	4	3	1	67,5	42,6	12,3	0,0	5,6	395,9	13,6
Assurances .....	55	47	8	683,2	702,4	355,3	5,5	238,5	63,9	2,6
Opérations financières et immobilières ...	251	199	52	3.544,5	1.971,4	473,3	10,5	346,0	2.249,4	88,1
Commerce de détail .....	85	60	25	84,6	113,0	13,4	3,7	2,9	6,2	0,4
Commerce de gros et commerce extérieur	516	389	127	1.369,2	894,5	229,3	86,0	59,5	7,7	0,3
Fabrications métalliques .....	300	235	65	3.853,4	2.467,8	721,3	160,8	319,6	146,9	8,6
Métallurgie du fer .....	23	18	5	4.349,6	5.884,9	593,5	7,4	443,1	149,7	8,2
Métaux non ferreux .....	22	14	8	634,2	394,6	116,5	29,2	50,0	5,0	0,2
Industrie textile .....	197	154	43	4.116,1	2.582,3	273,7	30,4	136,9	21,7	1,2
Industrie alimentaire .....	135	110	25	1.584,5	858,9	387,3	29,9	178,7	23,9	1,3
Industrie du bois .....	70	51	19	142,8	96,4	23,4	15,5	4,7	5,3	0,3
Industrie chimique .....	130	98	32	4.982,7	2.720,6	821,3	17,3	302,3	142,0	7,8
Industrie du verre .....	9	6	3	132,1	53,4	11,4	0,3	3,0	—	—
Electricité .....	16	15	1	8.909,6	1.414,6	803,7	0,7	723,0	403,8	24,5
Gaz .....	2	2	—	165,2	13,9	17,8	—	16,0	—	—
Eau .....	2	2	—	12,0	1,6	1,2	—	0,6	—	—
Cuir .....	25	21	4	176,6	156,9	12,5	0,7	3,8	1,0	0,0
Papier et imprimerie .....	57	48	9	573,0	398,3	97,9	3,1	60,2	9,9	0,6
Transport .....	141	111	30	1.776,1	1.559,2	280,7	13,6	200,9	60,5	3,5
Tourisme .....	38	26	12	41,2	31,8	6,3	3,0	0,0	—	—
Intermédiaires .....	107	80	27	86,2	71,6	26,9	10,7	1,4	1,0	0,1
Déchets et matières de récupération .....	7	6	1	12,6	10,2	1,4	0,1	—	0,3	0,0
Construction .....	114	94	20	613,3	222,2	99,1	13,7	30,6	11,0	0,8
Charbon .....	15	12	3	1.775,1	1.195,5	388,1	12,7	309,4	108,5	6,2
Terre cuite .....	13	13	—	144,8	120,6	20,9	—	7,0	—	—
Ciment et industries connexes .....	26	22	4	968,4	573,8	154,9	12,6	91,4	50,0	2,8
Carrières .....	17	12	5	289,0	178,4	53,4	2,7	46,1	1,0	0,0
Chaux .....	9	6	3	62,3	43,6	11,1	0,3	1,3	—	—
Industrie céramique .....	12	10	2	116,8	101,1	16,2	0,3	6,5	—	—
Industrie du tabac .....	8	8	—	198,4	57,2	31,2	—	13,5	—	—
Industrie du diamant .....	7	6	1	1,8	6,2	1,7	0,1	1,5	—	—
Éditions, librairies, presse .....	40	25	15	124,0	31,2	24,1	3,2	7,0	—	—
Films, théâtres, attractions .....	38	21	17	49,4	38,1	11,9	2,8	1,1	—	—
Artisanat .....	86	65	21	98,8	113,0	16,5	5,2	3,2	1,0	0,1
Agriculture, horticulture, élevage, pêche ...	14	10	4	18,6	5,3	0,8	2,5	—	—	—
Divers non dénommés .....	113	82	31	241,6	170,8	36,0	5,6	8,1	5,0	0,3
<b>TOTAL ...</b>	<b>2.704</b>	<b>2.081</b>	<b>623</b>	<b>41.999,2</b>	<b>25.297,9</b>	<b>6.146,3</b>	<b>490,1</b>	<b>3.623,4</b>	<b>3.870,6</b>	<b>171,5</b>
<b>B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge</b>										
Banques, sociétés financières .....	12	10	2	1.004,0	235,1	85,9	2,4	63,1	2,5	0,1
Sociétés commerciales .....	10	5	5	779,3	917,4	181,5	1,9	0,2	10,5	0,7
Sociétés industrielles .....	16	14	2	1.140,9	280,7	243,5	4,6	77,5	22,4	1,4
Sociétés agricoles .....	5	3	2	216,0	69,4	51,6	0,3	30,5	17,9	1,1
Mines .....	4	4	—	8.206,0	4.225,7	2.882,9	—	2.257,0	—	—
Construction .....	3	1	2	20,5	2,8	7,1	0,9	—	—	—
Transport .....	2	2	—	280,0	105,7	27,9	—	23,5	—	—
Sociétés diverses .....	2	—	2	6,0	— 2,4	—	0,9	—	—	—
<b>TOTAL ...</b>	<b>54</b>	<b>39</b>	<b>15</b>	<b>11.652,7</b>	<b>5.834,4</b>	<b>3.480,4</b>	<b>11,0</b>	<b>2.451,8</b>	<b>53,3</b>	<b>3,8</b>
<b>C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger</b>										
Electricité .....	1	1	—	100,0	727,0	92,0	—	22,1	—	—
Chemins de fer .....	1	1	—	3,5	5,0	2,3	—	—	—	—
Tramways .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses .....	9	6	3	3.589,6	2.872,0	889,5	8,3	696,7	—	—
<b>TOTAL ...</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>3.693,1</b>	<b>3.604,0</b>	<b>983,8</b>	<b>8,3</b>	<b>718,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>TOTAL GENERAL ...</b>	<b>2.769</b>	<b>2.128</b>	<b>641</b>	<b>57.345,0</b>	<b>34.736,3</b>	<b>10.610,5</b>	<b>509,4</b>	<b>6.794,0</b>	<b>3.923,9</b>	<b>174,8</b>

1 Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

2 En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de mai 1958 :

(millions de francs)	
Coupons d'emprunts de l'Etat .....	221,2
Coupons d'emprunts de la Colonie .....	94,8
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes .....	84,2
Coupons d'emprunts d'organismes divers .....	288,5
	688,2
Coupons d'emprunts extérieurs .....	88,8

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire 1	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfique	en perte			bénéfice	perte			
(millions de francs)										
1956 <sup>2</sup> .....	13.952	10.379	3.573	159.601	103.883	32.169	2.171	17.953	46.931 <sup>3</sup>	2.130
1957 <sup>2</sup> .....	14.069	10.770	3.299	175.112	107.474	35.102	2.097	19.861	53.327 <sup>3</sup>	2.274
1957 Mars .....	1.575	1.235	340	11.657	10.178	2.547	194	1.381	3.769	174
Avril .....	2.805	2.206	599	23.192	13.420	3.754	357	1.931	4.303	203
Mai .....	2.835	2.222	613	52.397	32.744	12.827	354	8.017	3.407	154
Juin .....	1.634	1.246	388	27.076	15.601	5.895	320	2.986	3.915	179
Juillet .....	559	448	111	11.744	7.803	2.461	91	1.512	4.131	191
Août .....	188	142	46	1.502	970	270	21	114	3.241	139
Septembre ..	315	236	79	2.187	1.820	374	28	154	3.863	175
Octobre .....	537	418	119	11.465	5.144	1.765	254	1.069	3.828	178
Novembre .....	338	267	71	13.069	5.536	1.815	215	1.067	3.489	158
Décembre .....	384	287	97	7.868	5.422	927	67	468	5.087	245
1958 Janvier .....	122	96	26	2.381	833	273	32	156	4.858	223
Février .....	132	101	31	325	481	73	7	26	3.877	169
Mars .....	1.540	1.180	360	13.898	8.277	2.273	160	1.303	4.859	228
Avril .....	2.703	2.063	640	27.791	15.422	3.635	451	1.783	4.630	213
Mai .....	2.769	2.128	641	57.345	34.736	10.611	509	6.794	3.924	175

1 En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

2 Déduction faite des doubles emplois.

3 Au 31 décembre.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31 ET DE RETRAITE

Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Épargne<sup>1</sup> (épargne pure) (millions de francs)

Périodes	Ver-sements	Rembour-sements	Excédents	Soldes des dépôts à fin de période
1956 Moyenne mens. ...	1.210	1.025	185	56.132 <sup>2</sup>
1957 Moyenne mens. ...	1.399	1.205	194	60.144 <sup>2</sup>
1957 Octobre .....	1.276	1.471	- 195	58.523
Novembre .....	1.149	1.218	- 69	58.454
Décembre .....	1.414	1.408	6	60.144 <sup>2</sup>
1958 Janvier .....	1.887	1.206	681	60.825
Février .....	1.340	1.089	251	61.076
Mars .....	1.353	1.250	103	61.179
Avril .....	1.465	1.218	247	61.426
Mai .....	1.467	1.254	213	61.639
Juin .....	1.514	1.253	261	61.900
Juillet .....	p 1.809	1.223	586	62.486
Août .....	p 1.485	1.053	432	62.918
Septembre .....	p 1.529	1.218	311	63.229
Octobre .....	p 1.715	1.143	572	63.801
Novembre .....	p 1.487	1.036	451	64.252
Décembre .....	p 1.835	1.398	437	66.650 <sup>2</sup>

1 Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1956 : 6.597.366 et au 31 décembre 1957 : 6.697.202

2 Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE DES REMUNERATIONS 32 HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation : voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié 1	ouvrier non qualifié 1
1954 Juin .....	102,9	102,3	102,1
Septembre .....	102,8	102,8	102,8
Décembre .....	104,0	103,5	103,7
1955 Mars .....	104,1	103,9	104,9
Juin .....	105,5	104,9	105,3
Septembre .....	105,4	105,4	105,8
Décembre .....	107,6	106,4	107,2
1956 Mars .....	109,4	109,5	110,1
Juin .....	113,8	113,2	113,9
Septembre .....	115,2	115,1	115,5
Décembre .....	119,5	118,3	118,1
1957 Mars .....	121,9	121,8	122,0
Juin .....	125,4	124,1	124,4
Septembre .....	124,9	125,1	124,7
Décembre .....	128,9	127,7	127,8
1958 Mars .....	128,0	128,2	128,4
Juin .....	130,1	128,8	129,0
Septembre .....	p 129,7	128,8	129,0

1 Non compris les ouvriers du transport.

# MOUVEMENT DES AFFAIRES

## I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

### Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Argent à 1, 5 et 10 jours <sup>1</sup>		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1957 Moyenne	38	2,1	119,4	1,7	10,3	227,0	111,4	3,2	5,5	234,0	246,6	238,8	66,3	472,8	312,9
1958 Moyenne	38	2,1	112,7	2,1	14,6	240,3	111,6	2,9	5,4	247,4	244,3	234,9	63,1	482,3	307,4
1957 Octobre	38	2,2	122,4	1,8	12,1	239,4	115,0	3,4	5,9	246,8	255,4	252,3	67,5	499,2	322,9
Novembre	38	1,8	100,6	1,3	7,3	219,0	107,4	2,9	5,0	225,0	220,3	231,6	60,7	456,7	281,0
Décembre	38	2,1	138,1	1,6	13,9	244,3	116,8	3,2	5,6	251,2	274,4	247,0	70,5	498,2	344,8
1958 Janvier	38	2,2	128,9	2,2	18,5	241,8	115,8	3,2	5,5	249,4	268,7	248,4	67,6	497,8	336,3
Février	38	2,2	106,8	1,3	11,5	219,5	112,0	2,9	5,6	225,9	235,9	222,7	54,4	448,6	290,3
Mars	38	2,3	102,4	1,6	14,1	237,9	115,9	3,3	5,8	245,1	238,2	243,7	61,9	488,8	300,1
Avril	38	3,0	96,5	1,8	17,1	233,5	117,4	3,1	5,5	241,4	236,5	237,6	60,5	479,0	297,0
Mai	38	1,8	102,9	1,9	15,0	240,0	114,9	2,8	6,4	246,5	239,2	237,5	62,4	484,0	301,7
Juin	38	1,9	124,9	2,5	11,7	246,2	112,9	2,7	6,5	253,4	256,0	237,8	66,3	491,2	322,3
Juillet	38	2,2	106,0	1,9	14,8	251,2	113,2	2,9	4,8	258,2	238,8	239,5	62,7	497,7	301,5
Août	38	1,9	125,4	1,9	12,8	221,9	99,0	2,5	4,7	228,2	241,9	206,6	58,8	434,8	300,7
Septembre	38	2,1	131,2	2,9	21,3	250,1	106,5	2,8	5,0	257,9	264,0	234,8	65,1	492,7	329,1
Octobre	38	2,2	114,2	1,7	10,7	255,8	104,5	3,0	5,9	262,7	235,3	242,5	63,4	505,2	298,7
Novembre	38	1,7	85,9	1,5	11,7	221,0	108,0	2,6	4,4	226,8	210,0	211,8	60,9	438,6	270,9
Décembre	38	2,1	127,5	3,4	15,5	264,5	119,0	2,9	5,1	272,9	267,1	256,4	71,2	529,3	338,3

<sup>1</sup> Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille au jour le jour, ou précédemment à 5 et 10 jours.

## II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global * (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation <sup>2</sup>
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1957 Moyenne	765 <sup>1</sup>	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91	4,15
1958 Moyenne	789 <sup>1</sup>	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91	4,21
1957 Octobre	761	30,1	22,1	36,4	92,2	37,5	92,2	258,4	91	4,07
Novembre	763	29,0	22,3	34,7	88,7	35,0	88,7	247,2	92	4,53
Décembre	765	30,5	22,7	40,6	96,3	37,5	96,3	270,7	92	4,47
1958 Janvier	767	32,0	22,7	40,6	102,2	41,4	102,2	286,3	92	4,40
Février	769	31,1	22,9	34,4	86,3	35,3	86,3	242,3	92	4,21
Mars	771	30,6	23,0	35,7	90,7	35,0	90,7	252,1	90	4,03
Avril	772	31,1	23,5	38,6	94,0	38,3	94,0	264,9	91	4,33
Mai	773	31,8	24,1	37,0	92,5	37,2	92,5	259,1	91	4,32
Juin	774	32,1	23,9	38,0	90,8	36,9	90,8	256,5	91	4,05
Juillet	773	34,1	24,1	42,7	104,5	43,7	104,5	295,4	91	4,25
Août	777	30,5	23,7	34,7	87,3	35,5	87,3	245,0	90	4,09
Septembre	781	30,5	23,1	35,7	89,4	35,5	89,4	250,2	88	3,99
Octobre	785	30,2	23,3	36,7	94,0	38,1	94,0	262,8	91	4,10
Novembre	787	29,4	23,5	33,9	86,0	33,8	86,0	239,6	91	4,48
Décembre	789	30,9	23,6	40,9	98,9	37,0	98,9	275,7	91	4,28

<sup>1</sup> Au 31 décembre.

<sup>2</sup> Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

\* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.



# PRIX

## a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45<sup>1</sup>

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Indez.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs	
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Mine-rais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques		Engrais chimiques
<i>Nombre de produits</i> .....	<b>135</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
1957 Moyenne .....	<b>441</b>	399	449	365	482	654	517	319	468	464	330	354	274	328
1958 Moyenne .....	<b>422</b>	359	470	356	455	668	481	290	410	471	327	350	274	327
1957 Octobre .....	<b>439</b>	405	456	355	475	661	510	301	451	476	329	355	269	329
Novembre .....	<b>439</b>	406	468	360	472	673	510	301	437	475	331	355	275	328
Décembre .....	<b>441</b>	431	472	365	469	673	510	300	427	475	331	353	278	327
1958 Janvier .....	<b>437</b>	410	483	360	467	673	510	297	421	475	332	353	283	331
Février .....	<b>431</b>	378	479	355	460	673	510	290	408	469	333	353	285	329
Mars .....	<b>428</b>	377	484	357	453	673	479	285	408	469	330	349	285	328
Avril .....	<b>425</b>	362	489	355	451	668	475	285	408	468	329	348	285	327
Mai .....	<b>422</b>	348	496	358	450	668	470	285	407	470	327	348	277	327
Juin .....	<b>421</b>	339	498	361	451	665	470	285	410	470	325	349	271	324
Juillet .....	<b>420</b>	347	466	365	451	665	472	288	409	471	326	349	274	323
Août .....	<b>417</b>	340	466	356	451	665	474	290	404	472	322	349	260	324
Septembre .....	<b>414</b>	346	437	355	452	665	476	290	404	473	322	349	260	324
Octobre .....	<b>413</b>	341	435	348	454	665	478	288	413	473	324	350	263	327
Novembre .....	<b>416</b>	353	456	352	455	665	478	288	414	474	327	350	271	331
Décembre .....	<b>417</b>	363	455	348	460	665	478	309	415	473	328	350	275	330

## a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45<sup>1</sup>

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Indez.

Périodes	Caout-chouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles					Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques				
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute		Fibres artificielles	Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
<i>Nombre de produits</i> .....	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>4</b>
1957 Moyenne .....	303	660	511	377	457	300	472	409	242	500	501	607	452	458
1958 Moyenne .....	278	619	485	336	367	266	447	329	248	514	480	557	455	406
1957 Octobre .....	285	657	511	371	439	295	472	376	251	507	495	603	454	422
Novembre .....	268	657	511	369	421	300	474	376	252	507	492	597	455	412
Décembre .....	286	657	498	365	406	296	476	376	252	507	491	597	456	402
1958 Janvier .....	266	648	491	357	399	239	471	341	252	514	488	588	454	403
Février .....	271	648	491	353	403	285	463	326	249	514	486	588	457	385
Mars .....	269	645	489	348	386	279	457	345	249	515	477	557	456	390
Avril .....	273	628	486	344	373	274	451	353	249	515	477	557	456	391
Mai .....	259	625	486	339	365	269	446	346	249	514	474	549	454	393
Juin .....	266	622	486	340	375	265	447	337	252	514	475	544	454	405
Juillet .....	283	613	486	337	365	262	447	341	251	514	479	555	455	408
Août .....	279	613	486	329	359	256	445	317	245	514	481	555	458	407
Septembre .....	283	608	479	326	349	257	439	310	247	513	481	555	458	408
Octobre .....	302	603	479	324	343	254	437	313	246	513	480	547	455	429
Novembre .....	301	590	479	323	345	254	431	312	246	513	479	543	453	433
Décembre .....	285	590	479	317	341	250	424	304	239	513	478	543	453	425

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE **45<sup>2</sup>**  
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	France (Statistique générale de la France)	Italie (Banca di Roma)	Allemagne occidentale (Statistische Bundesamt) 1	Royaume-Uni (Board of Trade) 2	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1956 Moyenne .	103	104	102	102	103	108	104	103
1957 Moyenne .	106	107	108	103	105	112	107	105
1957 Septembre .	106	107	109	102	105	113	107	105
Octobre ...	106	107	112	103	106	113	107	105
Novembre .	106	107	116	103	106	113	107	105
Décembre .	106	107	119	103	106	113	108	104
1958 Janvier ...	105	107	120	103	106	113	108	103
Février ...	104	106	120	102	106	113	108	103
Mars .....	103	106	120	102	106	111	109	103
Avril .....	102	106	120	102	106	113	108	103
Mai .....	102	104	124	102	106	113	109	103
Juin .....	101	104	121	102	106	113	108	102
Juillet .....	101	103	120	101	106	113	108	101
Août .....	100	102	121	100	106	113	108	101
Septembre .	100	102	120	100	106	p113	108	101
Octobre ...	100	104	120	100	106	p113	108	101
Novembre .	100	107	120	99	106	p113	108	101

1 Produits finis industriels.

2 Tous produits manufacturés autres que combustibles, produits alimentaires et tabac.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL **46**  
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1957 Moyenne .	<b>106,93</b>	107,0	104,5	111,7
1958 Moyenne .	<b>108,31</b>	107,9	106,2	114,6
1957 Octobre ...	<b>107,65</b>	108,1	104,5	112,7
Novembre .	<b>108,31</b>	108,7	105,2	112,9
Décembre .	<b>108,55</b>	108,7	105,8	113,0
1958 Janvier ...	<b>108,69</b>	108,9	105,8	113,1
Février ...	<b>108,31</b>	108,1	105,9	113,6
Mars .....	<b>108,00</b>	107,5	106,0	114,0
Avril .....	<b>108,31</b>	107,9	106,3	114,2
Mai .....	<b>108,35</b>	107,9	106,3	114,2
Juin .....	<b>108,51</b>	108,2	106,3	114,2
Juillet .....	<b>108,08</b>	107,3	106,3	114,3
Août .....	<b>108,07</b>	107,2	106,4	114,7
Septembre .	<b>108,08</b>	107,2	106,4	114,8
Octobre ...	<b>108,24</b>	107,7	106,2	115,1
Novembre .	<b>108,34</b>	108,0	106,1	115,1
Décembre .	<b>108,76</b>	108,4	106,1	117,6

PRODUCTION

50

I. — INDICE DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique							Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales					
	Indice général	Indice des industries extractives	Indices des industries manufacturières				Indice général	dont					
			Ensemble	Sidé-rurgie	Fabri-cations métal-liqués	Fila-tures		Tissages	Com-bustible et énergie	Sidé-rurgie	Fabri-cations métal-liqués	Fila-tures	Tissages
1956 Moyenne .	<b>113,6</b>	99,2	117,6	140,9	109,3	114,1	121,0	<b>122,8</b>	104,3	139,3	135,2	114,6	115,3
1957 Moyenne .	<b>113,7</b>	97,9	118,0	134,0	108,5	118,5	124,0	<b>122,8</b>	103,4	134,0	134,6	120,8	119,4
1957 Août .....	<b>109,1</b>	97,0	112,4	137,9	100,1	110,3	102,7	<b>117,1</b>	98,2	135,2	125,9	110,4	98,5
Septembre .	<b>114,5</b>	90,1	121,2	142,4	114,1	116,1	121,4	<b>125,7</b>	99,1	144,1	140,2	121,4	118,4
Octobre ...	<b>125,5</b>	108,0	130,3	148,5	119,5	123,8	137,4	<b>128,2</b>	108,7	143,1	136,6	119,3	121,6
Novembre .	<b>114,6</b>	102,0	118,1	134,2	108,5	109,1	116,6	<b>125,0</b>	109,2	139,0	135,8	118,3	115,6
Décembre .	<b>111,2</b>	100,5	114,2	133,4	112,0	105,6	112,7	<b>121,3</b>	112,3	133,8	132,6	108,8	107,4
1958 Janvier . p	<b>115,7</b>	105,0	118,6	140,6	115,6	117,5	114,8	<b>119,4</b>	109,8	137,6	128,7	114,0	105,2
Février . p	<b>104,9</b>	95,0	107,6	126,8	103,4	92,3	102,1	<b>120,6</b>	110,8	135,5	136,1	97,2	101,1
Mars ... p	<b>111,4</b>	100,9	114,3	134,5	108,9	90,1	105,2	<b>118,9</b>	110,2	131,7	134,3	88,2	95,8
Avril ... p	<b>108,1</b>	97,8	110,9	123,0	107,6	86,8	101,7	<b>116,9</b>	102,0	129,6	130,8	88,4	94,4
Mai ..... p	<b>104,0</b>	94,4	106,6	119,1	101,5	83,6	93,6	<b>115,4</b>	98,2	121,4	131,5	88,1	92,9
Juin ..... p	<b>104,4</b>	86,8	109,2	122,2	101,5	94,2	95,3	<b>113,3</b>	91,2	124,5	124,5	96,4	91,7
Juillet ... p	<b>93,9</b>	81,4	97,3	111,3	85,8	89,5	91,8	<b>100,3</b>	85,6	110,8	108,8	88,0	79,6
Août ... p	<b>97,2</b>	84,6	100,7	121,9	88,8	83,2	81,7	<b>106,9</b>	88,7	121,9	114,2	86,7	79,4
Septemb. p	<b>109,4</b>	88,5	115,1	136,6	102,2	106,5	109,9	<b>117,2</b>	93,6	135,4	128,6	106,1	97,2
Octobre . p								<b>117,4</b>	98,0	136,1	122,6	109,4	105,7

II. — COMBUSTIBLES ET PRODUITS METALLURGIQUES

55<sup>1</sup>

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de houille								Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)							
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne .....	87	125	408	353	640	451	541	2.425 <sup>1</sup>	24,0	1.502
1957 Moyenne .....	91	124	334	289	580	360	861	2.424	23,3	1.413
1958 Moyenne ..... p			800	245	540	339	831	2.255		
1957 Octobre .....	89	121	357	302	642	389	970	2.659	26,3	873
Novembre .....	99	133	370	302	604	366	893	2.535	23,0	1.152
Décembre .....	98	132	341	284	620	381	891	2.517	23,0	1.413
1958 Janvier .....	98	132	353	326	641	389	957	2.666	24,5	1.946
Février .....	98	132	330	277	580	348	882	2.417	22,0	2.546
Mars .....	98	132	344	283	601	371	930	2.529	22,9	3.230
Avril .....	95	130	341	282	553	369	868	2.413	22,1	3.918
Mai .....	94	129	311	263	548	378	829	2.329	21,5	4.516
Juin .....	91	122	287	250	516	255	797	2.105	19,4	5.000
Juillet .....	86	117	242	204	453	275	811	1.985	19,4	5.888
Août .....	83	113	287	235	457	315	747	2.041	20,9	5.745
Septembre .....	85	116	274	214	525	334	766	2.113	20,9	6.162
Octobre .....		117	294	223	574	376	864	2.331	22,4	6.609
Novembre ..... p			245	187	478	285	739	1.934		6.740
Décembre ..... p			297	195	549	372	782	2.195		6.928

<sup>1</sup> Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

55<sup>2</sup>

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Acoises).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts mise en œuvre (milliers de kilolitres)	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers			Ponte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne .....	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1956 Moyenne .....	606	4.621	152	589	522	50	480	532	397
1957 Moyenne .....	596	4.745	152	589	519	51	466	523	370
1957 Septembre .....	599	4.841	147	592	628	50	494	557	393
Octobre .....	622	4.840	169	585	576	51	511	597	405
Novembre .....	600	4.873	151	599	693	51	476	532	366
Décembre .....	617	4.881	135	571	738	51	486	541	357
1958 Janvier .....	615	4.627	117	554	607	51	485	561	385
Février .....	542	4.605	79	500	569	50	437	492	352
Mars .....	591	4.568	79	490	652	50	478	528	368
Avril .....	559	4.586	81	470	566	49	448	500	353
Mai .....	567	4.639	92	455	584	48	442	469	322
Juin .....	556	4.633	69	452	624	46	447	489	328
Juillet .....	552	4.658	68	443	514	47	435	466	286
Août .....	582	4.672	78	416	698	48	453	480	329
Septembre .....	580	4.664	79	475	718	51	476	526	379
Octobre .....	596	4.663	92	465	705	50	500	541	396
Novembre .....					650				



## V. — ENERGIE ELECTRIQUE \*

58

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations (5)	Exportations (6)	Solde importation exportation (7) = (5) - (6)	Total énergie absorbée par les réseaux (8) = (4) + (7)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels (3)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)				
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)						
1936-1938 Moyenne .....	20,4	190	228	438	5,5	2,2	3,3	441
1956 Moyenne .....	36,1	508	443	987	28,9	22,3	6,6	994
1957 Moyenne .....	36,3	556	459	1.051	24,6	33,2	- 8,6	1.042
1957 Août .....	29,8	512	438	980	34,7	8,7	26,0	1.006
Septembre .....	35,6	547	446	1.029	18,9	16,6	2,3	1.032
Octobre .....	40,5	605	527	1.172	14,4	47,4	-33,0	1.139
Novembre .....	39,7	615	508	1.163	11,6	71,2	-59,6	1.103
Décembre .....	44,2	661	536	1.241	10,4	82,7	-72,3	1.169
1958 Janvier .....	46,0	655	540	1.241	13,0	81,3	-68,3	1.173
Février .....	37,3	546	453	1.036	19,6	23,8	- 4,2	1.032
Mars .....	40,8	581	484	1.106	20,9	17,5	3,4	1.110
Avril .....	34,4	538	449	1.021	16,8	11,3	5,5	1.026
Mai .....	36,0	499	422	957	43,1	17,0	26,1	983
Juin .....	31,7	502	415	949	28,6	3,8	24,8	974
Juillet .....	24,7	488	389	902	27,9	4,0	23,9	926
Août .....	32,0	499	417	948	38,4	18,4	20,0	968
Septembre .....	33,6	546	460	1.040	19,1	21,3	- 2,2	1.038
Octobre .....	40,9	578	492	1.111	19,0	7,2	11,8	1.122

\* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1956 : 163 ; au début de l'année 1957 : 158 ; au début de l'année 1958 : 160.

1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

## VI. — GAZ

(Production, Importation et Exportation) <sup>1</sup>

59

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations (6)	Exportations (7)	Solde importation exportation (8) = (6) - (7)	Total de gaz disponible en Belgique (9) = (5) + (8)
	des usines à gaz (1)	des cokeries		des charbon- nages (4)	total (5) = (1) + (2) + (4)				
		total (2)	dont production destinée aux fournitures industrielles directes (3)						
1956 Moyenne .....	0,38	171,18	98,73	15,33	187	0,40	5,76	- 5,36	182
1957 Moyenne .....	0,26	167,45	97,38	17,31	185	0,61	6,12	- 5,51	180
1957 Août .....	0,30	168,70	100,88	15,15	184	0,83	3,36	- 2,53	182
Septembre .....	0,27	169,17	100,12	17,23	187	0,78	5,92	- 5,14	182
Octobre .....	0,26	177,36	107,56	18,80	196	0,82	6,43	- 5,61	191
Novembre .....	0,21	170,98	99,94	18,76	190	0,84	6,79	- 5,95	184
Décembre .....	0,24	181,92	103,78	20,65	203	0,92	7,80	- 6,88	196
1958 Janvier .....	0,23	185,36	105,68	20,04	206	0,98	7,94	- 6,96	199
Février .....	0,21	159,54	90,78	18,24	178	0,81	6,90	- 6,09	172
Mars .....	0,24	178,37	101,33	20,66	199	0,93	7,65	- 6,72	193
Avril .....	0,23	168,81	96,39	16,16	185	0,86	7,21	- 6,35	179
Mai .....	0,24	169,93	99,72	14,30	184	0,73	6,55	- 5,83	179
Juin .....	0,24	167,00	98,30	14,01	181	0,67	6,68	- 6,01	175
Juillet .....	0,25	158,24	94,47	13,65	172	0,68	5,64	- 4,96	167
Août .....	0,25	168,76	103,41	12,74	182	0,73	3,76	- 3,03	179
Septembre .....	0,24	173,46	104,76	14,68	188	0,68	6,46	- 5,78	183
Octobre .....	0,22	178,87	106,45	15,28	194	0,69	6,84	- 6,15	188

1 Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. *Bulletin* de décembre 1957, p. 528.



# TRANSPORTS

## I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70<sup>1</sup>

### a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses <sup>2</sup>	Total			
1938 Moyenne <sup>1</sup> .....	74	147	5	226	239	- 13	106
1956 Moyenne .....	334	628	135	1.097	1.053	44	96
1957 Moyenne .....	351	614	96	1.061	1.060	1	100
1957 Août .....	401	600	91	1.092	1.060	32	97
Septembre .....	369	591	91	1.051	1.060	- 9	101
Octobre .....	332	647	96	1.075	1.067	8	99
Novembre .....	327	602	90	1.019	1.076	- 57	106
Décembre .....	366	607	100	1.073	1.134	- 61	106
1958 Janvier ..... p	343	552	102	997	1.138	-141	114
Février ..... p	302	514	93	909	1.077	-168	118
Mars ..... p	339	566	96	1.001	1.121	-120	112
Avril ..... p	358	539	108	1.005	1.095	- 90	109
Mai ..... p	375	527	98	995	1.085	- 90	109
Juin ..... p	368	523	103	994	1.088	- 94	109
Juillet ..... p	503	493	237	1.233	1.110	123	90
Août ..... p	457	485	234	1.176	1.079	97	92
Septembre ..... p	407	529	237	1.173	1.092	81	93
Octobre ..... p	377	582	244	1.203	1.130	73	94

<sup>1</sup> Y compris le Nord-Belge.

<sup>2</sup> Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

### b) Nombre de wagons fournis à l'industrie <sup>1</sup>

### c) Statistique du trafic

70<sup>2</sup>

#### 1° Trafic général

Périodes	A	B	C	A + C	Voyageurs		Wagons complets <sup>2</sup>				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)	(milliers)	(millions)					
1938 Moyenne <sup>3</sup> .....	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1956 Moyenne .....	279	93	68	347	20,4	694	5.874	184	264	129	577
1957 Moyenne .....	260	89	68	328	20,9	713	5.558	167	255	126	548
1957 Septembre .....	256	82	62	318	20,6	695	5.403	163	259	105	527
Octobre .....	290	90	68	358	21,5	707	6.077	189	279	110	577
Novembre .....	260	85	66	326	22,1	722	5.693	172	260	111	543
Décembre .....	234	84	67	301	21,6	726	5.227	142	260	124	527
1958 Janvier ..... p	229	80	65	294	p23,5	p754	5.157	133	270	119	522
Février ..... p	208	67	61	269	p21,2	p683	4.603	118	236	107	461
Mars ..... p	224	68	65	289	p21,9	p709	4.919	126	256	115	497
Avril ..... p	217	64	60	277	p22,3	p750	4.824	128	258	103	489
Mai ..... p	212	66	64	276	p22,7	p782	4.638	127	238	100	465
Juin ..... p	211	62	63	274	p20,8	p726	4.651	127	236	107	470
Juillet ..... p	198	61	64	262	p20,6	p823	4.460	116	233	107	456
Août ..... p	198	62	58	256	p20,0	p773	4.447	125	221	96	442
Septembre ..... p	212	62	63	275	p22,7	p771	4.805	131	244	112	487
Octobre ..... p	234	67	71	305	p23,3	p779	5.297	145	260	121	526
Novembre ..... p	210	64	63	273	p21,3	p694	4.908	133	233	116	482

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

<sup>1</sup> Wagons chemins de fer et particuliers.

<sup>2</sup> Depuis janvier 1958, y compris les transports militaires.

<sup>3</sup> Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

## c) Statistique du trafic

## 2° Transport des principales grosses marchandises

## A. — Ensemble du trafic

Périodes	Tonnes km.	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)										
1956 Moyenne .....	577	<b>5.874</b>	181	2.306	83	980	918	1.016	25	298	67
1957 Moyenne .....	548	<b>5.558</b>	159	2.248	73	966	876	870	22	276	68
1957 Septembre ...	527	<b>5.403</b>	80	2.089	68	1.035	843	914	25	283	66
Octobre .....	577	<b>6.077</b>	412	2.263	80	1.082	915	950	17	290	68
Novembre .....	543	<b>5.693</b>	455	2.183	74	1.018	783	841	16	262	62
Décembre .....	527	<b>5.226</b>	168	2.140	80	983	825	677	17	279	57
1958 Janvier .....	522	<b>5.157</b>	105	2.091	81	1.045	759	686	16	317	57
Février .....	461	<b>4.603</b>	95	1.778	73	906	674	676	14	332	55
Mars .....	497	<b>4.919</b>	133	1.800	78	985	780	739	15	330	59
Avril .....	489	<b>4.824</b>	113	1.747	73	984	718	838	15	258	68
Mai .....	465	<b>4.638</b>	103	1.779	60	911	678	818	13	216	60
Juin .....	470	<b>4.651</b>	91	1.739	61	923	698	803	13	250	73
Juillet .....	456	<b>4.460</b>	92	1.703	60	931	634	693	11	258	78
Août .....	442	<b>4.447</b>	64	1.701	54	935	641	741	10	236	65
Septembre ...	487	<b>4.805</b>	83	1.753	59	998	769	791	15	272	65
Octobre .....	526	<b>5.297</b>	456	1.862	64	993	793	768	11	282	68
Novembre .....	482	<b>4.908</b>	498	1.793	60	919	659	680	11	223	65

## B. — Service interne belge

Périodes	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportés (milliers)
1956 Moyenne .....	<b>3.055</b>	86	1.591	30	175	334	682	4	138	15	965
1957 Moyenne .....	<b>2.866</b>	76	1.570	27	153	311	574	2	133	20	797
1957 Septembre ...	<b>2.802</b>	27	1.463	25	159	342	620	10	135	21	666
Octobre .....	<b>3.286</b>	304	1.622	26	179	342	653	1	141	18	1.567
Novembre .....	<b>3.052</b>	320	1.548	24	147	276	577	1	142	17	1.735
Décembre .....	<b>2.579</b>	67	1.487	26	138	278	438	1	131	13	654
1958 Janvier .....	<b>2.464</b>	24	1.421	29	122	277	449	1	127	14	454
Février .....	<b>2.201</b>	18	1.230	25	112	236	443	1	123	13	397
Mars .....	<b>2.351</b>	22	1.277	22	130	256	487	1	138	18	454
Avril .....	<b>2.304</b>	20	1.224	22	120	215	556	1	123	23	476
Mai .....	<b>2.287</b>	19	1.236	19	111	205	567	1	108	21	487
Juin .....	<b>2.266</b>	21	1.172	19	120	226	548	1	130	29	467
Juillet .....	<b>2.079</b>	24	1.133	14	123	175	456	1	120	33	400
Août .....	<b>2.238</b>	20	1.202	16	125	230	506	2	114	23	400
Septembre ...	<b>2.326</b>	26	1.196	19	127	269	535	6	127	21	514
Octobre .....	<b>2.609</b>	295	1.272	18	122	245	502	1	134	20	1.253
Novembre .....	<b>2.445</b>	323	1.206	17	126	202	434	1	120	16	1.316



### III. — MOUVEMENT DES PORTS

71<sup>1</sup>

#### a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m <sup>3</sup> )	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>2</sup>	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m <sup>3</sup> )	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>2</sup>
chargés				sur lest								
1956 Moyenne .....	1.299	3.172	1.865	1.087	206	1.279	4.032	1.850	719	3.957	1.821	1.194
1957 Moyenne .....	1.325	3.296	1.828	1.116	204	1.227	4.109	1.925	753	4.014	1.890	1.167
1957 Novembre .....	1.342	3.503	1.926	1.134	184	1.247	4.094	1.953	728	3.999	1.933	1.170
Décembre .....	1.367	3.560	1.820	1.122	205	1.067	4.276	2.011	690	4.012	1.893	1.157
1958 Janvier .....	1.310	3.432	1.905	1.155	188	1.275	4.338	2.076	724	4.265	2.029	1.277
Février .....	1.292	3.318	1.639	1.102	169	1.232	3.919	1.906	771	3.760	1.842	1.103
Mars .....	1.435	3.586	1.651	1.242	198	1.223	4.371	2.116	872	4.318	2.099	1.233
Avril .....	1.315	3.384	1.716	1.183	164	1.194	4.067	1.947	723	4.103	1.965	1.092
Mai .....	1.333	3.568	1.513	1.132	178	1.174	3.954	1.848	693	3.788	1.771	1.014
Juin .....	1.376	3.505	1.810	1.210	170	1.011	4.316	2.002	712	4.057	1.892	1.088
Juillet .....	1.438	3.789	1.639	1.227	193	1.117	4.234	2.063	795	4.239	2.106	1.199
Août .....	1.339	3.747	1.740	1.117	192	1.183	4.000	2.007	778	3.840	1.906	1.100
Septembre ...	1.331	3.555	1.905	1.110	200	1.198	4.420	2.230	919	4.221	2.127	1.115
Octobre .....	1.407	3.712		1.180	214		4.457	2.259	923	4.326	2.253	1.192
Novembre .....	1.390	3.570		1.112	278		4.118	2.082	891	4.099	2.080	1.125

<sup>1</sup> Trafic international. — <sup>2</sup> Trafic international et intérieur.

#### b) Port de Gand

71<sup>2</sup>

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises <sup>1</sup>	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Entrées	Sorties
1956 Moyenne .....	196	178	216	195	177	82	143	92
1957 Moyenne .....	213	171	209	213	171	79	154	96
1957 Novembre .....	186	151	231	191	149	53	124	78
Décembre .....	192	160	143	189	159	62	97	64
1958 Janvier .....	204	168	188	207	155	91	93	67
Février .....	184	172	147	163	145	66	122	92
Mars .....	250	189	146	246	151	58	118	68
Avril .....	188	147	79	187	125	136	118	83
Mai .....	191	131	194	194	146	56	126	91
Juin .....	175	132	136	179	146	41	126	84
Juillet .....	232	210	193	220	195	102	113	71
Août .....	253	177	171	243	159	26	117	49
Septembre .....	251	178	245	261	186	181	163	90
Octobre .....	231	169		228	165			
Novembre .....	262	152		247	165			

<sup>1</sup> Trafic international.

### IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Trafic intérieur	Imports	Exports	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Imports	Exports	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Imports	Exports	Transit	Ensemble des trafics
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
1956 Moyenne	7.348	3.713	3.230	578	14.869	1.930	1.372	1.218	139	4.659	186,0	89,5	79,2	19,7	374,4
1957 Moyenne	7.130	3.866	3.148	707	14.851	1.936	1.419	1.110	177	4.642	189,4	94,8	73,6	25,6	383,4
1957 Juillet	6.548	4.032	3.157	845	14.582	1.705	1.446	1.097	212	4.460	168,7	97,6	76,3	32,1	374,7
Août	7.486	3.993	3.155	664	15.298	2.055	1.373	1.125	173	4.726	200,5	90,3	72,8	26,1	389,7
Septembre	7.005	3.955	3.187	721	14.868	1.907	1.402	1.102	183	4.594	188,0	94,0	72,7	26,8	381,5
Octobre	8.070	4.042	3.361	913	16.386	2.202	1.444	1.194	234	5.074	210,1	95,7	75,9	34,0	415,7
Novembre	7.228	3.549	2.795	830	14.402	1.976	1.261	951	208	4.396	187,5	81,7	59,2	30,2	358,6
Décembre	7.234	3.384	2.607	785	14.010	2.057	1.219	919	196	4.391	200,0	82,6	60,0	26,9	369,5
1958 Janvier	6.841	3.142	2.499	756	13.238	1.938	1.127	871	193	4.129	190,4	75,4	58,5	26,8	351,1
Février	5.861	2.833	2.297	572	11.563	1.654	1.023	804	147	3.628	159,3	64,8	54,9	20,3	299,3
Mars	6.773	3.627	2.803	734	13.937	1.876	1.287	940	191	4.294	185,4	86,3	69,0	27,3	368,0
Avril	6.932	3.632	2.638	713	13.965	1.819	1.283	876	184	4.162	176,7	84,4	59,8	25,8	346,7
Mai	6.770	3.867	2.872	622	14.131	1.840	1.345	944	161	4.290	175,4	89,5	66,1	24,0	355,0
Juin	7.283	3.819	3.012	579	14.693	1.872	1.337	976	142	4.327	182,5	92,1	72,2	20,5	367,3
Juillet	6.490	3.930	2.722	460	13.602	1.750	1.371	923	121	4.165	168,6	94,9	66,9	17,4	347,8



# CHOMAGE

## I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81<sup>1</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)									
1957 Décembre .....	128	294	422	98	92	190	2.754	2.583	5.337
1958 Janvier .....	141	252	393	115	89	204	2.761	2.142	4.903
Février .....	138	274	412	116	88	204	2.780	2.119	4.899
Mars .....	141	315	456	111	93	204	3.329	2.778	6.109
Avril .....	130	254	384	104	71	175	2.283	1.568	3.851
Mai .....	125	245	370	99	68	167	2.177	1.491	3.668
Juin .....	129	243	372	97	62	159	2.907	1.877	4.784
Juillet .....	119	232	351	98	52	150	2.256	1.193	3.449
Août .....	127	219	346	97	49	146	2.810	1.414	4.224
Septembre .....	129	214	343	99	54	153	2.381	1.293	3.674
Octobre .....	133	218	351	105	63	168	2.415	1.461	3.876
Novembre <sup>1</sup> .....				128	67	195			
Décembre .....				152	101	253			

## II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81<sup>2</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Province									
		Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
(milliers)											

### Moyenne journalière par mois

1958 Janvier .....	24	204,0	41,2	28,7	34,3	45,2	17,3	17,3	10,6	4,3	5,1
Février .....	24	204,0	39,9	28,0	34,4	46,6	18,1	17,7	10,2	4,1	5,0
Mars .....	30	203,6	41,7	26,5	33,4	46,3	19,7	17,9	10,7	3,2	4,2
Avril .....	22	174,9	35,5	20,9	27,9	42,0	21,6	16,1	7,4	0,8	2,7
Mai .....	22	166,5	32,8	19,5	26,9	41,0	22,0	14,4	7,0	0,5	2,4
Juin .....	30	159,0	32,3	20,7	23,9	40,0	20,0	13,3	6,0	0,5	2,3
Juillet .....	23	149,9	31,1	21,0	23,0	38,0	15,1	12,5	6,4	0,5	2,3
Août .....	29	145,7	30,0	20,0	20,3	35,7	16,7	13,3	7,0	0,6	2,1
Septembre .....	24	153,0	32,1	19,4	21,8	34,6	21,0	13,4	8,0	0,6	2,1
Octobre .....	23	168,4	34,9	20,8	24,9	36,7	24,6	14,3	9,1	0,8	2,3
Novembre <sup>1</sup> .....	29	195,5	41,6	28,3	31,3	41,7	22,2	15,9	10,5	1,2	2,8
Décembre .....	22	252,7	51,1	36,2	43,4	54,1	26,1	19,6	14,7	3,3	4,2

### Moyenne journalière par semaine

1958 Décembre 7 au 13 .....	6	230,5	48,4	33,9	37,3	47,5	24,1	18,6	12,9	3,6	4,2
14 au 20 .....	6	232,2	47,6	33,4	38,2	48,2	26,4	17,4	14,0	3,2	3,8
21 au 27 .....	5	253,4	51,5	36,6	45,7	55,8	23,0	19,6	14,4	2,8	4,0
28 au 3/1/59 .....	5	303,2	58,3	42,1	54,7	67,3	31,2	23,4	17,9	3,5	4,8
1959 Janvier 4 au 10 .....	6	287,2	56,4	41,9	45,4	58,8	31,0	22,2	21,4	4,7	5,4
11 au 17 .....	6	342,8	67,0	50,1	52,2	70,4	40,2	25,2	24,6	5,5	7,6

## III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81<sup>3</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1957 Moyenne .....	83,3	33,5	116,8	55,7	22,2	77,9	27,6	11,3	38,9
1958 Moyenne <sup>1</sup> .....	132,3	48,6	180,9	81,3	28,5	109,8	51,0	20,1	71,1
1957 Décembre .....	138,3	51,5	189,8	72,0	26,3	98,3	66,3	25,2	91,5
1958 Janvier .....	153,3	50,7	204,0	85,5	29,5	115,0	67,8	21,2	89,0
Février .....	153,4	50,6	204,0	86,6	29,4	116,0	66,8	21,2	88,0
Mars .....	153,0	50,6	203,6	82,6	28,4	111,0	70,4	22,2	92,6
Avril .....	123,8	51,1	174,9	76,1	27,4	103,5	47,7	23,7	71,4
Mai .....	116,6	49,9	166,5	71,5	27,3	98,8	45,1	22,6	67,7
Juin .....	111,3	47,7	159,0	70,6	26,1	96,7	40,7	21,6	62,3
Juillet .....	106,2	43,7	149,9	73,0	25,1	98,1	33,2	18,6	51,8
Août .....	105,4	40,3	145,7	72,0	24,9	96,9	33,4	15,4	48,8
Septembre .....	112,7	40,3	153,0	73,2	25,9	99,1	39,5	14,4	53,9
Octobre .....	123,4	45,0	168,4	76,2	28,7	104,9	47,2	16,3	63,5
Novembre <sup>1</sup> .....	143,2	52,3	195,5	95,0	33,4	128,4	48,2	18,9	67,1
Décembre .....	189,5	63,2	252,7	115,2	36,3	151,5	74,3	26,9	101,2

<sup>1</sup> Dans ces chiffres ne sont pas compris les chômeurs dont l'interruption de travail résulte de l'incidence des grèves dans les secteurs gaz et électricité.





**SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**  
(millions de francs)

**85<sup>2</sup>**

	1958 27 novembre	1958 4 décembre	1958 11 décembre	1958 18 décembre	1958 24 décembre	1958 30 décembre	1959 8 janvier	1959 15 janvier
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	63.487	63.487	63.487	63.487	63.487	63.487	63.487	62.420
Avoirs sur l'étranger .....	739	667	724	1.101	1.190	1.478	990	943
Devises étrangères et or à recevoir .....	280	280	280	280	280	280	280	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P. ....	7.884	7.837	7.837	7.854	7.854	7.854	7.806	7.969
b) pays membres de l'U.E.P. ....	691	644	800	698	1.193	1.311	1.229	—
c) pays membres de l'A.M.E. ....	—	—	—	—	—	24	53	60
d) autres pays .....	789	789	787	779	798	799	758	730
Débiteurs pour change et or, à terme ...	5	5	—	172	220	188	—	165
Effets commerciaux sur la Belgique .....	1.903	1.889	2.005	1.925	2.246	2.397	2.823	2.893
Avances sur nantissement .....	259	428	409	309	686	409	548	852
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor .....	6.240	8.365	8.140	7.690	5.790	7.390	8.565	7.465
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	10	10	10	10	10	10	—	—
c) autres effets publics belges .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	703	683	687	696	662	655	636	651
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	1	2	2	2	2	2
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948) .....	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.184
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.379	2.379	2.379	2.379	2.379	2.379	2.379	2.379
Immeubles, matériel et mobilier .....	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel .....	1.004	1.004	1.004	1.004	1.004	1.004	1.043	1.046
Divers .....	898	1.101	980	1.019	966	957	1.190	609
	122.932	125.228	125.189	125.064	124.426	126.283	127.448	124.116

<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	113.772	115.288	114.074	113.334	115.053	116.450	116.629	115.231
Comptes courants :								
Compte ordinaire ...	11	11	1	9	10	9	24	4
Comptes Accord de Trésor public	19	19	19	19	19	—	—	—
Coop. Economique								
Taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	515	467	467	632	632	632	632	632
Banques à l'étranger : comptes ordin.	146	158	155	163	148	231	176	167
Comptes courants divers .....	2.435	3.274	4.418	4.619	2.032	2.606	3.768	2.614
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P. ....	319	295	347	204	491	253	148	—
b) pays membres de l'A.M.E. ....	—	—	—	—	—	77	169	211
c) autres pays .....	298	307	300	348	288	291	329	319
Total des engagements à vue	117.515	119.819	119.781	119.328	118.673	120.549	121.875	119.178
Provision spéciale :								
Convention du 14-9-54 : S.N.C.I. ....	475	475	475	550	550	550	500	500
Devises étrangères et or à livrer .....	334	304	299	488	517	485	297	462
Caisse de Pensions du Personnel .....	1.004	1.004	1.004	1.004	1.004	1.004	1.043	1.046
Divers .....	1.225	1.247	1.251	1.315	1.303	1.316	1.354	461
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	2.069
	122.932	125.228	125.189	125.064	124.426	126.283	127.448	124.116

## SITUATIONS MENSUELLES

85<sup>3</sup>

## DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1958 30 avril	1958 31 mai	1958 30 juin	1958 31 juillet	1958 31 août	1958 30 septembre	1958 31 octobre	1958 30 novembre
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	4.262	4.212	4.160	4.111	4.114	4.120	4.129	4.138
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	3.069	2.013	1.927	1.907	2.247	2.126	2.190	2.304
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes .....	1	—	2	—	96	—	6	67
Certificats du Trésor belge .....	1.905	1.720	1.720	1.421	1.221	921	521	421
Autres avoirs .....	436	782	345	434	477	523	995	735
Avoirs en autres monnaies .....	24	22	28	27	23	25	24	22
Monnaies étrangères et or à recevoir .....	1	58	11	44	32	1	—	6
Débiteurs pour change et or à terme .....	1	1	1	2	2	1	—	—
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi .....	259	269	196	238	204	126	118	96
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	19	62	161	53	132	34	9	359
Avoirs aux Offices des Chèques Postaux .	6	9	11	8	8	4	8	7
Effets publics (stat. : art. 6, § 1, n° 3) Emis par le Congo Belge .....	50	330	330	260	—	125	75	10
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a et c) à des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garantis par le Congo Belge	314	293	315	302	280	325	308	333
Effets publics belges émis en francs cong.	1.629	1.629	1.630	1.630	1.630	1.630	1.629	1.629
Fonds publics :								
Stat. : art. 6, § 1, n°s 12 et 13 .....	1.216	1.393	1.401	1.406	1.409	1.410	1.413	1.450
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2 .....	192	9	11	13	13	13	15	17
Immubles, matériel et mobilier .....	334	332	345	348	355	360	392	396
Divers .....	178	152	168	174	173	185	215	213
	13.896	13.286	12.762	12.378	12.416	11.929	12.047	12.203
<b>PASSIF</b>								
Billets et monnaies métalliques en circul.	5.518	5.462	5.719	5.920	5.810	5.666	5.526	5.494
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge .....	1.621	1.579	1.411	1.452	1.541	1.853	2.114	2.580
Ruanda-Urundi .....	201	116	83	84	39	1	96	36
Comptes courants divers .....	1.945	1.860	1.857	1.577	1.610	1.416	1.565	1.447
Valeurs à payer .....	223	336	317	245	391	296	384	259
Total des engagements à vue .....	9.508	9.353	9.387	9.278	9.391	9.232	9.685	9.816
Créditeurs pour change et or à terme .....	—	—	10	42	30	—	—	5
Engagements en francs belges :								
A vue .....	1.091	1.120	967	826	579	884	511	668
A terme .....	1.658	1.829	1.438	1.212	1.007	411	441	272
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles .....	731	31	11	28	400	385	404	413
En autres devises .....	9	15	12	7	9	11	7	10
Monnaies étrangères et or à livrer .....	1	57	11	44	44	33	—	6
Divers .....	492	383	428	443	458	475	501	515
Capital .....	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement .....	256	348	348	348	348	348	348	348
	13.896	13.286	12.762	12.378	12.416	11.929	12.047	12.203

Mois	Comptes chèques postaux 1 3	Mois	Dépôts à vue dans les banques 2 3
1957 Octobre .....	4,07	1957 Septembre .....	1,96
Novembre .....	4,53	Octobre .....	2,05
Décembre .....	4,47	Novembre .....	2,28
1958 Janvier .....	4,40	Décembre .....	2,36
Février .....	4,21	1958 Janvier .....	2,13
Mars .....	4,03	Février .....	2,11
Avril .....	4,33	Mars .....	1,99
Mai .....	4,32	Avril .....	2,26
Juin .....	4,05	Mai .....	2,31
Juillet .....	4,25	Juin .....	2,08
Août .....	4,09	Juillet .....	1,98
Septembre .....	3,99	Août .....	1,80
Octobre .....	4,10	Septembre .....	1,89
Novembre .....	4,48	Octobre .....	1,96
Décembre .....	4,28	Novembre .....	2,05

1 Voir tableau n° 36.

2 Méthode d'établissement : voir notre *Bulletin d'Information et de Documentation* d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR

(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **			Total scripturale				
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paratratiques *					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) / (10)	(12)	
1956 Septembre .	5,4	109,8	112,8	7,7	0,4	21,2	53,9	75,5	83,2	196,0	57,6	+ 1,1
Octobre ...	5,4	110,7	113,6	5,8	0,3	21,3	54,7	76,3	82,1	195,7	58,1	- 0,3
Novembre .	5,4	110,0	112,9	5,7	0,3	21,6	54,2	76,1	81,8	194,7	58,0	- 1,0
Décembre .	5,4	111,5	114,4	6,4	0,6	21,9	55,6	78,1	84,5	198,9	57,5	+ 4,2
1957 Janvier ...	5,4	109,8	112,6	6,4	0,4	22,3	53,9	76,6	83,0	195,6	57,6	- 3,3
Février ...	5,4	110,4	113,2	6,2	0,5	21,6	53,6	75,7	81,9	195,1	58,0	- 0,5
Mars .....	5,2	110,9	113,6	7,2	0,4	21,5	55,5	77,4	84,6	198,2	57,3	+ 3,1
Avril .....	5,2	110,5	113,3	7,1	0,4	22,4	54,2	77,0	84,1	197,4	57,4	- 0,7
Mai .....	5,3	110,7	113,6	6,7	0,3	22,1	54,8	77,2	83,9	197,5	57,5	+ 0,1
Juin .....	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4	+ 4,4
Juillet ...	5,4	112,3	115,1	6,4	0,4	22,3	54,2	76,9	83,3	198,4	58,0	- 3,5
Août .....	5,4	111,9	114,7	6,1	0,3	21,3	52,8	74,4	80,5	195,2	58,8	- 3,2
Septembre .	5,3	111,5	114,4	6,7	0,3	21,4	51,6	73,3	80,0	194,4	58,9	- 0,8
Octobre ...	5,3	111,5	114,5	5,8	0,3	22,4	51,3	74,0	79,8	194,3	58,9	- 0,1
Novembre .	5,3	111,0	113,9	5,4	0,5	21,8	51,7	74,0	79,4	193,3	58,9	- 1,0
Décembre .	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,4	53,2	76,5	82,9	198,4	58,2	+ 5,1
1958 Janvier ...	5,4	110,2	113,1	5,6	0,5	23,0	50,0	73,5	79,1	192,2	58,8	- 6,2
Février ...	5,4	111,0	113,9	5,2	0,4	22,9	50,7	74,0	79,2	193,1	59,0	+ 0,9
Mars .....	5,4	111,7	114,5	6,4	0,4	22,2	53,5	76,1	82,5	197,0	58,1	+ 3,9
Avril .....	5,4	113,1	115,9	6,7	0,5	23,7	54,1	78,3	85,0	200,9	57,7	+ 3,9
Mai .....	5,4	114,2	116,9	6,7	0,4	23,1	56,3	79,8	86,5	203,4	57,5	+ 2,5
Juin .....	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3	+ 2,7
Juillet .....	5,5	117,4	120,2	6,3	0,4	24,1	55,7	80,2	86,5	206,7	58,1	+ 0,6
Août anc. sér.	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	56,5	80,1	87,7	207,0	57,6	+ 0,3
Août n. sér. 1	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	55,0 <sup>1</sup>	78,6 <sup>1</sup>	86,2 <sup>1</sup>	205,5 <sup>1</sup>	58,0 <sup>1</sup>	- 1,2 <sup>1</sup>
Septembre .	5,5	115,2	118,0	8,1	0,3	22,4	53,2	75,9	84,0	202,0	58,4	- 3,5
Octobre ...	5,5	115,8	118,8	6,2	0,3	22,8	54,7	77,8	84,0	202,8	58,6	+ 0,8
Novembre .	5,5	115,2	118,1	6,3	0,6	23,0	56,8	80,4	86,7	204,8	57,7	+ 2,0

\* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

\*\* Y compris des organismes paratratiques administratifs.

<sup>1</sup> Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.







## II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

### BANQUE DE FRANCE (milliards de francs français)

86<sup>1</sup>

Rubriques	1958 5 juin	1958 10 juillet	1958 7 août	1958 4 septembre	1958 9 octobre	1958 6 novembre	1958 4 décembre	1959 8 janvier
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	201	201	248	248	248	248	248	248
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes <sup>1</sup> .....	100	100	120	120	120	120	120	120
Disponibilités à vue à l'étranger .....	12	12	14	14	14	14	14	14
Monnaies divisionnaires .....	11	11	11	11	10	10	10	8
Comptes courants postaux .....	49	42	45	43	43	47	48	57
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique .....	4	4	—	—	—	—	—	—
Prêts sans intérêts à l'Etat <sup>3</sup> .....	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 <sup>4</sup> .	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat <sup>5</sup> .....	175	175	175	175	175	175	175	175
Avances spéciales à l'Etat <sup>6</sup> .....	390	390	390	390	390	390	390	390
Avances à l'Etat à échéance déterminée <sup>7</sup>	105	101	100	110	100	79	114	98
Bons du Trésor achetés .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille d'escompte .....	2.029	2.042	2.033	2.018	2.037	1.981	1.991	2.112
<i>Effets escomptés sur la France</i> .....	624	619	619	604	631	594	562	632
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i> .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> <sup>8</sup>	21	14	9	7	22	45	45	51
<i>Effets de mobilisation de crédits à   moyen terme</i> .....	1.384	1.409	1.405	1.407	1.384	1.342	1.384	1.429
Effets négociables achetés en France <sup>9</sup> .	304	261	240	219	235	288	252	220
Avances à 30 jours sur effets publics .....	22	23	22	20	22	23	23	22
Avances sur titres .....	9	9	9	10	9	10	9	9
Avances sur or .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales <sup>10</sup>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement .....	28	29	21	36	19	36	38	23
Divers .....	51	52	54	56	57	55	54	56
<b>Total ...</b>	<b>3.966</b>	<b>3.928</b>	<b>3.958</b>	<b>3.946</b>	<b>3.955</b>	<b>3.952</b>	<b>3.962</b>	<b>4.028</b>

### PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation .....	3.311	3.370	3.404	3.395	3.432	3.398	3.401	3.417
Comptes courants créditeurs .....	537	430	438	423	390	416	423	471
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
<i>Comptes courants des accords de     coopération économique</i> .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Comptes courants des banques et in-     stitutions financières françaises et     étrangères</i> .....	465	352	360	345	319	341	349	388
<i>Autres comptes courants et de dépôts     de fonds; dispositions et autres en-     gagements à vue</i> .....	72	78	78	78	71	75	74	83
Capital de la Banque .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital <sup>11</sup> .....	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Réserves mobilières légales <sup>10</sup> .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers .....	117	128	115	127	132	137	137	139
<b>Total ...</b>	<b>3.966</b>	<b>3.928</b>	<b>3.958</b>	<b>3.946</b>	<b>3.955</b>	<b>3.952</b>	<b>3.962</b>	<b>4.028</b>

<sup>1</sup> Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957.

<sup>2</sup> Convention du 27 juin 1949.

<sup>3</sup> Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 18 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

<sup>4</sup> Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

<sup>5</sup> Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947.

<sup>6</sup> Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958.

<sup>7</sup> Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958, convention du 26 décembre 1958 approuvée par l'ordonnance du 30 décembre 1958.

<sup>8</sup> Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

<sup>9</sup> Décret du 17 juin 1938.

<sup>10</sup> Loi du 17 mai 1884, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

<sup>11</sup> Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

**BANK OF ENGLAND**

*(millions de £)*

**86<sup>2</sup>**

Rubriques	1958 4 juin	1958 9 juillet	1958 6 août	1958 3 septembre	1958 8 octobre	1958 5 novembre	1958 3 décembre	1959 7 januari
-----------	----------------	-------------------	----------------	---------------------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------

**Département d'émission**

**ACTIF**

Dette de l'Etat .....	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics .....	2.035	2.085	2.135	2.035	2.035	2.035	2.085	2.135
Autres titres .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or .....	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire .....	2.050	2.100	2.150	2.050	2.050	2.050	2.100	2.150
Monnaies d'or et lingots .....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.050	2.100	2.150	2.050	2.050	2.050	2.100	2.150

**PASSIF**

Billets émis :								
En circulation .....	2.038	2.060	2.123	2.037	2.018	2.021	2.078	2.086
Au Département bancaire .....	12	40	27	13	32	29	22	64
	2.050	2.100	2.150	2.050	2.050	2.050	2.100	2.150

**Département bancaire**

**ACTIF**

Fonds publics .....	261	228	247	264	247	267	264	180
Autres titres :								
Escomptes et avances .....	25	30	7	16	17	14	10	26
Titres .....	19	19	19	21	21	21	21	21
Billets .....	12	40	27	13	32	29	22	64
Monnaies .....	2	2	2	2	1	1	1	1
	319	319	302	316	318	332	318	292

**PASSIF**

Capital .....	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves .....	3	4	4	4	3	3	3	4
Dépôts publics :	10	12	21	16	12	14	14	12
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Autres dépôts :								
Banquiers .....	217	215	192	210	219	229	215	194
Autres comptes .....	74	73	70	71	69	71	71	67
	319	319	302	316	318	332	318	292

**FEDERAL RESERVE BANKS <sup>1</sup>**  
(millions de \$)

**86<sup>3</sup>**

Rubriques	1958 4 juin	1958 9 juillet	1958 6 août	1958 10 septembre	1958 8 octobre	1958 5 novembre	1958 3 décembre	1959 7 janvier
<b>ACTIF</b>								
Certificats-or .....	20.174	19.885	19.709	19.546	19.358	19.193	19.099	19.008
Fonds de rachat des billets des F.R. ....	831	842	860	878	880	887	918	943
<b>Total des réserves de certificats-or .....</b>	<b>21.005</b>	<b>20.727</b>	<b>20.569</b>	<b>20.424</b>	<b>20.238</b>	<b>20.080</b>	<b>20.017</b>	<b>19.951</b>
Billets F.R. d'autres banques .....	325	277	347	336	341	321	297	569
Autres encaisses .....	329	326	368	364	364	368	324	371
Escompte et avances .....	142	129	266	464	383	503	329	782
Prêts à l'économie privée .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Acceptations achetées directement .....	41	42	33	30	32	35	35	44
Acceptations détenues en vertu d'une convention de rachat .....	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Fonds publics :</b>								
Achetés directement								
Effets .....	1.532	2.705	1.357	1.080	1.221	1.422	2.119	2.003
Certificats .....	19.946	19.946	21.507	21.507	21.507	21.507	18.650	18.650
Billets .....	—	—	10	10	10	10	2.867	2.867
Obligations .....	2.789	2.789	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484
<b>Total achetés directement ...</b>	<b>24.267</b>	<b>25.440</b>	<b>25.358</b>	<b>25.081</b>	<b>25.222</b>	<b>25.423</b>	<b>26.120</b>	<b>26.004</b>
Détenus en vertu d'une convention de rachat .....	—	—	—	—	—	96	13	37
<b>Total des fonds publics .....</b>	<b>24.267</b>	<b>25.440</b>	<b>25.358</b>	<b>25.081</b>	<b>25.222</b>	<b>25.519</b>	<b>26.133</b>	<b>26.041</b>
<b>Total des prêts et des fonds publics .....</b>	<b>24.450</b>	<b>25.611</b>	<b>25.657</b>	<b>25.575</b>	<b>25.637</b>	<b>26.057</b>	<b>26.497</b>	<b>26.867</b>
Avoirs sur banques étrangères .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés .....	4.704	4.730	4.428	4.739	4.604	4.822	5.248	5.162
Immeubles .....	88	90	90	90	91	93	94	94
Autres avoirs .....	172	223	153	143	177	223	123	160
<b>Total actif ...</b>	<b>51.073</b>	<b>51.984</b>	<b>51.612</b>	<b>51.671</b>	<b>51.452</b>	<b>51.964</b>	<b>52.600</b>	<b>53.174</b>

**EXIGIBLE**

Billets de la Federal Reserve .....	26.567	26.889	26.837	27.006	26.999	27.084	27.610	27.668
<b>Dépôts :</b>								
Banques affiliées — compte de réserve	18.184	18.514	18.549	18.171	18.226	18.281	18.323	18.915
Trésor américain — compte général ...	416	643	461	512	353	194	469	567
Étrangers .....	272	264	287	382	325	299	233	276
Autres .....	365	380	325	319	349	332	344	333
<b>Total dépôts .....</b>	<b>19.237</b>	<b>19.801</b>	<b>19.622</b>	<b>19.384</b>	<b>19.253</b>	<b>19.106</b>	<b>19.369</b>	<b>20.091</b>
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.868	3.886	3.744	3.897	3.811	4.381	4.214	4.040
Autres engagements et dividendes courus	22	14	14	18	21	23	34	21
<b>Total exigible ...</b>	<b>49.694</b>	<b>50.590</b>	<b>50.217</b>	<b>50.305</b>	<b>50.084</b>	<b>50.594</b>	<b>51.227</b>	<b>51.820</b>

**COMPTES DE CAPITAL**

Capital libéré .....	352	354	355	356	357	357	359	366
Surplus (section 7) .....	809	809	809	809	809	809	809	869
Surplus (section 13b) .....	28	28	28	—	—	—	—	—
Autres comptes de capital .....	190	203	203	201	202	204	205	119
<b>Total passif ...</b>	<b>51.073</b>	<b>51.984</b>	<b>51.612</b>	<b>51.671</b>	<b>51.452</b>	<b>51.964</b>	<b>52.600</b>	<b>53.174</b>
<b>Engagements éventuels sur acceptations achetées p<sup>r</sup> correspondants étrangers ...</b>	<b>111</b>	<b>112</b>	<b>107</b>	<b>83</b>	<b>71</b>	<b>73</b>	<b>74</b>	<b>67</b>
<b>Engagem. d'emprunts à l'économie privée</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.</b>	<b>45,9 %</b>	<b>44,4 %</b>	<b>44,3 %</b>	<b>44,0 %</b>	<b>43,8 %</b>	<b>43,5 %</b>	<b>42,6 %</b>	<b>41,8 %</b>

<sup>1</sup> Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

**NEDERLANDSCHE BANK**  
(millions de florins)

**86<sup>4</sup>**

Ancienne présentation

Nouvelle présentation

Rubriques	1958 6 octobre	1958 8 novembre	1958 8 décembre	Rubriques	1959 5 janvier
<b>ACTIF</b>					
Effets, promesses et obligat. escomptés <sup>1</sup>	16	—	—	Or .....	3.972
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 <sup>o</sup> , de la loi bancaire de 1948) .....	104	56	181	Créances et titres libellés en or ou en monnaies étrangères <sup>5</sup> .....	1.604
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947 .....	104	104	21	Moyens de paiement étrangers <sup>5</sup> .....	0,4
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts) <sup>2</sup> .....	61	18	20	Créances en florins sur l'étranger <sup>6</sup> .....	90
<i>sur titres, etc.</i> <sup>2</sup> .....	60	17	18	Effets, promesses et obligat. escomptés <sup>7</sup>	—
<i>sur produits et cédules</i> .....	1	1	2	Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 <sup>o</sup> , de la loi bancaire de 1948) .....	181
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948) .....	—	—	—	Avances en comptes courants (y compris les prêts) <sup>8</sup> .....	20
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-1947 .....	—	—	—	Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948) .....	—
Lingots et monnaies .....	3.639	3.802	3.906	Monnaies néerlandaises .....	25
<i>Monnaies et lingots d'or</i> .....	3.617	3.779	3.882	Placement du capital et réserves .....	149
<i>Monnaies d'argent, etc.</i> .....	22	23	24	Immeubles et inventaire .....	1
Créances et titres libellés en monnaies étrangères <sup>3</sup> .....	1.425	1.403	1.450	Comptes divers .....	7
Moyens de paiement étrangers <sup>3</sup> .....	1	0,4	0,3		
Créances en florins résultant d'accords de paiement <sup>4</sup> .....	96	95	76		
Placement du capital, des réserves, du fonds de pensions et du fonds de prévision .....	151	151	151		
Immeubles et inventaire .....	1	1	1		
Comptes divers .....	25	27	30		
	5.623	5.657	5.836		6.049

<b>PASSIF</b>					
Capital .....	20	20	20	Billets en circulation .....	4.328
Fonds de réserve .....	20	20	20	Accréditifs .....	—
Réserves spéciales .....	110	110	110	Comptes courants en florins de résidents .	1.347
Fonds de prévis. du personnel temporaire	1	1	1	<i>Trésor public</i> .....	563
Billets en circulation .....	4.135	4.214	4.146	<i>Banques aux Pays-Bas</i> .....	613
Accréditifs en circulation .....	—	—	—	<i>Autres résidents</i> .....	171
Comptes courants .....	1.259	1.197	1.436	Comptes courants en florins de non-résidents .....	108
<i>Trésor public</i> .....	558	284	410	<i>Banques d'émission étrangères et organismes assimilés</i> .....	105
<i>Trésor public, compte spécial</i> .....	—	—	—	<i>Autres non-résidents</i> .....	3
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i> .....	436	658	741	Engagements libellés en monnaies étrang.	65
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i> .....	51	83	103	Capital .....	20
<i>Autres avoirs de non-résidents</i> .....	29	20	23	Réserves .....	131
<i>Autres engagements</i> .....	135	152	159	Comptes divers .....	50
Engagements libellés en monnaies étrang.	18	31	35		
Comptes divers .....	60	64	68		
	5.623	5.657	5.836		6.049

<sup>1</sup> Dont Certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque) .....

<sup>2</sup> Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — *Staatsblad*, n<sup>o</sup> 99) .....

<sup>3</sup> Conformément aux dispositions des articles 1 (e) et 3 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 357) le montant convertible de ces deux postes réunis s'élève à .....

<sup>4</sup> Dans ces postes sont comprises des créances consolidées pour un montant de .....

N. B. — Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat .....

— Soldes en florins résultant d'accords de paiements et placés en bons du Trésor néerlandais .....

<sup>5</sup> Conformément aux dispositions des articles 1 (e) et 3 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 357) le montant convertible de ces deux postes réunis s'élève à .....

<sup>6</sup> Dont des créances consolidées .....

<sup>7</sup> Dont certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque) .....

<sup>8</sup> Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — *Staatsblad*, n<sup>o</sup> 99) .....

N. B. — Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat .....

— Soldes en florins de banques d'émission étrangères et d'organismes assimilés et placés en bons du Trésor néerlandais .

**SVERIGES RIKSBANK**  
(millions de kr.)

86<sup>5</sup>

Rubriques	1958 31 mai	1958 30 juin	1958 31 juillet	1958 30 août	1958 30 septembre	1958 31 octobre	1958 29 novembre	1958 31 décembre
<b>ACTIF</b>								
Monnaies et lingots d'or .....	448	449	449	449	449	449	449	449
Surplus de valeur d'or .....	604	605	605	605	605	605	604	605
Fonds publics étrangers * .....	684	677	672	754	869	890	931	962
Effets sur l'étranger * .....	240	236	239	212	172	121	117	96
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers * .....	316	347	408	398	353	333	333	334
Autres avoirs sur l'étranger .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	4.586	4.597	3.773	3.773	3.789	3.889	3.869	4.545
Effets payables en Suède * .....	5	4	4	4	4	4	4	3
Prêts nantis * .....	241	378	51	44	83	84	127	91
Avances en comptes courants * .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament .....	54	54	53	53	54	54	54	54
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique .....	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or) .....	34	34	35	35	35	34	33	27
Chèques et effets bancaires .....	3	39	6	1	96	7	4	10
Autres valeurs actives intérieures .....	36	33	32	31	32	34	40	87
Quota de la Suède au F.M.I. ....	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D. ....	103	103	103	103	103	103	103	103
<b>Total ...</b>	<b>7.879</b>	<b>8.081</b>	<b>6.955</b>	<b>6.987</b>	<b>7.169</b>	<b>7.132</b>	<b>7.193</b>	<b>7.891</b>

<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation <sup>1</sup> .....	5.358	5.513	5.359	5.423	5.429	5.592	5.644	6.059
Effets bancaires .....	2	3	2	2	2	3	1	4
Dépôts en comptes courants :	153	191	196	163	329	128	103	322
<i>Institutions officielles</i> .....	107	136	125	104	213	80	55	158
<i>Banques commerciales</i> .....	42	52	70	57	114	47	47	163
<i>Autres déposants</i> .....	4	3	1	2	2	1	1	1
Dépôts .....	1.323	1.323	322	320	319	311	309	361
Comptes d'ajustements de change .....	405	405	405	405	405	405	405	405
Autres engagements .....	78	85	110	114	125	134	172	183
Capital .....	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions .....	7	7	7	7	7	7	7	7
Fonds Monétaire International .....	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement .....	30	31	31	30	30	29	29	27
<b>Total ...</b>	<b>7.879</b>	<b>8.081</b>	<b>6.955</b>	<b>6.987</b>	<b>7.169</b>	<b>7.132</b>	<b>7.193</b>	<b>7.891</b>

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.  
1 Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.600 millions de Kr. en vertu de la loi n° 203 du 2 mai 1958.

**BANCA D'ITALIA**  
(milliards de liras)

**86<sup>6</sup>**

Rubriques	1958 30 avril	1958 31 mai	1958 30 juin	1958 31 juillet	1958 30 août	1958 30 septembre	1958 31 octobre	1958 30 novembre
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	4	4	4	5	5	5	5	5
Or à l'étranger dû par l'Etat .....	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse <sup>1</sup> .....	11	11	11	11	11	9	10	10
Portefeuille d'escompte .....	359	353	354	364	384	397	399	389
Effets reçus à l'encaissement .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants .....	75	60	73	65	76	55	67	69
Disponibilités en devises à l'étranger ...	71	70	71	71	63	63	63	63
Titres émis ou garantis par l'Etat .....	66	65	62	59	56	56	52	52
Immeubles .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers .....	1.191	1.234	1.305	1.373	1.453	1.506	1.560	1.600
Créances diverses .....	3	3	3	3	3	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat .....	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat .....	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte .....	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor <sup>2</sup> .....	90	139	90	167	49	79	—	32
Placements en titres pour le compte du Trésor .....	330	330	330	335	330	330	315	315
Services divers pour le compte de l'Etat .	34	34	37	43	36	26	20	17
Dépenses diverses .....	6	7	21	22	24	26	27	29
Total de l'actif ...	2.807	2.877	2.928	3.085	3.057	3.122	3.088	3.151
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation <sup>3</sup> .....	1.747	1.768	1.775	1.839	1.834	1.848	1.826	1.853
Chèques et autres dettes à vue <sup>4</sup> .....	16	15	15	18	13	14	15	14
Comptes courants à vue .....	111	113	137	115	108	113	92	92
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques .....	753	796	788	888	871	898	892	947
Créditeurs divers .....	157	163	176	183	187	200	197	199
Compte courant du Trésor .....	—	—	—	—	—	—	21	—
Comptes courants des Accords de coopération économique .....	14	11	13	16	17	19	14	14
Capital .....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire .....	2	2	2	2	2	2	2	2
Fonds de réserve extraordinaire .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours .....	6	8	21	24	24	27	28	29
Total du passif et du patrimoine ...	2.807	2.877	2.928	3.085	3.057	3.122	3.088	3.151
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre) .....	4.563	4.397	5.472	5.226	5.066	4.930	5.043	4.138
Circulation du Trésor (net) .....	39	41	43	44	45	46	47	—
Circulation bancaire et du Trésor (net) .	1.785	1.809	1.816	1.881	1.877	1.892	1.872	—
Moyens de paiement .....	5.033	5.088	5.153	5.273	5.254	5.372	5.366	—
Escomptes effectués .....	157	50	44	123	181	78	35	103
Avances effectuées .....	374	328	458	415	422	367	481	364
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation .....	6.160	5.606	6.064	6.948	5.910	6.011	7.344	5.895
<sup>1</sup> Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor .....	9	9	10	10	9	9	9	9
<sup>2</sup> Solde du fonds spécial .....	2	—	—	—	—	—	—	—
<sup>3</sup> Comprend les billets auprès du Trésor .....	1	1	1	2	1	1	1	—
<sup>4</sup> Comprend valeurs et assignations .....	12	10	10	13	10	11	11	10



**DEUTSCHE BUNDESBANK**  
(millions de D.M.)

**86<sup>7</sup>**

Rubriques	1958 7 mai	1958 7 juin	1958 7 juillet	1958 7 août	1958 6 septembre	1958 7 octobre	1958 7 novembre	1958 6 décembre
<b>ACTIF</b>								
Or .....	10.394	10.431	10.743	10.814	10.792	10.858	10.961	11.012
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	6.908	7.661	7.815	8.454	8.722	8.845	9.001	9.298
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger .....	147	146	144	147	134	126	137	146
Autres créances sur l'étranger, dont avoirs à l'U.E.P. ....	6.275	6.316	—	—	—	—	—	—
Crédits aux institutions internationales et crédits de consolidation aux banques centrales étrangères .....	—	—	6.065	5.855	5.869	5.845	5.870	5.964
dont : a) U.E.P. ....	—	—	4.443	4.234	4.251	4.284	4.349	4.445
b) B.I.R.D. ....	—	—	1.320	1.320	1.320	1.278	1.237	1.237
Monnaies divisionnaires allemandes .....	87	92	104	90	86	97	101	79
Avoirs en comptes chèques postaux .....	128	88	115	116	81	106	103	94
Effets sur l'intérieur .....	1.249	1.295	1.480	807	1.124	807	398	869
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt .....	15	62	37	24	134	112	38	—
Créances sur titres .....	22	23	30	19	17	20	20	28
Crédits de caisse .....	73	50	105	80	37	28	20	17
Titres .....	246	238	232	244	246	252	264	261
Créances de péréquation et titre d'obligation sans intérêt .....	2.467	2.060	2.517	2.153	1.910	2.295	2.158	2.959
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale .....	483	483	609	662	662	662	662	662
Autres valeurs actives .....	513	545	412	346	345	345	338	334
	29.007	29.490	30.408	29.811	30.159	30.398	30.071	31.723

<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	15.689	15.911	16.153	16.150	16.415	16.310	16.532	17.556
Dépôts	10.839	11.199	11.467	10.980	11.034	11.434	10.878	11.298
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux) .....	6.806	7.084	6.904	7.138	7.325	7.030	6.745	7.378
b) déposants officiels .....	3.649	3.708	4.371	3.671	3.526	4.221	3.955	3.736
c) autres déposants intérieurs .....	169	178	192	171	183	182	178	184
d) déposants étrangers .....	215	229	—	—	—	—	—	—
Engagements résultant de transactions avec l'étranger .....	763	856	1.149	1.160	1.161	1.014	1.108	1.317
dépôts étrangers .....	—	—	642	649	637	502	596	772
autres .....	—	—	507	511	524	512	512	545
Fonds de prévision .....	571	675	656	656	656	656	656	656
Capital social .....	290	290	290	290	290	290	290	290
Réserves .....	436	492	492	492	492	492	492	492
Autres passifs .....	419	67	201	83	111	202	115	114
	29.007	29.490	30.408	29.811	30.159	30.398	30.071	31.723

**BANQUE NATIONALE SUISSE**  
(millions de francs suisses)

**86<sup>8</sup>**

Rubriques	1958 7 juin	1958 8 juillet	1958 7 août	1958 6 septembre	1958 7 octobre	1958 7 novembre	1958 6 décembre	1959 7 janvier
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	7.944	8.034	8.294	8.350	8.372	8.372	8.327	8.351
Disponibilités à l'étranger .....	530	541	557	523	511	470	461	542
<i>pouvant servir de couverture</i> .....	530	541	557	523	511	470	461	542
<i>autres</i> .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse .....	130	130	125	92	67	58	57	58
<i>Effets de change</i> .....	130	130	125	92	67	58	57	58
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i> .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement .....	10	12	13	11	10	8	10	12
Titres .....	45	45	45	45	44	45	44	44
<i>pouvant servir de couverture</i> .....	1	1	1	1	—	—	—	—
<i>autres</i> .....	44	44	44	44	44	45	44	44
Correspondants en Suisse .....	8	9	8	7	9	6	7	4
Autres postes de l'actif .....	26	34	32	29	34	33	36	39
Total ...	8.693	8.805	9.074	9.057	9.047	8.992	8.942	9.050

<b>PASSIF</b>								
Fonds propres .....	50	50	50	50	50	50	50	50
Billets en circulation .....	5.401	5.465	5.469	5.506	5.571	5.604	5.769	5.867
Engagements à vue .....	3.057	3.098	3.364	3.310	3.230	3.141	2.926	2.936
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i> .....	2.727	2.749	3.000	2.919	2.776	2.805	2.652	2.596
<i>Autres engagements à vue</i> .....	330	349	364	391	454	336	274	340
Autres postes du passif .....	185	192	191	191	196	197	197	197
Total ...	8.693	8.805	9.074	9.057	9.047	8.992	8.942	9.050

**TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (\*)**  
(au 31 décembre 1958)

**86<sup>9</sup>**

(en % depuis la date indiquée)

Allemagne .....	27 juin 1958	3,— <sup>1</sup>	Grande-Bretagne .....	20 novemb. 1958	4,—
Autriche .....	17 novemb. 1955	5,—	Grèce .....	1 mai 1956	10,—
Belgique .....	28 août 1958	3,50 <sup>2</sup>	Irlande .....	27 novemb. 1958	4,25
Congo belge et Ruanda-Urundi	31 juillet 1957	4,— <sup>3</sup>	Italie .....	7 juin 1958	3,50
Danemark .....	15 août 1958	4,50	Norvège .....	14 février 1955	3,50
Espagne .....	22 juillet 1957	5,—	Pays-Bas .....	15 novemb. 1958	3,— <sup>5</sup>
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York) .....	7 novemb. 1958	2,50	Portugal .....	12 janvier 1944	2,50
Finlande .....	19 avril 1956	6,50	Suède .....	3 mai 1958	4,50
France .....	16 octobre 1958	4,50 <sup>4</sup>	Suisse .....	15 mai 1957	2,50
			Turquie .....	6 juin 1956	6,—

(\*) Canada : depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

<sup>1</sup> Depuis le 10 janvier 1959 : 2,75 %.

<sup>2</sup> Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2. Depuis le 8 janvier 1959 : 3,25 %.

<sup>3</sup> Taux de traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1959 : 3,75 %.

<sup>4</sup> Depuis le 5 février 1959 : 4,25 %.

<sup>5</sup> Depuis le 21 janvier 1959 : 2,75 %.





## UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS — OPERATIONS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 1958

 88<sup>2</sup>

(en millions d'unités de compte)

Pays Membres (et leurs zones monétaires) *	Excédent (+) ou déficit (—) net pour le mois	Régulé par 1				Crédit remboursé au cours du mois par le pays membre (+) ou au pays membre (—) en vertu d'accords bilatéraux d'amortissement	Position au 30 novembre 1958 Créance du pays membre (+) ou dette du pays membre (—) vis-à-vis de l'Union 3
		Versement (ou remboursement) d'or		Octroi (ou remboursement) de crédit			
		par le pays membre 2	au pays membre	au pays membre	par le pays membre 2		
Autriche .....	+ 5,3	—	4,0	—	1,3	— 0,1	+ 5,0
Belgique-Luxembourg .....	+ 2,4	—	1,8	—	0,6	— 2,2	+ 151,6
Danemark .....	— 6,4	4,8	—	1,6	—	+ 1,0	— 68,3
France .....	— 46,6	{ 8,4 (26,5) (a)	—	11,6	—	+ 1,9	— 476,1
Allemagne .....	+ 78,0	—	58,5	—	19,5	— 1,8	+ 994,5
Grèce .....	— 4,6	3,5	—	1,2	—	—	— 11,6
Islande .....	— 1,9	1,4	—	0,5	—	+ 0,0	— 6,9
Italie .....	+ 13,4	—	10,0	—	3,3	—	— 0,4
Pays-Bas .....	— 4,7	3,5	—	1,2	—	— 1,6	+ 103,9
Norvège .....	— 6,1	4,6	—	1,5	—	+ 1,0	— 85,7 <sup>4</sup>
Portugal .....	— 5,3	5,3 (b)	—	—	—	—	néant <sup>5</sup>
Suède .....	+ 5,3	—	4,0	—	1,3	— 0,7	+ 2,5
Suisse .....	— 4,2	4,2 (b)	—	—	—	—	néant <sup>5</sup>
Turquie .....	— 8,9	6,7	—	2,2	—	—	— 33,3 <sup>4</sup>
Royaume-Uni .....	— 15,7	11,8	—	3,9	—	+ 2,6	— 353,3
<b>Totaux ...</b>	<b>+ 104,4</b> <b>— 104,4</b>	<b>54,2</b>	<b>78,3</b>	<b>23,7</b>	<b>26,1</b>	<b>+ 6,4</b> <b>— 6,4</b>	<b>+ 1.257,5</b> <b>— 1.035,6</b>

\* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni qui comprend également les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni et les pays non participants de la zone sterling.

1 Les règlements sont effectués pour 75 % en or (ou en dollars) et pour 25 % en crédit, à l'exception des cas suivants :

(a) France — Le montant de 84,9 millions d'u.c. qui aurait dû être réglé en or par la France a été couvert à concurrence de 26,5 millions d'u.c. par l'octroi de « prêts spéciaux » de l'Union à la France.

(b) Portugal — Le quart de ces montants correspond à la fraction de leurs déficits dont le Portugal et la Suisse auraient eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'ils ont préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d).

2 Ces chiffres ne comprennent pas les « prêts spéciaux » accordés par les pays membres à l'Union et les montants d'or correspondants payés par les pays membres à l'Union.

3 Ces chiffres ne comprennent pas les « prêts spéciaux » accordés par l'Union et à l'Union.

4 Les chiffres des dettes vis-à-vis de l'Union indiqués ci-dessus ne comprennent pas les soldes initiaux attribués à titre de prêt à la Norvège et à la Turquie, soit 10 millions et 25 millions d'u.c. respectivement.

5 Ces chiffres ne comprennent pas les montants correspondant à la fraction de leurs déficits dont le Portugal et la Suisse auraient eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit mais qu'ils ont préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d) et (e). Après exécution des opérations pour novembre ces montants s'élèvent à 35,2 millions d'u.c. pour le Portugal et 20,8 millions d'u.c. pour la Suisse.

A la suite des opérations relatives au mois de novembre 1958, les avoirs en or et les avoirs convertibles de l'Union qui s'élevaient à 481,3 millions d'u.c. après les opérations pour octobre 1958, ont été ramenés à 428,3 millions d'u.c.

# TABLE DES MATIERES

## STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

<b>MARCHE DE L'ARGENT.</b>	Tabl.	<b>PRODUCTION.</b>	Tabl.
Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts .....	2	I. — Indices de l'activité et de la production industrielle	50
Ib. — Taux de l'argent au jour le jour et à très court terme .....	2	II. — Combustibles et produits métallurgiques .....	55 <sup>1</sup> et 55 <sup>2</sup>
Ic. — Taux des certificats de trésorerie .....	2	III. — Produits textiles .....	56 <sup>1</sup>
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite .....	4	IV. — Produits divers .....	56 <sup>2</sup>
III. — Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme .....	8	V. — Energie électrique .....	58
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86 <sup>9</sup>	VI. — Gaz .....	59
<b>METAUX PRECIEUX.</b>		<b>CONSOMMATION.</b>	
Cours des métaux précieux .....	9	I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100 .....	65 <sup>2</sup> et 65 <sup>3</sup>
<b>MARCHE DES CHANGES.</b>		II. — Consommation de tabac .....	66
I. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles .....	10 <sup>1</sup>	III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
<b>MARCHE DES CAPITAUX.</b>		<b>TRANSPORTS.</b>	
I. — Cours comparés de quelques fonds publics .....	14	I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers .....	15 <sup>1</sup>	a) recettes et dépenses d'exploitation .....	70 <sup>1</sup>
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles .....	15 <sup>2</sup>	b) wagons fournis à l'industrie .....	70 <sup>2</sup>
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles .....	16	c) trafic :	
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales :		1° trafic général .....	70 <sup>2</sup>
Tableau rétrospectif .....	17 <sup>1</sup>	2° grosses marchandises .....	70 <sup>3</sup>
Emissions des sociétés congolaises en juin 1958 :		A) ensemble du trafic	
Détail des émissions .....	17 <sup>2</sup>	B) service interne belge	
Groupement par importance du capital .....	17 <sup>2</sup>	II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux .....	70 <sup>4</sup>
Emissions des sociétés belges en juin 1958 :		III. — Mouvement des ports :	
Détail des émissions .....	17 <sup>3</sup>	a) Port d'Anvers .....	71 <sup>1</sup>
Groupement par importance du capital .....	17 <sup>4</sup>	b) Port de Gand .....	71 <sup>2</sup>
VI. — Emprunts des pouvoirs publics .....	18	IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal .....	19	<b>COMMERCE EXTERIEUR.</b>	
VIII. — Inscriptions hypothécaires .....	20	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.) .....	75
<b>FINANCES PUBLIQUES.</b>		<b>CHOMAGE.</b>	
I. — Situation de la Dette publique .....	25 <sup>1</sup>	I. — Chômage complet et partiel .....	81 <sup>1</sup>
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique .....	25 <sup>2</sup>	II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 <sup>2</sup>
III. — Aperçu de l'exécution des budgets .....	25 <sup>3</sup>	III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés .....	81 <sup>3</sup>
IV. — Rendement des impôts .....	26	IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions .....	81 <sup>4</sup>
<b>REVENUS ET EPARGNE.</b>		<b>STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.</b>	
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :		I. — Belgique et Congo belge :	
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en avril et mai 1958 .....	30 <sup>1</sup>	Situations globales des banques .....	85 <sup>1</sup>
Tableau rétrospectif .....	30 <sup>2</sup>	Banque Nationale de Belgique :	
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite : Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne .....	31	Situations hebdomadaires .....	85 <sup>2</sup>
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers .....	32	Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
<b>MOUVEMENT DES AFFAIRES.</b>		Situations mensuelles .....	85 <sup>3</sup>
I. — Activité des Chambres de Compensation : Mouvement du débit .....	35	Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique .....	85 <sup>5</sup>
II. — Mouvement des chèques postaux .....	36	Stock monétaire intérieur .....	85 <sup>4</sup>
<b>PRIX.</b>		Bilans intégrés des organismes monétaires .....	85 <sup>4</sup>
a) Indices des prix de gros en Belgique .....	45 <sup>1</sup>	Origines des variations du stock monétaire .....	85 <sup>4</sup>
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger .....	45 <sup>2</sup>	II. — Banques d'émission étrangères.	
c) Indices des prix de détail en Belgique .....	46	Situations :	
		Banque de France .....	86 <sup>1</sup>
		Bank of England .....	86 <sup>2</sup>
		Federal Reserve Banks .....	86 <sup>3</sup>
		Nederlandsche Bank .....	86 <sup>4</sup>
		Sveriges Riksbank .....	86 <sup>5</sup>
		Banca d'Italia .....	86 <sup>6</sup>
		Deutsche Bundesbank .....	86 <sup>7</sup>
		Banque Nationale Suisse .....	86 <sup>8</sup>
		Taux d'escompte .....	86 <sup>9</sup>
		III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87
		IV. — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière .....	88 <sup>1</sup>
		Règlement de la position des pays membres .....	88 <sup>2</sup>

---

---

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.  
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

---

---